

72^e rapport de gestion 1979

Table des matières

A. Problèmes principaux et politique de la Banque nationale	
1. Contexte international _____	5
2. Evolution de la conjoncture en Suisse _____	7
3. Principes de la politique menée par la Banque nationale _____	8
4. Principales mesures de politique monétaire _____	10
B. Evolution de l'économie internationale	
1. Conjoncture générale _____	14
2. Evolution monétaire _____	16
3. Coopération monétaire internationale _____	19
C. Evolution de l'économie suisse	
1. Conjoncture générale _____	21
2. Approvisionnement en monnaie _____	30
3. Evolution du marché monétaire _____	33
4. Bilans et crédits bancaires _____	36
5. Marché des capitaux _____	39
6. Exportations de capitaux soumises à autorisation _____	42
7. Evolution des taux d'intérêt _____	44
8. Marché des changes et évolution des cours _____	48
D. Mesures monétaires et conjoncturelles _____	51
E. Opérations de la Banque nationale	
1. Opérations propres _____	67
2. Services rendus _____	78
3. Administration et résultats _____	81
F. Autorités et personnel de la Banque _____	93
G. Tableaux	
1. Situations périodiques _____	100
2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 _____	102
3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis 1936 _____	110
H. Liste des membres des organes de surveillance et de direction _____	112

A. Problèmes principaux et politique de la Banque nationale

1. Contexte international

L'évolution de la conjoncture internationale a été relativement favorable en 1979. Un léger ralentissement s'est toutefois manifesté vers la fin de l'année, sous l'effet des augmentations répétées des prix du pétrole, et du renforcement des poussées inflationnistes. Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, la croissance réelle du produit national brut a passé de 3,9% en 1978 à 3,4% en 1979.

Conjoncture mondiale relativement bonne

Le parallélisme observé l'année précédente dans l'évolution conjoncturelle des principales économies a disparu en 1979. Vers la fin de l'année, l'expansion s'est quelque peu ralentie aux Etats-Unis et au Canada, alors qu'elle s'est au contraire accélérée en Europe occidentale – le Royaume-Uni faisant toutefois exception – et au Japon.

Evolution divergente entre l'Amérique du Nord d'une part, l'Europe occidentale et le Japon de l'autre

D'une manière générale, l'emploi a suivi les variations de la conjoncture. Si les conditions du marché du travail ont évolué différemment d'une région à l'autre, le taux de chômage de l'ensemble des pays de l'OCDE s'est néanmoins maintenu au niveau de l'année précédente. Cette persistance d'un chômage élevé est moins un phénomène de caractère conjoncturel que le reflet de l'importance des problèmes structurels non résolus.

Pas de recul notable du chômage

Malgré le léger affaiblissement de la croissance économique mondiale, les échanges internationaux ont progressé plus rapidement qu'en 1978. Au début de l'année, les stocks ont été gonflés dans un bon nombre de pays industrialisés, ce qui a entraîné une forte augmentation des importations de matières premières. Dans les pays de l'OCDE, le volume des importations s'est élevé d'environ 8%, contre 5,1% en 1978. La croissance des exportations a atteint 7,7%, alors qu'elle s'était chiffrée à 6,1% l'année précédente. Les ventes dans les pays extérieurs à la zone de l'OCDE ont évolué diversement: les exportations vers les pays membres de l'OPEP ont reculé de 11%, tandis que les achats des autres pays en développement se sont accrus de 7%.

Expansion du commerce mondial

Les marchés des devises ont été beaucoup plus calmes qu'en 1978, grâce notamment à la coopération monétaire efficace qui s'est établie entre les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse. Le cours du dollar américain est resté plus ou moins stable par rapport aux principales monnaies. Seul le yen a fait preuve de faiblesse. Le Système monétaire européen (SME), mis en vigueur le 13 mars 1979, a aussi contribué à la stabilisation des cours de change.

Apaisement sur les marchés des changes

Les interventions parfois massives, que les autorités monétaires de nombreux pays industrialisés ont effectuées sur les marchés des changes durant l'automne de 1978, ont entraîné une expansion monétaire excessive, aux effets inflationnistes. Dans les pays à monnaie forte, la baisse des prix des marchandises importées, liée au mouvement des cours de change, avait exercé en 1978 des ef-

Conséquences de l'expansion monétaire excessive

fets stabilisateurs sur le niveau général des prix. En 1979 au contraire, l'inflation importée est venue s'ajouter à la hausse des prix d'origine intérieure.

Important déficit commercial à la suite de nouvelles hausses des prix pétroliers

Après le choc des années 1973/74, l'année 1979 a été marquée par de nouvelles augmentations brutales des prix pétroliers. Ceux-ci ont en effet doublé, provoquant de nouvelles poussées inflationnistes et une certaine dégradation de la situation économique vers la fin de l'année. L'alourdissement des factures pétrolières a entraîné également une détérioration de la balance commerciale de la zone de l'OCDE: l'excédent de 5,8 milliards de dollars enregistré en 1978, a fait place à un déficit de 35,7 milliards.

Fixation d'objectifs en matière d'importations de pétrole

Les problèmes politiques liés aux questions pétrolières ont conduit les pays industrialisés à renforcer leur coopération. Au début du mois de décembre, les vingt pays membres de l'Agence internationale de l'énergie ont décidé de réduire à 24,6 millions de barils par jour leur objectif global d'importations de pétrole pour 1985, initialement fixé à 26 millions de barils, et de soumettre à un contrôle strict le respect, par chaque pays, du plafond fixé à ses importations. Pour 1980, il a été convenu que les importations totales ne devraient pas dépasser 23,3 millions de barils par jour.

Prix record de l'or

L'incertitude croissante quant à l'issue des problèmes politiques en Iran et en Afghanistan, et à l'évolution future de l'économie mondiale, ont provoqué en particulier une hausse démesurée du prix de l'or. Les cours d'autres métaux précieux, et de certaines matières premières, ont aussi augmenté considérablement.

Passage à une politique monétaire plus restrictive dans plusieurs grands pays

L'évolution peu satisfaisante des prix a fait de la lutte contre l'inflation la tâche prioritaire de la politique économique. Au cours de l'année, de nombreux gouvernements ont donné un caractère plus restrictif à leurs politiques monétaire et financière. Cette orientation, jointe au renforcement des anticipations inflationnistes, a entraîné des hausses marquées des taux d'intérêt qui, dans quelques pays, sont ainsi redevenus positifs en termes réels.

Reviement de la politique monétaire des USA

Au début du mois d'octobre, les autorités monétaires des Etats-Unis ont modifié radicalement leur politique monétaire. Le Système de Réserve Fédérale a renoncé à fonder son action avant tout sur l'évolution des taux du marché monétaire – pour lesquels il fixait régulièrement un objectif – et a décidé de se baser sur l'accroissement des réserves liquides des banques. Cette nouvelle conception de la politique monétaire devait permettre au Système de Réserve Fédérale de gérer la masse monétaire conformément à son objectif de stabilisation. Le relèvement du taux de l'escompte, décidé simultanément, soulignait la volonté de reprendre le contrôle de l'inflation.

2. Evolution de la conjoncture en Suisse

D'une manière générale, l'année 1979 a été assez bonne sur le plan économique; l'évolution conjoncturelle a fait ressortir maints éléments positifs. La réorientation de la politique monétaire suisse à l'automne de 1978, et le renforcement de la coopération entre les principales banques centrales dans le domaine du change, ont permis de ramener et de stabiliser le cours du franc suisse à un niveau raisonnable. La position concurrentielle de l'industrie suisse s'est ainsi améliorée, et l'économie a pu profiter de la reprise de la conjoncture observée dans plusieurs grands pays, notamment en République fédérale. L'amélioration de la situation économique et monétaire s'est traduite assez rapidement par une augmentation des exportations dans la plupart des industries de biens de consommation, le secteur horloger faisant toutefois exception.

Conjoncture généralement favorable

L'action résolue des banques centrales sur les marchés des devises a réduit l'incertitude planant sur l'évolution des cours de change; cela a contribué à stimuler les investissements. Cependant, des problèmes structurels se sont encore manifestés dans certaines régions et dans certains secteurs.

Persistence de problèmes structurels malgré la reprise conjoncturelle

Malgré la diminution des stocks, le volume des importations de marchandises a augmenté assez fortement en 1979. L'écart entre le taux de croissance nominal des importations et celui des exportations s'est traduit par un gonflement considérable du déficit de la balance commerciale, qui a passé de 0,5 milliard en 1978 à 4,7 milliards de francs en 1979. La moitié environ de ce déficit peut être attribuée au renchérissement du pétrole. L'excédent de la balance des services étant resté pratiquement stable, le solde actif de la balance des revenus, qui avait atteint 7,9 milliards de francs en 1978, a diminué de moitié.

Excédent de la balance des revenus réduit de moitié

La demande de construction et la consommation privée ont contribué, avec l'exportation, à soutenir l'expansion économique.

Après le léger redressement constaté en 1978, l'activité a nettement repris dans le secteur de la construction. Comme l'année précédente, l'essor a été particulièrement marqué dans le domaine de la construction de villas, ainsi que dans la construction de logements en général, où d'importantes différences régionales sont toutefois apparues. Par contre, les pouvoirs publics n'ont guère contribué à l'expansion, du fait de leurs efforts de limitation des dépenses.

Essor dans l'industrie de la construction

L'amélioration de la sécurité de l'emploi et l'évolution satisfaisante des salaires réels ont stimulé la consommation privée de biens et de services. Les ventes d'automobiles se sont maintenues à un niveau élevé; l'accroissement des dépenses consacrées à l'aménagement du logement reflète pour l'essentiel l'évolution du secteur de la construction.

Hausse de la consommation privée

Resserrement
du marché
du travail

Plus la reprise de la conjoncture s'est accentuée, plus les signes d'une insuffisance de l'offre de main-d'œuvre se sont multipliés, au point que ce problème est devenu une de préoccupations principales dans certaines régions et dans certaines branches. Malgré l'augmentation de la demande de main-d'œuvre, le nombre de chômeurs complets n'a diminué que légèrement. Cette situation résulte principalement de la faible mobilité des travailleurs, tant sur le plan professionnel que régional. Vers la fin de l'année, le manque de main-d'œuvre a entraîné des hausses de salaire assez importantes dans certaines professions.

Hausse
du niveau des prix

L'expansion monétaire massive, consécutive aux interventions effectuées en 1978 sur les marchés des changes, ouvrait de larges possibilités de relever les prix. Les hausses considérables des prix pétroliers, qui sont intervenues à la fin de 1978 et tout au long de 1979, se sont ainsi répercutées intégralement sur le niveau des prix en Suisse. A cela se sont ajoutés l'augmentation des prix des autres marchandises importées, et un léger renchérissement d'origine intérieure. La stabilisation de la valeur nominale du franc a fait disparaître les effets positifs de sa revalorisation qui, en 1978 notamment, avait entraîné une baisse des prix des marchandises et des services importés, et ralenti ainsi la hausse de l'indice des prix. Sans ces circonstances particulières, le renchérissement aurait été plus fort en 1978, et moins marqué l'année suivante; en 1979, le taux annuel de hausse des prix à la consommation a passé en effet de 1,1% en janvier à 5,2% en décembre. Cette accélération de la hausse des prix résulte pour plus de la moitié de l'effet direct du renchérissement des produits pétroliers. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont augmenté de 3,6%, contre 1% en 1978.

3. Principes de la politique menée par la Banque nationale

Priorité donnée
aux efforts
de stabilisation

Les objectifs de la politique monétaire pour 1979 n'étaient pas différents de ceux des années précédentes: il s'agissait de parvenir à une évolution équilibrée de la conjoncture et de sauvegarder l'emploi et la stabilité des prix. Compte tenu de l'instabilité qui régnait encore sur les marchés des devises, la Banque nationale a tout d'abord renoncé à fixer un objectif de croissance monétaire pour 1979, et a poursuivi, pendant les premiers mois de l'année, sa politique axée sur la stabilisation des cours de change. Le changement d'orientation de la politique monétaire, décidé à l'automne de 1978, ne signifiait nullement l'abandon pur et simple de l'objectif de stabilité des prix. Toutefois, pour une économie comme celle de la Suisse, fortement dépendante de l'étranger, la stabilité des cours de change, en termes réels, est une condition tout aussi nécessaire à une évolution équilibrée de l'économie que le maintien d'un niveau stable des prix.

Pas d'objectif
d'expansion
monétaire
pour 1979

La Banque nationale est encore intervenue à diverses reprises sur le marché des devises en 1979, pour se conformer à l'objectif concernant la relation de change entre le mark allemand et le franc, qu'elle avait annoncé au mois d'octobre 1978. La résolution dont l'institut d'émission avait fait preuve en intervenant massivement durant l'automne de 1978 a démontré sa volonté de ne pas accepter des variations économiquement injustifiées du cours de change. Aussi des achats limités de dollars ont-ils suffi, en 1979, à éviter une revalorisation anormale du franc.

Interventions limitées sur le marché des changes

La poursuite d'une politique monétaire axée sur les cours de change a fait monter au-delà de 20%, pendant les premiers mois de l'année, le taux annuel d'expansion de la base monétaire (avoirs de l'économie en comptes de virements et billets en circulation) et celui de la masse monétaire M_1 . Ce gonflement a eu les effets souhaités sur le cours de change. Les marchés des devises ont cessé d'anticiper une appréciation constante du franc suisse. Des sorties de capitaux se sont alors produites, qui ont permis un retour à une gestion de la masse monétaire conforme aux objectifs à moyen terme. L'expansion monétaire antérieure et les hausses des prix pétroliers avaient cependant déjà donné une nouvelle impulsion au renchérissement.

Forte expansion de la masse monétaire

La résurgence de l'inflation et le calme régnant sur le marché des changes ont conduit la Banque nationale à réviser sa politique monétaire au printemps. Si l'institut d'émission a continué d'attacher une grande importance à son objectif en matière de cours de change, il n'en a pas moins accordé une attention plus soutenue à l'évolution des agrégats monétaires. Il s'est ainsi fixé comme but, pour le reste de l'année, de maintenir la base monétaire aux environs de 29 milliards de francs. Le retour à ce niveau avait été rendu possible par des ventes de dollars sur le marché et, surtout, par l'obligation faite aux banques d'acheter des dollars à la Banque nationale dans le cadre des exportations de capitaux soumises à autorisation; celles-ci atteignaient en effet des montants très élevés. La réduction des liquidités ainsi opérée a été partiellement compensée par la conclusion de swaps dollars contre francs, afin d'éviter que la base monétaire ne tombe au-dessous du niveau souhaité. Par ce moyen, l'institut d'émission s'est créé une marge de manœuvre pour des interventions sur le marché des changes: il pouvait, selon l'état des liquidités, renouveler ou non les swaps conclus avec les banques.

Révision de la politique monétaire au printemps

Au cours du second semestre, certaines mesures prises à l'étranger sont venues soutenir progressivement les efforts de stabilisation monétaire de la Banque nationale. En effet, l'accélération de l'inflation a incité plusieurs pays industrialisés, en particulier la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis, à orienter leur politique monétaire dans un sens plus restrictif. Cela a permis à la Banque nationale de suivre une politique axée davantage sur la stabilité des prix. Du fait de la stabilisation de la base monétaire, l'expansion de la masse monétaire s'est très fortement ralentie pendant la seconde moitié de l'année. Malgré

Resserrement de la politique monétaire dans plusieurs grands pays

les taux de croissance élevés encore enregistrés au début de l'année, l'expansion moyenne de la masse monétaire M_1 s'est réduite de 16,2% en 1978 à 8,7% en 1979.

Fixation d'un
objectif monétaire
pour 1980

Les marchés des changes s'étant apaisés au cours de l'année, et les liquidités excédentaires ayant pu être résorbées, la Banque nationale a jugé opportun de revenir à la politique de croissance stable et modérée de la masse monétaire, qu'elle avait suivie avec succès antérieurement. Aussi la Direction générale, en accord avec le Conseil fédéral, a-t-elle annoncé, à la mi-décembre, son intention de limiter à quelque 4% seulement l'augmentation de la base monétaire en 1980. La réalisation de cet objectif implique que la masse monétaire M_1 ne doit varier que légèrement.

L'évolution envisagée de la masse monétaire tient compte des possibilités restreintes de croissance de l'économie suisse. Elle doit contribuer à faire baisser le taux de renchérissement, au cours de l'année 1980, au-dessous du niveau constaté à la fin de 1979, pour autant que les prix du pétrole n'augmentent pas de façon excessive. Cet objectif monétaire devrait également être compatible avec les efforts tendant à assurer, à long terme, une stabilité des cours de change en termes réels. Cette stratégie suppose toutefois que les marchés des changes ne subiront pas de fortes perturbations internationales. Si tel devait être le cas, la Banque nationale se réserve de s'écarter temporairement du cours normal de sa politique monétaire.

4. Principales mesures de politique monétaire

Poursuite
de la politique
de change

Au début de l'année, la hausse des prix du pétrole, d'une ampleur inattendue, et la crise iranienne ont perturbé les marchés des changes. En procédant immédiatement à des achats de dollars, la Banque nationale a démontré sa volonté de poursuivre la politique de change annoncée le 1^{er} octobre 1978.

Emission de «notes»
en francs suisses
du Trésor américain

La trop forte expansion de la base monétaire, consécutive aux achats de dollars, a pu être réduite vers la fin de janvier, grâce à la libération de «notes» à moyen terme émises en francs suisses par le Trésor américain. Le produit de cet emprunt, soit 2 milliards en chiffre rond, a été bonifié sur un compte à la Banque nationale. Cette émission avait pour but de mettre des francs suisses à la disposition du gouvernement américain, dans le cadre de son programme de soutien du dollar annoncé le 1^{er} novembre 1978. Les autorités américaines ont utilisé une partie de ces fonds afin de soutenir le dollar. Parallèlement, la Banque de Réserve Fédérale de New York s'est procuré des francs suisses en recourant aux accords de swap. Toutes ces opérations ont été dénouées avant la fin de l'année.

Le calme régnant sur le marché des changes a permis au Conseil fédéral, sur proposition de la Banque nationale, de lever l'interdiction de placer des fonds étrangers en papiers-valeurs suisses (interdiction de placement). Avec effet au 24 janvier également, la Banque nationale a renoncé à la disposition exigeant qu'une part de 50% des émissions d'emprunts et de «notes» de débiteurs étrangers soit attribuée à des résidents (système des quotes-parts). En outre, le Conseil fédéral a abrogé l'ordonnance limitant l'importation de billets de banque étrangers.

Le 24 janvier, levée de l'interdiction de placement, du système des quotes-parts, et de la limitation des importations de billets de banque étrangers

Durant la première quinzaine du mois de mars, la Banque nationale a profité de la stabilité du cours du franc suisse et du volume important des exportations de capitaux pour procéder à une réduction de la liquidité du marché monétaire. Cette absorption de liquidités s'est effectuée principalement par des cessions de dollars dans le cadre de la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation.

Ventes de dollars dans le cadre de la conversion obligatoire

Pour répondre au désir des exportateurs et des représentants du tourisme, la Banque nationale a décidé de ne plus limiter l'émission de droits d'achat de devises (DAD) au dollar et au mark allemand seulement, mais d'étendre le système, à partir du 16 avril, à huit autres monnaies jouant un rôle important pour l'industrie suisse d'exportation.

Le 16 avril, inclusion de huit nouvelles monnaies dans le système des DAD

Entre la mi-avril et la mi-mai, le franc suisse a faibli, face au dollar notamment. Aussi la Banque nationale a-t-elle poursuivi ses ventes de dollars, réduisant encore les liquidités; les avoirs que l'économie détient en comptes de virements à la Banque nationale sont ainsi revenus à leur niveau du mois de septembre 1978.

Absorption des liquidités excédentaires

La situation monétaire demeurant calme, le Conseil fédéral, sur proposition de la Banque nationale, a levé au 31 mai trois ordonnances prises en vertu de l'arrêté sur la sauvegarde de la monnaie. Deux d'entre elles, soit l'ordonnance portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger et celle sur les positions en monnaies étrangères des banques, dataient du 5 juillet 1972, alors que la troisième, du 22 janvier 1975, autorisait la stérilisation du produit en francs suisses des interventions sur le marché des devises. La Banque nationale n'a cependant jamais appliqué cette dernière mesure.

Le 31 mai, abrogation d'autres mesures de sauvegarde de la monnaie

Vers le milieu de l'année, la stabilité du franc suisse et l'accentuation des anticipations inflationnistes ont entraîné un relèvement des taux d'intérêt des obligations. En vue de contenir cette hausse du niveau de l'intérêt, la Banque nationale a accru ses achats d'obligations sur le marché. L'expansion de la base monétaire qui en est résultée offrait une compensation partielle bienvenue à la contraction des liquidités due aux ventes de dollars.

Renforcement des opérations d'open market

Le 8 juin,
suspension
de la conversion
obligatoire

Au vu de la normalisation de l'approvisionnement monétaire, la Banque nationale a suspendu, le 8 juin, la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation. Jusque-là, 50% des capitaux exportés devaient être convertis en dollars à la Banque nationale, l'autre moitié devant l'être sur le marché, en une monnaie étrangère quelconque.

Interventions
sur le marché
des changes vers le
milieu de l'année

Après une longue période d'accalmie sur le marché des changes et de fermeté remarquable du dollar, la monnaie américaine a subi des pressions à la mi-juin. La Banque nationale a réagi à la hausse du cours du franc en achetant des dollars sur le marché. Ces achats se sont montés à quelque 2 milliards de dollars entre la mi-juin et la mi-juillet. Les interventions de la Banque nationale ont été opérées en étroite collaboration avec les banques centrales des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne. Elles ont permis d'enrayer la chute du dollar et de stabiliser le cours du franc.

Le 1^{er} août,
entrée en vigueur
de la loi révisée
sur la Banque
nationale

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} août la loi révisée sur la Banque nationale. Cette révision partielle de la loi a notablement étendu le champ de la politique d'open market, et introduit dans le droit ordinaire les dispositions sur les réserves minimales, le contrôle des émissions et les mesures de sauvegarde de la monnaie, qui reposaient jusque-là sur des arrêtés urgents de durée limitée. Les modalités d'application de ces mesures, qui ne se différencient pas fondamentalement des précédentes, ont été réglées par trois ordonnances du Conseil fédéral et par des dispositions d'exécution de la Banque nationale, qui sont également entrées en vigueur le 1^{er} août. Les arrêtés fédéraux sur la politique monétaire et sur la sauvegarde de la monnaie ont été abrogés à la même date. A l'occasion de cette révision de la loi, les règlements internes, notamment ceux concernant les différents organes de la Banque, ont été mis à jour. La promulgation de la loi révisée sur la Banque nationale n'a pas modifié le cours de la politique monétaire.

La Confédération
émet des
créances comptables
à court terme

Dans le cadre du développement du marché monétaire suisse, qui était envisagé depuis assez longtemps déjà, la Banque nationale a procédé, au mois de juillet, à une première émission de créances comptables à 3 mois sur la Confédération suisse, dont le montant s'est élevé à 211 millions de francs. Deux nouvelles séries, portant sur 406 et 199 millions de francs respectivement, ont été émises aux mois d'octobre et de novembre. Ces émissions de créances comptables à court terme, effectuées sur la base de l'escompte selon un système d'appel d'offres, ont été bien accueillies par les investisseurs.

Autorisation
donnée à la
Banque mondiale
de placer des
«notes» libellées
en francs suisses

En vue d'élargir les possibilités d'emprunt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), la Banque nationale l'a autorisée, à la fin du mois d'août, à placer directement auprès des banques centrales étrangères des reconnaissances de dette à moyen terme libellées en francs suisses.

La Banque nationale a relevé, à compter du 18 septembre, la limite imposée aux ventes à terme de francs suisses à des étrangers; pour les contrats à plus de 10 jours, elle a porté le volume autorisé de 40% à 50% de l'état au 31 octobre 1974. Cet assouplissement était une conséquence de l'amélioration intervenue sur le marché des changes.

Le 18 septembre, relèvement du plafond des ventes à terme de francs

Poursuivant dans la voie de la normalisation des relations monétaires, la Banque nationale a réduit de 10% à 2½%, avec effet au 1^{er} novembre, la commission trimestrielle (intérêt négatif) prélevée sur l'accroissement des dépôts bancaires en francs suisses détenus par des étrangers. Le 1^{er} décembre, le prélèvement de la commission a été suspendu. En revanche, l'interdiction de rémunérer les avoirs étrangers dans les banques suisses a été maintenue, de même que la limitation des ventes à terme de francs suisses à des étrangers.

Suspension de l'intérêt négatif

En raison des changements intervenus sur le marché monétaire et de la hausse des taux d'intérêt à l'étranger, la Direction générale a décidé, après avoir pris l'avis du Comité de banque, de relever d'un point les taux officiels à dater du 5 novembre; elle a porté ainsi le taux de l'escompte à 2% et celui des avances sur nantissement, à 3%.

Augmentation des taux officiels de l'escompte et des avances sur nantissement

B. Evolution de l'économie internationale

1. Conjoncture générale

Ralentissement de la croissance aux Etats-Unis, accélération dans d'autres pays

En 1979, l'évolution générale de la conjoncture a été plutôt favorable. Si un ralentissement de la croissance était prévu aux Etats-Unis, on s'attendait à une reprise dans d'autres pays industrialisés, notamment au Japon et en Allemagne. Le produit intérieur brut américain a augmenté de 2,3%, contre 4,4% en 1978; le fléchissement n'a donc pas été aussi prononcé que ne le laissait entrevoir nombre de prévisions. Au second semestre, la hausse constante des prix du pétrole a assombri peu à peu les perspectives conjoncturelles.

Prix du pétrole en hausse rapide

Amélioration de la conjoncture en Allemagne, au Japon, en Italie et en France

En République fédérale d'Allemagne, l'expansion accélérée de l'investissement privé a stimulé la conjoncture. L'accroissement sensible des importations qui en est résulté s'est répercuté favorablement sur l'économie de ses partenaires commerciaux. Le chômage a diminué en République fédérale, au fur et à mesure que le taux d'utilisation de l'appareil de production augmentait. La situation économique a évolué de façon analogue au Japon. En France et en Italie, la conjoncture s'est améliorée au début de l'année, l'inflation demeurant toutefois à un niveau élevé. Le fléchissement de la consommation et de l'investissement privés a provoqué un affaiblissement de l'activité économique au cours de l'année, particulièrement en France. De surcroît, l'emploi s'est détérioré dans ces deux pays.

Evolution peu favorable au Royaume-Uni

Malgré un degré insuffisant d'utilisation de l'appareil de production, le Royaume-Uni a encore subi de fortes pressions inflationnistes. L'évolution de l'emploi n'a pas non plus donné satisfaction.

Renchérissement mondial accompagné d'écart croissants entre les divers pays

L'évolution générale des prix a été décevante. En moyenne, les indices des prix à la consommation sont montés de 9,9% dans les Etats membres de l'OCDE, contre 7,9% l'année précédente. L'écart entre les taux d'inflation des divers pays s'est amplifié, du fait notamment que le renchérissement du pétrole n'a pas touché tous les pays dans la même proportion. En Norvège par exemple, où l'évolution du marché pétrolier n'a eu que des effets marginaux, le taux de renchérissement a passé de 8,1% en 1978 à 4,8% en 1979. De même, l'Autriche, les Pays-Bas et le Japon ont enregistré des taux d'inflation relativement faibles, qui se sont chiffrés respectivement à 3,7%, à 4,2% et à 3,6%. La Suisse, où le renchérissement a atteint 3,6% en moyenne, a encore obtenu l'un des meilleurs résultats parmi les Etats membres de l'OCDE. La hausse des prix a été plus forte en République fédérale d'Allemagne, où elle s'est élevée à 4,1%. De 1978 à 1979, le taux de renchérissement a passé de 7,7% à 11,3% aux Etats-Unis, de 8,3% à 13,4% au Royaume-Uni, et de 12,1% à 14,8% en Italie. En France, le taux d'inflation a également franchi la barrière des 10%, atteignant 10,8% en moyenne annuelle, contre 9,1% en 1978.

Politiques monétaire et budgétaire restrictives dans plusieurs pays industrialisés

Le renforcement des tendances inflationnistes a amené de nombreux pays à modifier leurs politiques monétaire et budgétaire dans un sens plus restrictif. Ce changement a provoqué un certain ralentissement de l'expansion écono-

mique dans les pays membres de l'OCDE; en termes réels, le taux de croissance a passé de 3,9% en 1978 à 3,4% l'année suivante.

Le renchérissement général des matières premières, en particulier celui du pétrole, a modifié les termes de l'échange au détriment des pays membres de l'OCDE.

Détérioration des termes de l'échange

Conformément à une décision des Etats membres de l'OPEP, le prix du pétrole pouvait être fixé, depuis la fin du mois de juin, entre 18 et 23,5 dollars le baril; cela correspondait à une hausse d'environ 60% par rapport aux prix de 1978. Par la suite, plusieurs pays ont imposé unilatéralement des majorations supplémentaires. Au mois de décembre, les pays membres de l'OPEP ont tenu une nouvelle conférence, qui n'a pas abouti à un accord sur la fixation des prix. La tendance à la hausse s'est néanmoins poursuivie. Dans l'ensemble, les prix du pétrole ont doublé en 1979. Les augmentations ont été parfois plus marquées encore sur le marché libre de Rotterdam.

Nouvelle hausse massive du pétrole

Au plan national comme sur la scène internationale, les problèmes du pétrole et de la lutte contre l'inflation ont dominé les choix et les mesures de politique économique. Dès le mois de mars, les vingt pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ont élaboré un accord aux termes duquel ils ont affirmé leur intention de réduire de 5% leur consommation de pétrole au cours de l'année 1979. Lors de sa réunion annuelle, qui a eu lieu à la mi-juin, le Conseil des ministres de l'OCDE a approuvé cet accord sans réserve, et a souligné la nécessité de développer des énergies de substitution. A la fin du même mois, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industrialisés ont exprimé un point de vue analogue au cours de la conférence au sommet qu'ils ont tenue à Tokyo.

Les problèmes politiques soulevés par les questions pétrolières ...

Au vu des difficultés croissantes dans le secteur énergétique, les Etats membres de l'AIE ont tenu une réunion ministérielle au mois de décembre, afin de déterminer leur contribution à l'apaisement du marché pétrolier. Ils ont ainsi pris l'engagement formel de réduire encore le volume de leurs importations de pétrole, par rapport à leurs objectifs antérieurs. Pour la Suisse, le but est de limiter les importations à 14 millions de tonnes en 1980 et à 14,5 millions en 1985.

... conduisent à la fixation d'objectifs relatifs aux importations de pétrole ...

Ces mesures doivent contribuer à réduire graduellement le rôle du pétrole dans l'approvisionnement énergétique. L'incertitude accrue liée à la situation politique et économique mondiale a donné de nouvelles impulsions à la coopération internationale.

... et donnent de nouvelles impulsions à la coopération internationale

2. Evolution monétaire

Poussées
inflationnistes
dans les pays
industrialisés

L'accélération de la hausse des prix dans les pays industrialisés a donné à la lutte contre l'inflation un caractère toujours plus impératif. En orientant leur politique de l'argent et du crédit dans un sens plus restrictif, les banques centrales se sont efforcées de s'opposer aux nouvelles poussées inflationnistes provoquées par le renchérissement du pétrole et par la politique monétaire expansive suivie en 1978.

Politique monétaire
des Etats-Unis ...

Il est malaisé de porter un jugement sur la politique monétaire des Etats-Unis, car certaines mesures législatives et des modifications techniques dans le trafic des paiements ont entraîné des distorsions dans l'évolution des agrégats monétaires. Le taux annuel d'accroissement de la base monétaire ajustée, qui a passé de 9,8% au quatrième trimestre de 1978 à 8,3% durant la période correspondante de 1979, semble toutefois indiquer que la politique monétaire a été plutôt restrictive.

Vers le milieu de l'année, alors que les taux d'intérêt montaient dans de nombreux pays industrialisés et que le cours du dollar subissait des pressions – le taux d'inflation dépassant 13% aux Etats-Unis – les autorités monétaires américaines ont majoré le taux de l'escompte, pour la première fois depuis le début du mois de novembre 1978. Par la suite, elles ont procédé à deux nouvelles hausses. Passant ainsi de 9½% à 12%, le taux de l'escompte a atteint un niveau record dans l'histoire du Système de Réserve Fédérale. De même, le «prime rate», c'est-à-dire le taux des avances accordées par les banques aux débiteurs de premier ordre, est monté passagèrement à 15¾%.

Le Système de Réserve Fédérale ayant adopté, au début du mois d'octobre, une politique monétaire axée sans équivoque sur la stabilité, la confiance dans le dollar s'est renforcée, entraînant un raffermissement de la monnaie américaine sur les marchés internationaux.

... et des pays
à monnaie forte

Cette situation a permis aux pays à monnaie forte de renoncer à la politique monétaire expansive dans laquelle ils s'étaient engagés à la fin de 1978, et de ramener le rythme de croissance de la masse monétaire à un niveau compatible, à moyen terme, avec l'objectif de stabilité des prix.

Limitation du crédit
dans certains pays

Malgré le relèvement des taux de l'escompte et des avances sur nantissement, les autorités monétaires de certains pays ne sont pas parvenues à freiner l'octroi de crédits bancaires dans la mesure souhaitée. Elles ont donc dû recourir parfois à d'autres mesures. Ainsi, le Système de Réserve Fédérale a imposé, depuis le 6 octobre, des réserves obligatoires supplémentaires sur l'accroissement des dépôts en dollars détenus par des résidents et des étrangers dans les ban-

ques américaines. Au Royaume-Uni, les autorités ont abrogé, le 24 octobre, un contrôle des changes vieux de 42 ans, abolissant ainsi toutes les mesures restreignant les mouvements internationaux de capitaux. Cependant, elles ont maintenu la limitation du crédit, à l'instar de la France et de l'Italie.

En raison de la politique monétaire restrictive suivie dans les pays à forte inflation, les taux d'intérêt sont montés plus rapidement que les prix au second semestre. A la mi-octobre, les dépôts à court terme en monnaies de plusieurs grands pays industrialisés bénéficiaient ainsi d'une rémunération réelle, pour la première fois depuis longtemps.

Hausse des
taux d'intérêt

Dans les pays industrialisés, la convergence des politiques monétaires s'est renforcée depuis le milieu de l'année. Etant donné leur caractère restrictif, ces politiques impliquent un certain ralentissement de la croissance économique. Mais leur meilleure convergence devrait contribuer à stabiliser les marchés des changes et à équilibrer les échanges internationaux.

Politiques
convergentes des
pays industrialisés

Une telle évolution est apparue durant l'année 1979 déjà, au cours de laquelle les marchés des changes ont été plus calmes que l'année précédente, et marqués surtout par la stabilisation du cours du dollar. Deux éléments principaux ont été à l'origine de la normalisation de la situation et du regain de confiance dans le dollar: d'une part, la volonté manifestée par les autorités monétaires américaines de ne plus tolérer de mouvements économiquement injustifiés du cours de leur monnaie, et d'autre part le renforcement de la coopération entre les principales banques centrales dans le domaine de la politique de change.

Normalisation
sur les marchés
des changes

La hausse du cours du dollar, déclenchée par les mesures prises au début du mois de novembre 1978, s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année. Pendant les mois de juin et de juillet, le cours moyen de la monnaie américaine, pondéré en fonction du commerce extérieur, a baissé de 3%. Ce recul était dû avant tout au fait que la politique monétaire des Etats-Unis, comparée à celle d'autres grands pays, était plutôt expansive. Les interventions résolues du Système de Réserve Fédérale et d'autres banques centrales ont permis d'éviter la crise monétaire qui menaçait. Aux mois d'août et de septembre, le dollar est resté à un niveau relativement bas. Un raffermissement n'est intervenu qu'après le 6 octobre, lorsque le Système de Réserve Fédérale eut décidé de donner un tour plus restrictif à sa politique monétaire, vu l'amélioration inattendue de la conjoncture et l'expansion excessive de la masse monétaire. Durant les deux derniers mois de l'année, le cours moyen du dollar est monté de 1%, en dépit des tensions politiques qui ont éclaté entre les Etats-Unis et l'Iran.

Evolution contrôlée
du cours du dollar

Les cours des autres monnaies ont suivi des tendances diverses. L'évolution la plus surprenante a été celle du yen qui, jusqu'à la fin du mois de novembre, a baissé presque sans interruption par rapport à toutes les monnaies importantes.

Chute du yen

A la fin de l'année, la relation entre le yen et le dollar correspondait à peu près à celle observée deux ans auparavant.

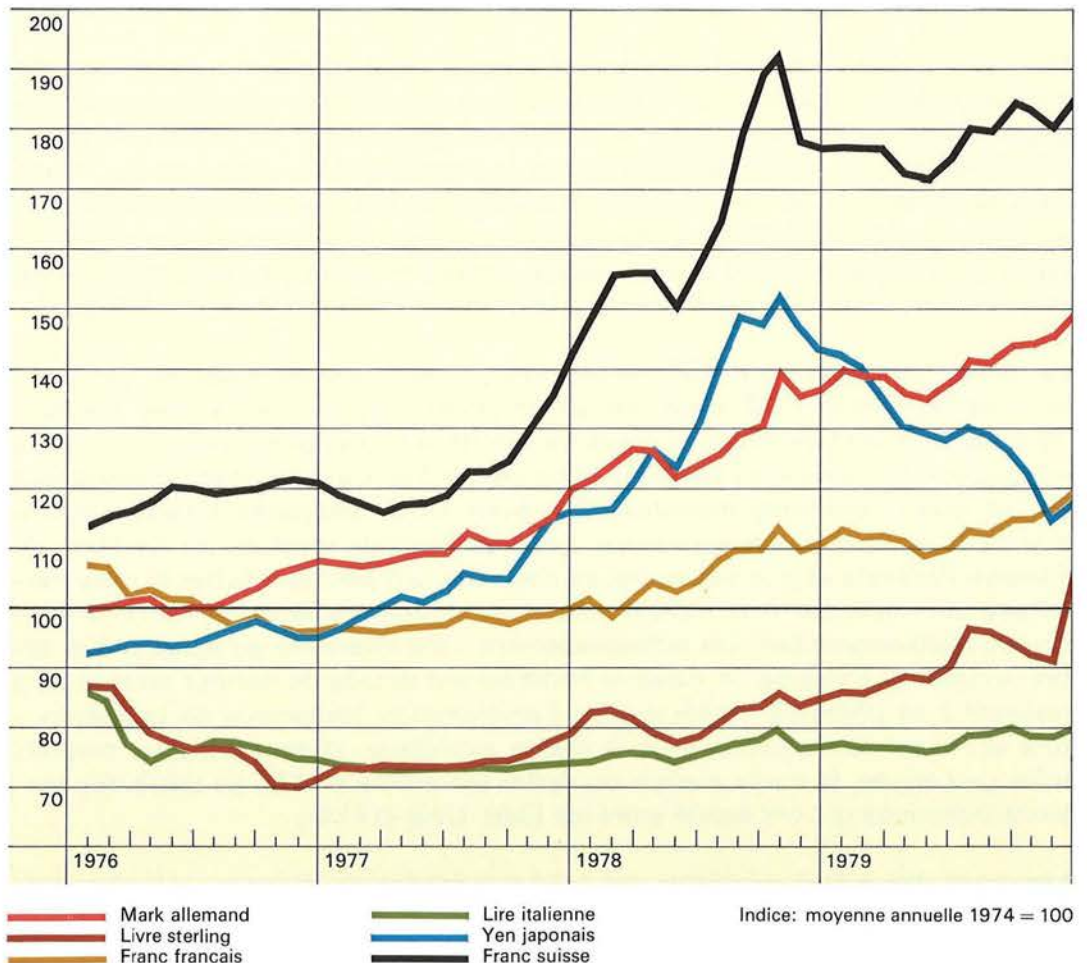
Mouvements limités du mark

Pondéré en fonction du commerce extérieur, le cours moyen du mark allemand s'est élevé de 4% en 1979. Par rapport au dollar, le mark est resté presque stable jusqu'au mois de mai. Par la suite, la politique monétaire restrictive qu'a menée la Banque fédérale, inquiète de l'accélération de l'inflation, a entraîné une hausse légère, mais continue de la monnaie allemande.

Renversement de la tendance de la livre

Le cours de la livre sterling, qui était monté presque continuellement durant plus d'une année, a atteint son niveau maximal au mois de juillet, pour se replier assez nettement durant le second semestre.

Evolution de quelques monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis



3. Coopération monétaire internationale

Le Système monétaire européen (SME) est entré en vigueur le 13 mars, prenant le relais du «serpent monétaire» créé en 1972. Il régit, depuis le printemps de 1979, la coopération monétaire au sein des Communautés européennes. Si le Royaume-Uni a ratifié l'accord, il a mis une réserve importante à sa participation, puisqu'il a renoncé provisoirement à fixer des cours-pivots entre la livre et les monnaies de ses partenaires.

Entrée en vigueur
du SME

Le SME a pour but d'établir une zone monétaire stable en Europe. Ses dispositions principales prévoient le retour à des changes fixes, mais ajustables. Pour chaque monnaie, un cours-pivot est défini par rapport à chacune des autres monnaies et par rapport à l'Ecu, vis-à-vis duquel un seuil de divergence est fixé. Le SME coïncide largement avec le système antérieur du «serpent monétaire». Afin de renforcer sa crédibilité, le volume des crédits disponibles dans le cadre des mécanismes communautaires a été augmenté. En outre, l'accord prévoit une meilleure coordination des politiques économiques nationales, et des mesures de soutien aux pays participants les moins forts économiquement.

Principes
du SME

L'Ecu – unité monétaire européenne – est défini sur la base d'un panier de monnaies qui, à l'entrée en vigueur du SME, correspondait à l'unité de compte européenne déjà utilisée dans le budget des Communautés notamment. S'il était prévu, à l'origine, que le Système repose entièrement sur l'Ecu, celui-ci a joué en fait, jusqu'ici, les seuls rôles d'indicateur de divergence et, dans une mesure restreinte, d'unité de compte dans les opérations de crédits, ainsi que de moyen de paiement et d'instrument de réserve pour les banques centrales des Etats membres.

Rôle de l'Ecu

Pendant les dix premiers mois de son existence, le SME a fonctionné de façon satisfaisante. Le franc belge a été la monnaie la plus faible tout au long de cette période. Pour s'opposer à sa baisse, les autorités belges ont majoré le taux de l'escompte à plusieurs reprises, sont intervenues sur le marché des changes et ont pris des mesures pour réduire le déficit budgétaire. Jusqu'à la fin du mois de septembre, la lire a été la monnaie la plus forte, en raison du niveau élevé des taux d'intérêt en Italie. En renforçant le caractère restrictif de leur politique monétaire, les autorités de la République fédérale ont provoqué un raffermissement du mark durant l'été. Le 24 septembre, un premier ajustement des cours-pivots s'est avéré nécessaire; le mark a été réévalué de 5% par rapport à la couronne danoise et de 2% par rapport aux autres monnaies. Le 30 novembre, un deuxième ajustement est intervenu, la couronne danoise étant dévaluée de 5% par rapport à toutes les autres monnaies du Système.

Premières
expériences

Examen du SME	L'examen du SME, qui devait s'effectuer six mois après son entrée en vigueur, a eu lieu le 17 septembre. Il n'a pas entraîné de modifications.
Le SME et les pays tiers	Aucun élément nouveau n'est apparu, en 1979, dans la question de la participation au SME de pays tiers qui entretiennent des relations économiques et financières particulièrement étroites avec les pays membres des Communautés européennes. Par sa politique de change, la Suisse a contribué à la stabilisation du franc par rapport aux monnaies du Système.
Nouvelle allocation de DTS	Après une interruption de six ans, le Fonds monétaire international (FMI) a procédé, le 1 ^{er} janvier 1979, à une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux (DTS), d'un montant de 4 milliards. En 1980 et 1981, 8 milliards de DTS seront encore distribués. Afin d'accroître leur attrait, le FMI a élargi les possibilités d'utilisation des DTS.
Facilité Witteveen	Au mois de février, après bien des difficultés, le mécanisme de financement supplémentaire connu sous le nom de «facilité Witteveen» est entré en application, prenant le relais de la «facilité pétrolière» épuisée. Grâce à ce mécanisme, le FMI peut offrir aux Etats connaissant de graves problèmes de balance des paiements, en plus de ses crédits ordinaires, des prêts qu'il finance par l'emprunt. Ces prêts sont soumis à des conditions de politique économique. Le montant global de la facilité Witteveen atteint 7,75 milliards de DTS. Après l'Arabie saoudite, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon, la Suisse figure parmi les principaux bailleurs de fonds, avec une contribution se chiffrant à 650 millions de DTS.
Compte de substitution	L'Assemblée annuelle du FMI, qui s'est tenue à Belgrade, n'a pas donné de résultats tangibles. A l'ordre du jour figurait la création d'un compte de substitution, qui permettrait aux Etats membres de céder au FMI des réserves monétaires libellées en dollars, et de se faire créditer la contre-valeur en DTS. Le compte envisagé contribuerait à consolider les balances dollars et à diversifier les réserves monétaires des banques centrales. Si le principe de ce mécanisme a été approuvé, des divergences ont surgi au sujet de sa réalisation pratique. L'examen de ce projet doit être poursuivi.
Banque mondiale et AID	A la réunion de Belgrade, un large accord s'est fait sur la proposition d'augmenter le capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) et les contributions à l'Agence internationale de développement.

C. Evolution de l'économie suisse

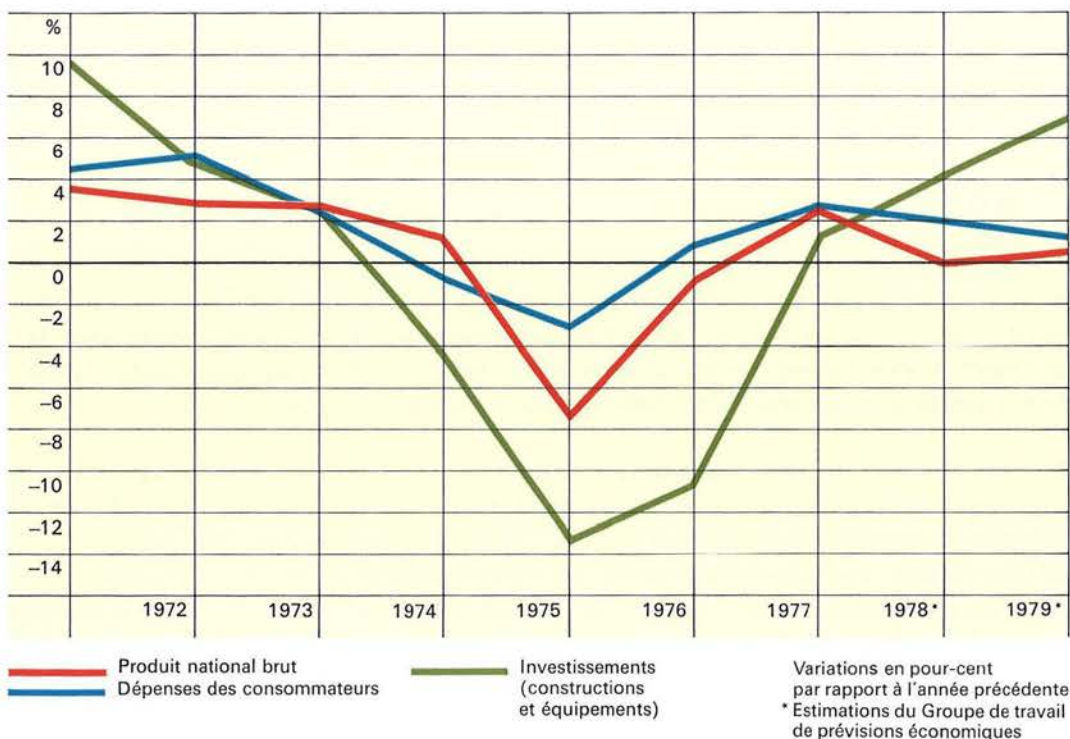
1. Conjoncture générale

Aperçu

Après le fléchissement de la croissance observé en 1978, une reprise sensible est apparue en 1979, qui s'est manifestée au second semestre surtout. La construction et l'exportation ont constitué les éléments moteurs de l'expansion. L'augmentation de la consommation privée a eu aussi des effets positifs.

Accélération de la croissance

Taux de croissance du produit national brut en valeur réelle



La stabilisation des cours de change, depuis l'automne de 1978, a exercé une influence favorable sur l'industrie d'exportation. L'amélioration de la conjoncture à l'étranger s'est traduite par une augmentation des entrées de commandes dans l'industrie des biens d'équipement. Néanmoins, le volume des exportations suisses a augmenté à un rythme inférieur à celui de l'année précédente, et moins fortement aussi que le commerce mondial. La diminution très nette des ventes à l'étranger de l'industrie horlogère, et la formation de goulots d'étranglement dans quelques branches, ont joué un rôle certain dans ce ralentissement.

Amélioration de la situation dans l'industrie d'exportation

Fléchissement de la croissance des importations

De même, l'accroissement du volume des importations, qui s'est inscrit à 9%, a été inférieur à celui de l'année précédente. En raison du renchérissement du pétrole, les achats à l'étranger de produits énergétiques ont diminué sensiblement, leur baisse se chiffrant à 1,2%. Des entrées très importantes de bijoux et de pierres précieuses, ainsi que d'antiquités et d'objets d'art, ont influé fortement sur la statistique des valeurs moyennes à l'importation. Abstraction faite de ces catégories de biens, les achats à l'étranger ont augmenté de 7% en termes réels.

Excédent de la balance des revenus réduit de moitié

L'accroissement des importations, ainsi que le renchérissement massif du pétrole et d'autres matières premières, ont provoqué une forte augmentation du déficit de la balance commerciale, qui a passé de 0,5 milliard en 1978 à 4,7 milliards de francs en 1979. Parallèlement, l'excédent de la balance touristique a diminué; toutefois, la hausse des revenus de capitaux a compensé approximativement ce fléchissement. Le solde actif de la balance des revenus, qui est estimé à 3,9 milliards de francs, a baissé de moitié environ par rapport à l'année précédente.

Reprise dans la construction

Les conditions avantageuses de financement et la baisse du nombre de logements vacants ont favorisé l'activité dans le bâtiment. La construction de maisons individuelles a bénéficié tout particulièrement des taux hypothécaires favorables. L'essor s'est étendu aussi à la construction d'autres logements. Toutefois, l'expansion a varié sensiblement d'une région à l'autre.

La construction de bâtiments pour l'industrie et l'artisanat a aussi augmenté – à un rythme certes moins soutenu que celle de logements – grâce à l'amélioration tant de la capacité concurrentielle de l'industrie suisse que des perspectives économiques. Les investissements de rationalisation et de restructuration ont joué un rôle prépondérant. La demande des collectivités publiques, par contre, n'a nullement contribué à la reprise dans le secteur de la construction.

Signes de resserrement du marché du travail

L'essor conjoncturel a entraîné une augmentation de l'emploi. Celle-ci aurait été encore plus marquée sans les limitations imposées à l'afflux de main-d'œuvre étrangère, qui ont restreint l'offre sur le marché du travail. Dans certaines régions et dans certaines branches, on a constaté une pénurie de personnel. Pendant les premiers mois de l'année, le nombre de chômeurs complets n'a pas diminué dans la mesure attendue. Ce n'est qu'en automne qu'il est descendu au-dessous du niveau de l'année précédente. Si les adaptations structurelles qui se poursuivaient dans l'industrie horlogère libéraient régulièrement de la main-d'œuvre, la mobilité de celle-ci n'était pas suffisante pour que les chômeurs trouvent immédiatement un emploi dans d'autres branches ou dans d'autres régions. Plus que par le passé, les entreprises ont recouru au chômage partiel pour faire face aux variations de la demande. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs partiels a dépassé de 30% le niveau enregistré en 1978.

L'augmentation de la consommation privée de biens et de services s'est poursuivie, grâce surtout à l'évolution favorable de l'emploi et du revenu disponible. L'expansion vigoureuse de l'activité dans le domaine de la construction de maisons individuelles a modifié la structure des dépenses de consommation, l'aménagement du logement ayant pris une part plus importante.

Accroissement
de la consommation
privée

La hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation a passé de 1,1% au mois de janvier à 5,2% à la fin de l'année. Cette accélération résulte du fait que des facteurs de renchérissement d'origine intérieure et étrangère se sont additionnés. La stabilisation des cours de change et l'abondance de l'approvisionnement en monnaie ont permis de répercuter sur les consommateurs le renchérissement du pétrole et des autres biens importés. L'année précédente par contre, la revalorisation du franc avait provoqué une baisse des prix à l'importation, et freiné la hausse des prix en Suisse. Le rôle des cours de change a été plus important encore dans l'évolution des prix de gros: au mois de décembre, l'indice dépassait de 6,9% son niveau de l'année précédente.

Accélération
du renchérissement

A la fin de l'année, la compensation intégrale du renchérissement n'a généralement pas été accordée dans les branches connaissant des difficultés structurelles. Par contre, de nombreuses entreprises ont consenti des majorations réelles de salaires, en raison du resserrement intervenu sur le marché du travail.

Evolution variable
des salaires

Commerce extérieur

Les importations suisses se sont chiffrées à 48,7 milliards de francs en 1979, et ont augmenté de 15,2% par rapport à l'année précédente. En raison du renchérissement des produits énergétiques et de la stabilité du cours du franc, les valeurs moyennes à l'importation ont haussé de 5,7%. En volume, les achats à l'étranger ont dépassé de 9% ceux de l'année précédente. Abstraction faite des importations de bijoux, de pierres précieuses, d'antiquités et d'objets d'art, dont les fortes fluctuations ont faussé quelque peu la correction des variations de prix, les achats à l'étranger ont augmenté de 7% en termes réels.

Accroissement
sensible
des importations

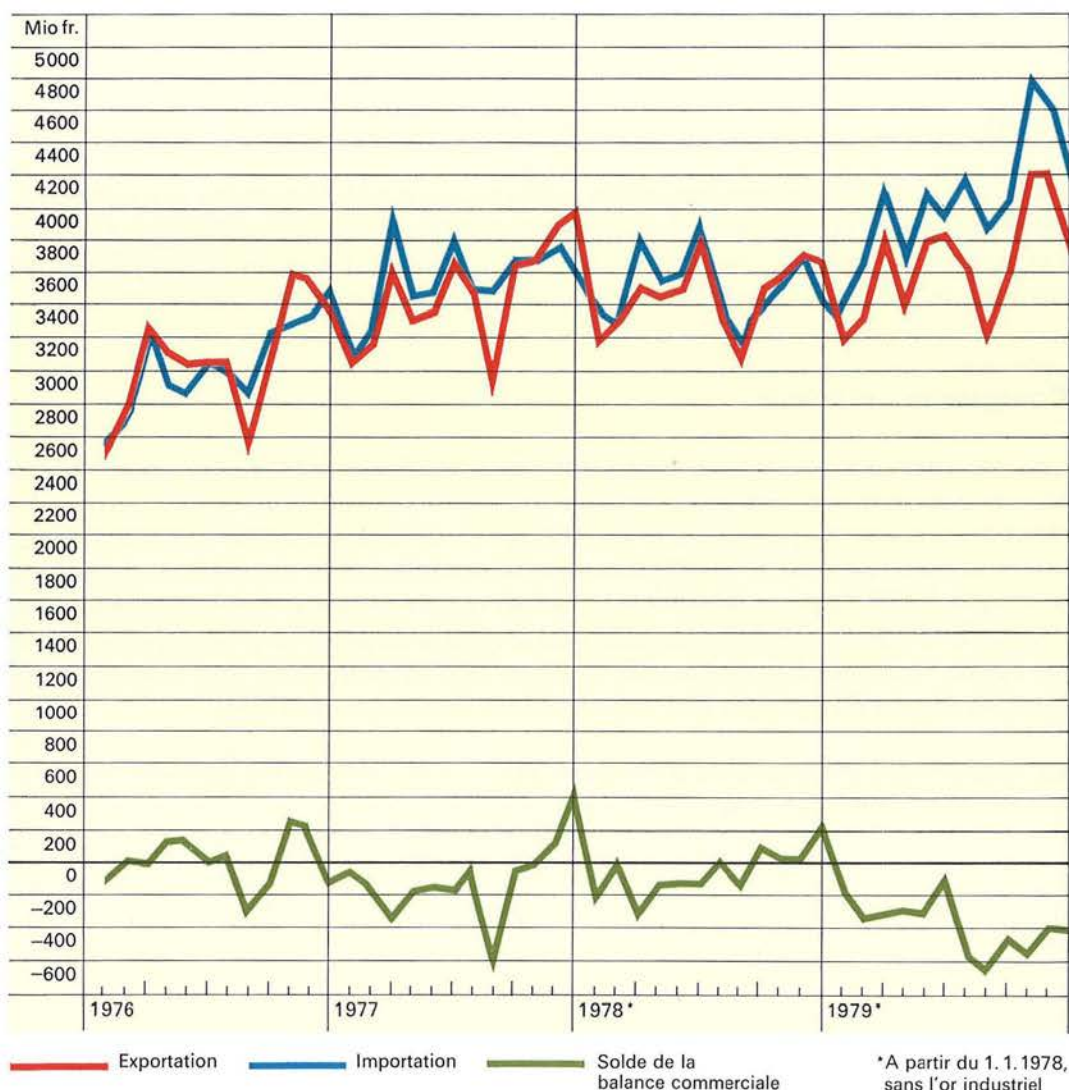
Le volume des importations s'est ainsi accru à un rythme légèrement inférieur à celui de 1978. Deux facteurs expliquent ce ralentissement: d'une part, les livraisons de produits énergétiques ont diminué de 1,2%; d'autre part, la relative faiblesse des taux d'expansion en 1979 tient dans une large mesure au fait que la croissance des importations n'avait cessé de s'accélérer en 1978, sous l'effet de la hausse du franc.

Diminution
des importations
de produits
énergétiques

Les importations de matières premières et de produits semi-ouvrés ont enregistré un accroissement réel particulièrement vigoureux, qui s'est inscrit à 13,2%. Les achats à l'étranger de biens d'équipement ont augmenté de 9%;

cette évolution traduit les efforts des entreprises pour rationaliser et renouveler leur appareil de production. L'expansion des importations de produits de consommation s'est chiffrée à 7,2% en termes réels. Pour les biens durables de consommation, l'accroissement a été supérieur à la moyenne, puisqu'il a atteint 8,3%. Dans cette catégorie, l'expansion la plus forte a été celle des importations de biens destinés à l'aménagement du logement, qui ont augmenté de 31,2%. Les achats à l'étranger de véhicules – position la plus importante puisqu'elle représente 39,6% des importations totales – se sont accrus de 4,1%.

Commerce extérieur



La part des pays membres des Communautés européennes aux importations suisses a augmenté en 1979, pour atteindre 69,1%, tandis que celle des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) n'a pas varié par rapport à 1978 en s'inscrivant à 7,2%. Le montant des achats suisses aux Etats-Unis a fléchi sensiblement, de sorte que la part de ce pays au total des importations s'est chiffrée à 6,3% seulement, contre 7,5% en 1978.

L'évolution favorable de la conjoncture dans de nombreux pays industrialisés s'est répercutée sur les exportations suisses, qui ont augmenté de 5,4% par rapport à 1978 pour se chiffrer à 44 milliards de francs. Comme l'indice des valeurs moyennes est monté de 3,1%, la croissance réelle des exportations a été de 2,2%.

Reprise
dans l'industrie
d'exportation

Les principales industries exportatrices ont accru le volume de leurs ventes à l'étranger. L'industrie horlogère – dont les résultats ont cependant fortement varié selon le type de produit – et celle des denrées alimentaires ont fait exception, avec une diminution de 15,4% et de 1,4% respectivement. L'industrie du textile et de l'habillement a connu l'expansion la plus marquée, soit 8%, devançant l'industrie chimique, dont les ventes à l'étranger ont augmenté de 5,9%. Les exportations de la métallurgie ont dépassé de 2,2% leur niveau de l'année précédente.

L'accroissement des ventes en République fédérale d'Allemagne a été particulièrement fort. Aussi la part de ce pays aux exportations totales a-t-elle passé de 18% en 1978 à 19,6% en 1979. La part des exportations vers les pays membres des Communautés européennes s'est élevée à 49,6%. Presque inchangée, la part des ventes dans les pays membres de l'AELE s'est chiffrée à 9,1%. Comme l'évolution des changes pouvait le laisser prévoir, l'accroissement des livraisons aux Etats-Unis a été inférieur à la moyenne, de sorte que la part de ce pays aux exportations totales a passé de 7,1% en 1978 à 6,8% en 1979. Les ventes dans les pays membres de l'OPEP ont diminué de 17%, tandis que la hausse du prix du pétrole a entraîné une augmentation nominale de 37,9% des achats dans cette zone. Les exportations vers les autres pays en développement se sont accrues plus vigoureusement que la moyenne, puisque leur progression a atteint 7,2%; par contre, les importations en provenance de ces pays n'ont augmenté que de 5,4%, soit à un taux inférieur à la moyenne.

En raison du renchérissement du pétrole, de la reprise de la conjoncture et de la stabilité du franc, la balance commerciale s'est soldée par un déficit de 4,7 milliards de francs.

Balance commerciale
marquée par la
hausse du pétrole

Tourisme

Recul moins marqué qu'en 1978

Bien que la stabilisation des cours de change ait amélioré la capacité concurrentielle du tourisme suisse, le nombre de nuitées dans les hôtels a fléchi de 3,6 % par rapport à 1978. Tandis que le nombre d'hôtes étrangers a diminué de 8,4 %, celui des clients suisses a augmenté de 2,7 %.

Construction et production industrielle

Expansion variable selon les régions

Après la légère reprise qui avait eu lieu l'année précédente, l'activité s'est nettement animée en 1979 dans le secteur de la construction. Cet essor s'explique essentiellement par les conditions de financement favorables qui ont résulté de la politique monétaire très expansive que l'institut d'émission a menée durant l'automne de 1978.

La reprise a été extrêmement vigoureuse dans le secteur du logement, en particulier dans la construction de maisons individuelles. La construction de logements en général a augmenté surtout dans les agglomérations de Zurich, de Berne, de Genève et de Lausanne. Le nombre de logements terminés dans 92 villes a augmenté de 9,7 % par rapport à 1978, atteignant 12 040 unités. Les logements construits dans les grandes agglomérations représentaient 81,5 % de ce total.

Nouveau recul du nombre de logements vacants

Comme l'année précédente, le nombre de logements vacants a diminué dans les communes de plus de 2000 habitants. Le 1^{er} décembre, il se chiffrait à 15 179. Dans certaines régions cependant, il atteignait encore un niveau relativement élevé.

Essor de la construction de bâtiments industriels

L'amélioration de la capacité concurrentielle et des perspectives économiques ont eu des effets favorables sur la construction de bâtiments industriels et artisanaux. L'expansion de la construction dans ce domaine était liée avant tout à l'effort de rationalisation et d'adaptation des structures; par contre, les cas d'agrandissements n'ont pas été très nombreux.

Peu d'effet stimulant de la part des collectivités publiques

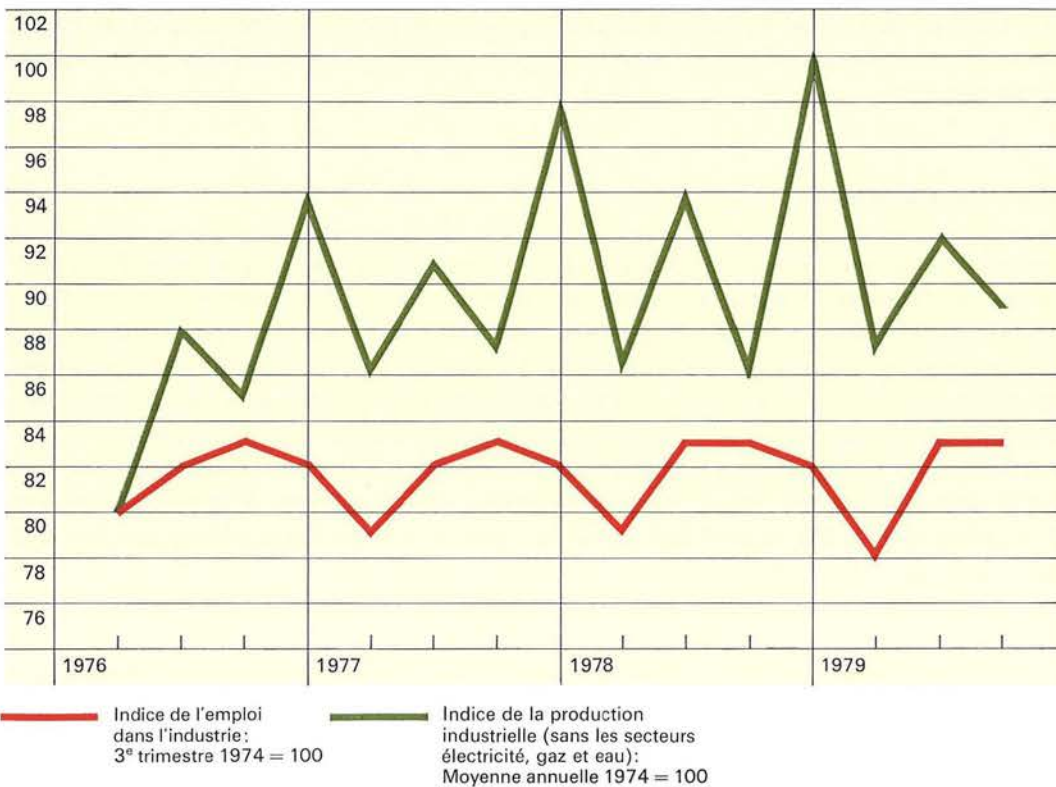
Les efforts que les collectivités publiques ont encore accomplis en 1979 pour réduire leurs dépenses se sont répercutés sur le volume de leurs commandes à l'industrie de la construction. Dans certaines régions, la construction de routes nationales a empêché une évolution défavorable dans le génie civil. En ce qui concerne le bâtiment, la demande des pouvoirs publics s'est maintenue à peu près au niveau de l'année précédente.

Expansion de la production industrielle

La production industrielle a augmenté dans la plupart des branches. La hausse de l'indice global s'est chiffrée à 1 %, comme en 1978. Parmi les branches dont

la progression a été la plus marquée figurent l'industrie du cuir, du caoutchouc et des matières plastiques, avec un taux de 12 %, l'industrie de la métallurgie et celle du papier avec des augmentations de 9 % et de 7 % respectivement. Par contre, le secteur de l'horlogerie et de la bijouterie a enregistré une baisse encore plus forte que celle de l'année précédente, puisque la production a reculé de 17 %, contre 9 % en 1978.

Production industrielle et emploi dans l'industrie



Consommation privée

Les rares indices disponibles – qui doivent en outre être interprétés avec prudence – semblent indiquer que l'accroissement réel de la consommation privée s'est accéléré quelque peu en 1979. La très légère augmentation de la population, la hausse des revenus disponibles, et une plus grande sécurité de l'emploi ont exercé une influence favorable sur les dépenses des ménages.

Augmentation de la consommation privée

Le chiffre d'affaires du commerce de détail sert d'indicateur de l'évolution de la consommation. Par rapport à l'année précédente, il est monté de 3,7% en termes nominaux, mais a baissé de 1% en termes réels. Toutefois, ce recul n'est guère représentatif, car le renchérissement extrême du pétrole au premier semestre a passablement faussé les chiffres corrigés des variations de prix. En utilisant un mode plus réaliste de correction des valeurs nominales, on obtient un chiffre d'affaires réel qui traduit une accélération de la consommation.

Accroissement
marqué des ventes
de biens
de consommation
durables

Les taux d'augmentation observés dans le secteur des biens de consommation durables reflètent une demande plus vigoureuse que dans les autres secteurs. Les chiffres des importations indiquent que les achats de véhicules et de biens destinés à l'aménagement du logement ont progressé à un rythme particulièrement élevé.

Marché du travail

Apparition
plus fréquente
de signes de
resserrement ...

La pénurie de personnel, qui s'était déjà fait sentir l'année précédente dans certaines professions, s'est accentuée sensiblement en 1979, avec toutefois d'importantes différences régionales et sectorielles. Les offres d'emploi provenaient surtout des industries utilisant une main-d'œuvre nombreuse et peu qualifiée. La pénurie de personnel a touché particulièrement les secteurs de la construction et de l'hôtellerie, ainsi que les industries du textile et des machines. Contrairement à ce qui s'était produit dans les années cinquante et soixante, les besoins des entreprises n'ont pu être satisfaits par le recours à la main-d'œuvre étrangère. Dès le début de l'été, certains cantons avaient épuisé leur contingent de travailleurs immigrés.

... mais faible
diminution
du chômage

Bien que la demande de main-d'œuvre ait augmenté, le nombre de chômeurs complets n'a baissé que lentement. A la fin de l'année, il s'inscrivait à 8903. Le nombre de chômeurs partiels est resté assez élevé, puisqu'il a passé en moyenne de 9196 en 1978 à 11935 en 1979. Ce phénomène s'explique par le fait que les entreprises ont eu tendance à recourir davantage au chômage partiel pour faire face à l'irrégularité des entrées de commandes, que l'incertitude des perspectives économiques à moyen terme a accentuée.

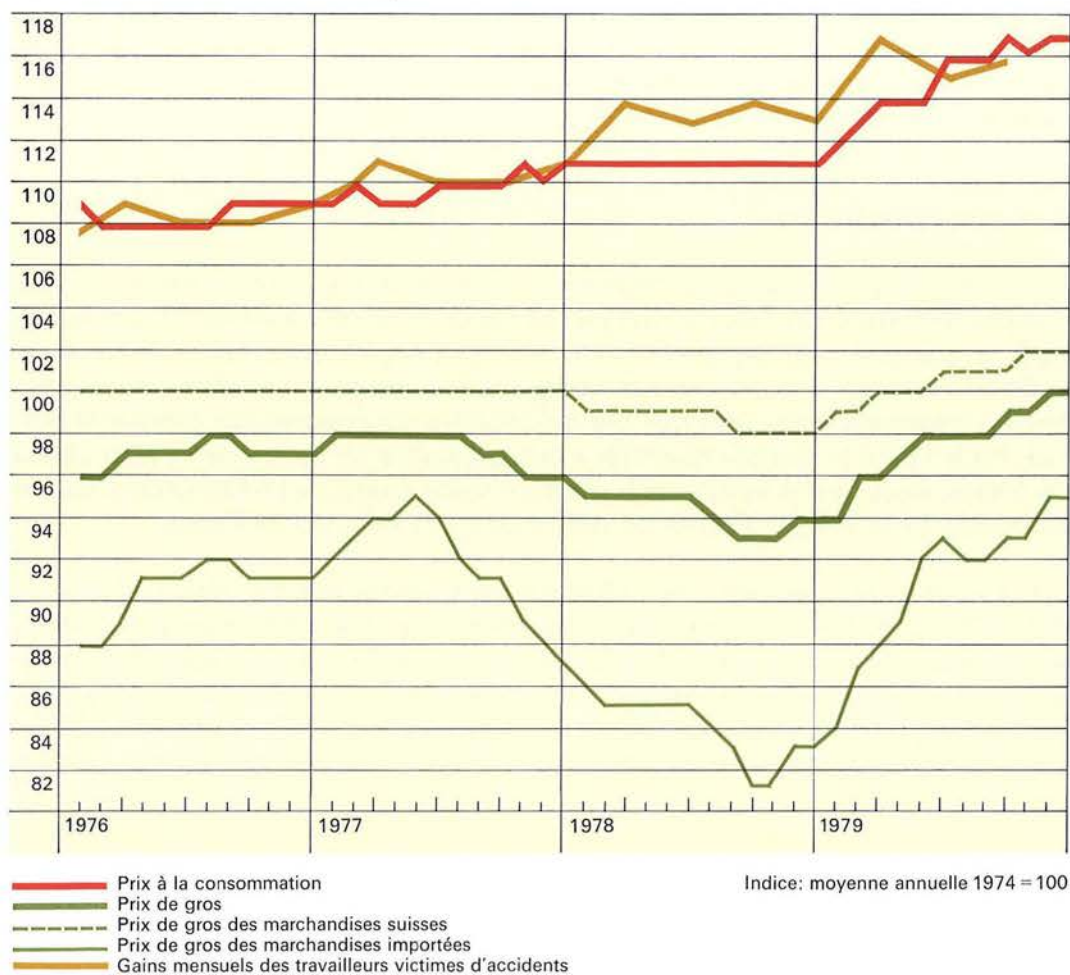
Prix et salaires

Hausse des prix
à la consommation ...

Alors que les prix étaient restés presque stables l'année précédente, le taux annuel de renchérissement a passé en 1979 de 1,1% au mois de janvier à 5,2% au mois de décembre. Durant les cinq premiers mois de l'année, la hausse de l'indice des prix à la consommation s'est inscrite à 2,2% en moyenne par rapport à la même période de l'année précédente. Pendant le reste de l'année, elle a atteint 4,7%,

soit plus du double. Sur l'ensemble de l'année, elle s'est ainsi chiffrée à 3,6%, contre 1% en 1978. L'accélération, au second semestre, a été provoquée tout d'abord par le renchérissement du pétrole. Vers la fin de l'année, la hausse s'est étendue aux produits fabriqués à base de pétrole. En outre, la stabilité des cours de change a accentué l'inflation importée; l'année précédente au contraire, la baisse du prix des marchandises étrangères due à la revalorisation du franc avait compensé pour une large part le renchérissement des produits suisses.

Evolution des salaires et des prix



En 1979, l'évolution des prix pétroliers et des cours de change a influé sur l'indice des prix de gros plus fortement encore que sur celui des prix à la consommation. L'indice partiel des produits énergétiques et connexes est monté de

... et des prix de gros

22,6% par rapport à 1978. Après avoir baissé de 3,4% l'année précédente, grâce à la forte appréciation du franc, l'indice des prix de gros s'est élevé de 3,8% en moyenne en 1979.

L'essor observé dans l'industrie de la construction a entraîné une hausse quasi générale des prix dans ce secteur. Au mois d'octobre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich dépassait de 5,1% le niveau atteint un an auparavant, où l'on avait enregistré une augmentation de 1,7% seulement.

Au troisième trimestre, les revenus salariaux ne dépassaient que de 2,4% leur niveau de la période correspondante de 1978. Les majorations que les entreprises ont accordées pour la fin de l'année, en raison du renchérissement et de l'évolution sur le marché du travail, ont provoqué par la suite une hausse des salaires réels dans certaines branches.

Finances publiques

Déficits de la
Confédération

Le compte financier de la Confédération pour 1978 a accusé un déficit de 719 millions de francs, alors que le budget prévoyait un solde passif de 1 212 millions. Pour la première fois depuis 1973, le déficit effectif a donc été inférieur à un milliard de francs. L'écart entre le budget et les comptes s'explique aussi bien par des dépenses inférieures que par des recettes supérieures aux montants prévus. Pour 1979, le compte financier a fait apparaître un déficit de 1 789 millions de francs, alors que le budget prévoyait un solde passif de 1 342 millions. Quant au budget pour 1980, il accuse un déficit de 1 297 millions de francs.

Comptes presque
équilibrés et
réductions d'impôts
dans les cantons
et les communes

Les comptes des cantons pour 1978 se sont soldés par un déficit global de 215 millions de francs, montant encore inférieur à celui de l'année précédente. Il est vraisemblable que, dans l'ensemble, les comptes des cantons resteront en équilibre ces prochaines années, comme le sont d'ailleurs ceux des communes depuis 1976. De nombreuses communes et plusieurs cantons ont pu décider des diminutions d'impôts en 1979, grâce à l'amélioration de leur situation financière.

2. Approvisionnement en monnaie

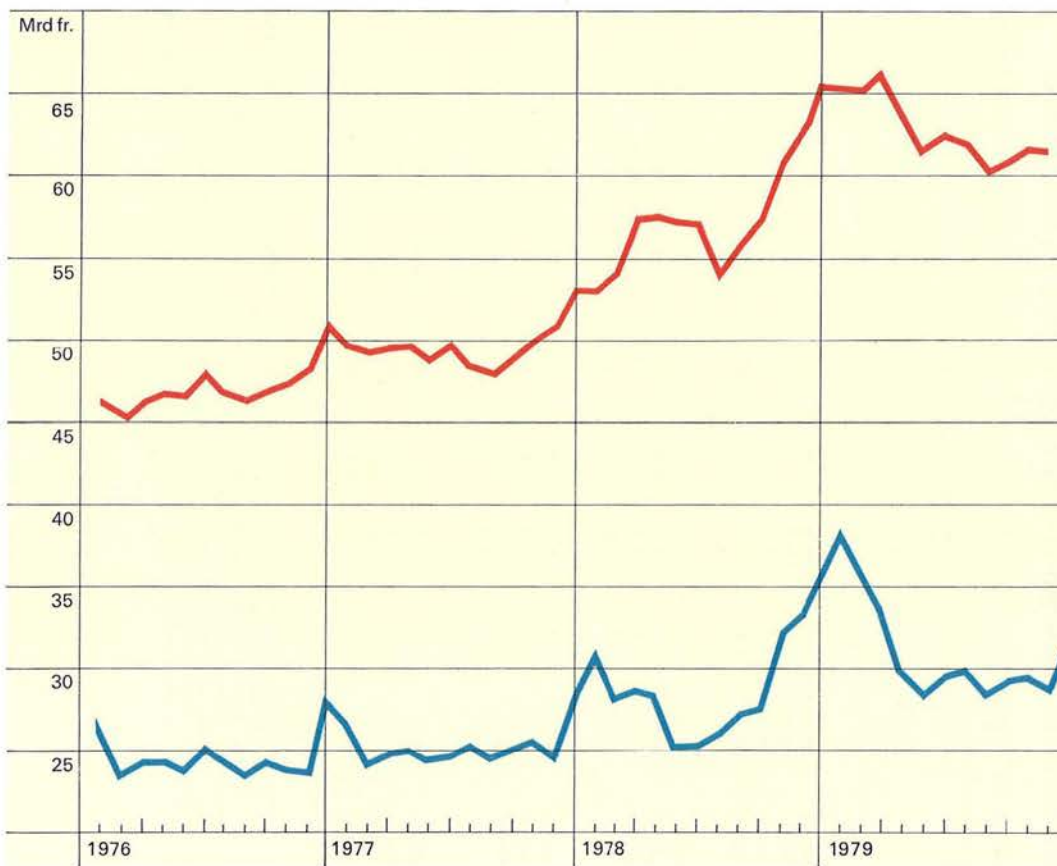
Politique monétaire
plus restrictive

Le passage d'une politique de la masse monétaire à une politique de change, à l'automne de 1978, puis le retour à une politique monétaire plus restrictive au cours de l'année 1979, se sont reflétés dans l'évolution de la base monétaire et de la masse monétaire M_1 .

La Banque nationale exerçant un contrôle direct sur la base monétaire (billets en circulation et avoirs de l'économie en comptes de virements), l'évolution de celle-ci indique immédiatement l'orientation de sa politique. Au premier trimestre, la base monétaire a atteint environ 36 milliards de francs en moyenne, excédant ainsi de plus de 20 % le niveau enregistré un an auparavant. Après que le cours du franc se fut stabilisé au début du printemps, la Banque nationale a réduit l'approvisionnement en monnaie. Au mois d'avril, la base monétaire était déjà légèrement inférieure à 30 milliards de francs et ne dépassait plus que de 5 % à peine le niveau observé un an plus tôt. Aucune nouvelle réduction n'a été effectuée jusqu'à la fin de l'année. Par un recours flexible à la technique des swaps, la Banque nationale a pu neutraliser les effets de ses achats et de ses ventes de devises sur la base monétaire.

Evolution de la base monétaire

Evolution de la base monétaire et de la masse monétaire



— Base monétaire (moyenne mensuelle)
 — Masse monétaire M₁ (fin de mois, estimation provisoire depuis juillet 1979)

Evolution de la base monétaire et de la masse monétaire

Variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente – Moyennes trimestrielles

Trimestre	Base monétaire ¹		Numéraire en circulation ²		Dépôts à vue ³		Masse monétaire M1 ⁴		Quasi-monnaie ⁵		Masse monétaire M2 ⁶		Masse monétaire M3 ⁷	
	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %
1976														
1 ^{er} trimestre	24,7	1,8	16,5	-1,8	29,5	11,3	46,0	6,2	25,1	-	71,0	-	148,8	-
2 ^e trimestre	24,4	5,4	16,6	-	30,6	12,9	47,2	8,0	24,6	-	71,8	-	151,0	-
3 ^e trimestre	24,1	3,8	16,5	1,2	30,3	13,5	46,8	9,1	24,0	-7,3	70,7	2,8	151,6	9,0
4 ^e trimestre	25,3	3,8	17,3	2,4	31,6	10,1	49,0	7,5	23,4	-7,9	72,2	1,7	155,7	8,0
1977														
1 ^{er} trimestre	25,3	2,2	17,3	4,8	32,3	9,5	49,6	7,8	23,1	-8,0	72,7	2,4	160,4	7,8
2 ^e trimestre	25,1	2,7	17,5	5,4	32,0	4,6	49,5	4,9	25,0	1,6	74,5	3,8	163,6	8,3
3 ^e trimestre	24,9	3,5	17,4	5,5	31,1	2,6	48,5	3,6	27,3	13,8	75,8	7,2	165,7	9,3
4 ^e trimestre	26,3	3,7	18,0	4,0	33,5	6,0	51,5	5,1	25,9	10,7	77,4	7,2	169,5	8,9
1978														
1 ^{er} trimestre	29,3	16,0	18,0	4,0	37,0	13,8	54,9	10,7	23,0	-0,4	78,0	7,3	174,4	8,7
2 ^e trimestre	26,7	7,7	18,3	4,6	39,1	22,2	57,4	15,9	23,5	-6,0	80,9	8,6	179,1	9,5
3 ^e trimestre	26,9	7,9	18,2	4,6	37,9	21,9	56,1	15,7	23,6	-13,6	79,6	5,0	179,2	8,1
4 ^e trimestre	33,6	27,9	19,4	7,8	43,8	30,7	63,2	22,7	21,0	-18,9	84,1	8,7	186,4	10,0
1979														
1 ^{er} trimestre	36,1	23,1	19,5	8,3	46,2	24,9	65,7	19,7	19,5	-15,2	85,2	9,2	191,2	9,6
2 ^e trimestre	29,3	8,6	19,8	8,2	42,8	9,5	62,6	9,1	24,7	5,1	86,7	7,2	195,0	8,9
3 ^e trimestre	29,3	8,8	19,8	8,8	41,3	9,0	61,1	8,9	27,5	16,5	88,6	11,3	196,9	9,9
4 ^e trimestre	30,0	-10,7	20,7	6,7	40,5	-7,5	61,2	-3,2	31,9	51,9	93,1	10,7	202,1	8,4

1 Base monétaire = billets en circulation + avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie (moyenne des montants journaliers).

2 Numéraire en circulation = billets et pièces de monnaie détenus par le public.

3 Dépôts à vue = dépôts à vue en francs suisses de résidents du secteur non bancaire dans les banques et en comptes de chèques postaux.

4 Masse monétaire M1 = numéraire en circulation + dépôts à vue.

5 Quasi-monnaie = dépôts à terme et dépôts à vue en monnaies étrangères de résidents dans les banques.

6 Masse monétaire M2 = masse monétaire M1 + quasi-monnaie.

7 Masse monétaire M3 = masse monétaire M2 + dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts de résidents dans les banques.

L'évolution des cours de changes, nettement plus calme que celle de 1978, s'est traduite par un ralentissement sensible du taux annuel d'expansion de la masse monétaire M_1 , qui s'est inscrit à 8,7% en moyenne, après avoir atteint 16,2% l'année précédente. Pendant les premiers mois de 1979, la politique antérieure axée sur la stabilisation des changes a encore déterminé l'évolution de la masse monétaire. En moyenne, le taux annuel de croissance de la masse monétaire M_1 s'est élevé à 19,7% au premier trimestre, pour revenir à 9,1% au deuxième.

Ralentissement de la croissance de la masse monétaire M_1

Le passage graduel à une politique monétaire plus restrictive a entraîné un ralentissement de l'accroissement de la masse monétaire M_1 . Au troisième et au quatrième trimestre, les taux annuels de variation ont été respectivement de 8,9% et de -3,2%. Durant les quatre premiers mois de l'année, le montant moyen de la masse monétaire au sens étroit s'est élevé à 65,2 milliards de francs. Au mois de mai, il est revenu à 61,5 milliards de francs, niveau aux environs duquel il est resté jusqu'à la fin de l'année.

Baisse du taux d'accroissement de M_1 depuis le mois de mars ...

Si le taux annuel d'expansion de la masse monétaire M_1 a baissé depuis le mois de mars, celui de M_2 a de nouveau augmenté à partir du mois de juin. Les dépôts à terme se sont donc accrus plus fortement que les dépôts à vue n'ont diminué. Aux troisième et quatrième trimestres, les taux de variation des dépôts à terme se sont inscrits respectivement à 16,5% et à 51,9%, et ceux des dépôts à vue, à 9% et à -7,5%. Cette évolution s'explique avant tout par le fait que, au début de la période de hausse de l'intérêt, les taux à court terme sont montés plus rapidement que les taux à long terme; il en est résulté une modification de la structure des dépôts en banque.

... et expansion plus rapide de M_2 depuis le mois de juin, en raison de l'évolution divergente des taux d'intérêt à court et à long terme

Les changements qui se sont produits sur les marchés monétaire et financier n'ont pas influencé l'accroissement du numéraire en circulation, c'est-à-dire des billets de banque et des pièces de monnaie. Le taux annuel d'augmentation a oscillé entre 8% et 9% tout au long de l'année. Ce rythme d'expansion est supérieur à celui des deux années précédentes, en raison probablement du renchérissement et de l'accroissement de la consommation privée.

Forte augmentation du numéraire en circulation

3. Evolution du marché monétaire

Pendant le premier trimestre, les liquidités ont été particulièrement abondantes sur le marché monétaire. A la mi-janvier, les avoirs que l'économie détient en comptes de virements à la Banque nationale atteignaient 19 milliards de francs en chiffre rond, soit un niveau jamais encore enregistré. Cette liquidité considérable s'est traduite par des taux d'intérêt à court terme extrêmement bas. Vers la

Liquidités abondantes au premier trimestre

fin du mois de janvier, le placement de «notes» du Trésor américain libellées en francs suisses a réduit les liquidités de 2 milliards de francs en chiffre rond.

Recours à l'aide financière de la Banque nationale en milliards de francs

Mois	Crédits de l'institut d'émission – Etat en fin de mois								Aide financière accordée en vue de l'échéance ³	
	Crédits d'escompte et avances sur nantissement		Reprise temporaire de rescriptions de stérilisation ¹		Swaps dollars contre francs ²		Total de l'aide financière accordée			
	1979	1978	1979	1978	1979	1978	1979	1978	1979	1978
Janvier	0,23	0,30	–	–	2,52	0,29	2,75	0,59	–	–
Février	0,23	0,26	–	–	2,52	0,29	2,75	0,55	–	–
Mars	0,32	1,22	0,61	1,53	4,24	0,10	5,17	2,85	2,44	2,51
Avril	0,63	0,70	–	–	5,41	–	6,04	0,71	2,21	0,46
Mai	0,75	1,96	–	0,24	10,10	–	10,85	2,20	4,81	2,00
Juin	1,39	1,74	1,36	2,17	8,91	2,52	11,66	6,44	4,53	6,15
Juillet	1,36	1,92	–	–	5,65	0,80	7,01	2,73	1,56	2,42
Août	1,38	1,01	–	–	6,40	2,78	7,78	3,80	3,39	0,71
Septembre	1,38	0,92	0,95	1,40	6,56	4,27	8,89	6,58	4,65	3,79
Octobre	1,90	0,25	–	–	3,90	2,52	5,80	2,77	3,06	–
Novembre	2,03	0,25	–	0,01	4,69	2,52	6,72	2,78	3,39	0,02
Décembre	2,46	0,29	1,38	0,51	8,26	2,52	12,10	3,32	9,71	0,80

¹ Rescriptions de stérilisation de la Confédération.

² Swaps de liquidité et swaps liés à l'échéance.

³ Augmentation des crédits d'escompte et des avances sur nantissement durant la semaine précédant l'échéance+reprises temporaires de rescriptions de stérilisation+swaps liés à l'échéance.

Cessions de dollars pour des exportations de capitaux soumises à autorisation

Les cessions de dollars effectuées par la Banque nationale dans le cadre des exportations de capitaux soumises à autorisation ont été importantes au premier trimestre, et ont permis de diminuer la liquidité du marché. Ces opérations ont réduit la base monétaire de 5 milliards de francs en chiffre rond.

Afin que les banques puissent faire face sans difficulté à l'échéance du mois de mars, l'institut d'émission leur a octroyé des crédits pour un montant de 2,4 milliards de francs, dont 1,7 milliard reposaient sur des swaps à court terme dollars contre francs. A la fin du mois, les avoirs de l'économie en comptes de virements s'inscrivaient à 12,5 milliards de francs, et dépassaient ainsi de 1,2 milliard le montant enregistré un an auparavant.

Recours flexible aux swaps

Pour ne pas mettre en péril l'équilibre précaire qui s'était établi sur le marché des changes, la Banque nationale a veillé à éviter toute nouvelle baisse de la base monétaire depuis le mois d'avril. Pour compenser la forte diminution des liquidités résultant de ses ventes de dollars, elle a conclu à plusieurs reprises des swaps dollars contre francs. Ces opérations n'ont pas été effectuées uniquement pour les échéances mensuelles. Jusqu'à la fin de l'année, le montant des swaps en cours a presque constamment excédé 2 milliards de francs.

De la mi-janvier à la mi-avril, les avoirs en comptes de virements de l'économie ont reculé de 19 à 8,5 milliards de francs. Néanmoins, les taux du marché monétaire sont restés très bas.

Diminution des avoirs en comptes de virements

Les pressions que le dollar a subies durant l'été ont conduit la Banque nationale à intervenir sur le marché des changes, en juin, pour un montant de 2,7 milliards de francs. Afin que les liquidités ne s'accroissent pas dans une mesure indésirable, elle a renoncé à renouveler des swaps arrivant à échéance, qui totalisaient 3 milliards de francs en chiffre rond.

Niveau stable des liquidités malgré les interventions

A la fin du semestre, l'institut d'émission a accordé aux banques une aide financière s'élevant à 4,5 milliards de francs. Sur cette somme, 2 milliards de francs résultaient de swaps à court terme. Les avoirs en comptes de virements se sont chiffrés à 12,9 milliards de francs, contre 10,9 milliards un an auparavant.

Echéance semestrielle

La politique monétaire plus restrictive a entraîné une baisse de la liquidité du marché monétaire, et les avoirs de l'économie en comptes de virements sont revenus à 7,5 milliards de francs à la mi-août. Lorsque les swaps à un an conclus au début du mois d'août 1978 pour un montant de quelque 2,3 milliards de francs sont arrivés à échéance, l'institut d'émission les a partiellement remplacés par des swaps à des échéances diverses, mais ne dépassant pas 6 mois.

Swaps en dollars conclus entre la Banque nationale et les banques en milliards de francs

Etat en fin de mois	Swaps de liquidité en 1979	Swaps liés à l'échéance en 1979	Total des swaps en 1979	Total des swaps en 1978
Janvier	2,52	—	2,52	0,29
Février	2,52	—	2,52	0,29
Mars	2,52	1,72	4,24	0,10
Avril	3,61	1,80	5,41	—
Mai	5,81	4,29	10,10	—
Juin	6,85	2,06	8,91	2,52
Juillet	5,18	0,47	5,65	0,80
Août	4,14	2,26	6,40	2,78
Septembre	3,96	2,60	6,56	4,27
Octobre	2,27	1,63	3,90	2,52
Novembre	2,99	1,70	4,69	2,52
Décembre	1,90	6,36	8,26	2,52

Pour l'échéance du mois de septembre, l'institut d'émission a accordé aux banques une large aide financière. Il a accru la liquidité non seulement par l'octroi de crédits sous les formes usuelles – pour un montant de 4,6 milliards de francs – mais aussi en achetant d'importantes quantités de dollars. Les avoirs en comptes de virements se sont élevés à 12,6 milliards de francs, contre 11,4 milliards un an

Grâce à une aide financière suffisante, les échéances se déroulent sans difficulté

auparavant. A la suite du remboursement de l'aide à court terme, des signes de tension sont apparus sur le marché monétaire, provoquant une hausse des taux d'intérêt. Les avoirs en comptes de virements sont revenus à 7,4 milliards de francs. Au mois de novembre, la Banque nationale a maintenu sa politique restrictive même en fin de mois, et limité son aide financière; les taux du marché monétaire ont fortement réagi à cette situation nouvelle. Au mois de décembre, ils sont montés passagèrement à plus de 6%. Pour financer l'échéance, la Banque nationale a conclu des swaps avec les banques pour un montant de 8,26 milliards de francs. En outre, elle leur a octroyé des crédits totalisant 3,35 milliards de francs. A la fin du mois de décembre, les avoirs en comptes de virements se chiffraient à 13,21 milliards de francs, et ne s'écartaient donc que modérément de l'objectif fixé à 12,5 milliards. La base monétaire s'est élevée en moyenne à 31,6 milliards de francs en décembre, demeurant ainsi inférieure de 10,5% au montant atteint un an auparavant.

Emission de créances
comptables
à court terme
sur la Confédération

Du 17 au 19 juillet, un placement d'un type nouveau a eu lieu sur le marché monétaire: la Banque nationale a émis avec succès des créances comptables à court terme sur la Confédération. Ces créances, d'une durée de trois mois, ont fait l'objet d'un appel d'offres; elles ont été placées à un prix de 99,763% du montant nominal, correspondant à un taux d'intérêt de 0,95% par an. Le montant de l'émission s'est élevé à 211 millions de francs. Une deuxième série, lancée le 25 octobre, a porté sur une somme de 406 millions de francs, qui a été placée à un taux de 2,54%. Le 20 novembre, une troisième série de créances comptables a été émise pour un montant de 199 millions de francs, à un taux d'intérêt atteignant 3,76%.

4. Bilans et crédits bancaires

Liquidités bancaires
abondantes

Le changement de politique monétaire décidé par l'institut d'émission à l'automne de 1978 n'a pas été sans influencer les bilans bancaires. L'abondance des liquidités a donné aux banques une grande latitude dans l'octroi de crédits, qui s'est traduite surtout par une expansion des prêts à l'étranger, des crédits de construction et des placements hypothécaires.

Accélération
de la hausse
des bilans

Selon la statistique portant sur 71 établissements, les bilans des banques – opérations fiduciaires exclues – ont augmenté de 9,7% en 1979, contre 7,9% l'année précédente. Les grandes banques ont été à l'origine de cette accélération; leurs bilans ont en effet progressé de 12,4%, alors que ceux des banques cantonales se sont élevés de 6,1% et ceux des banques régionales et caisses d'épargne, de 2,8%.

A l'actif, les avoirs en banque sont montés de 1,5%, contre 6,2% l'année précédente, tandis que les effets de change et papiers monétaires ont diminué de 2,5% alors qu'ils avaient augmenté de 6,3% en 1978. Etant donné la relative faiblesse de la demande de crédits au premier semestre, les banques ont effectué d'importants placements en titres libellés en francs, de sorte que leurs portefeuilles ont augmenté de 9,3% en 1979, contre 6,1% l'année précédente. Les prêts à la clientèle suisse et étrangère sous la forme de crédits en comptes débiteurs, de crédits à des collectivités de droit public et de placements hypothécaires ont enregistré l'augmentation la plus forte, aussi bien en valeur absolue que relative. Ils se sont élevés de 14,8%, contre 9,7% en 1978.

Actif du bilan

A la fin de l'année, les crédits en Suisse dépassaient de 9,5% le montant observé un an auparavant, alors que le taux correspondant s'était inscrit à 7,7% à la fin de 1978. L'accroissement a de nouveau été plus important dans les grandes banques que dans les autres catégories d'établissements; il a atteint en effet 16,9%, alors que celui des banques cantonales s'est chiffré à 5,2% et celui des banques régionales et caisses d'épargne, à 2,5%. La faiblesse de ce dernier pourcentage résulte en partie de l'absorption d'un établissement régional par une grande banque.

Accroissement des crédits en Suisse

Les différents types de crédits à des débiteurs suisses ont évolué diversement. Les comptes débiteurs ont augmenté de 9,9%, contre 8% en 1978. Les crédits à des collectivités de droit public, qui avaient diminué de 2,6% l'année précédente, se sont accrus de 5%. Les placements hypothécaires ont haussé de 9,8%, contre 8,7% en 1978. Dans cette catégorie de crédits, les grandes banques ont enregistré une augmentation de 22,4%, contre 17,8% l'année précédente; leur part à l'ensemble des placements hypothécaires en Suisse a ainsi atteint quelque 30%.

Avance continue des grandes banques dans le secteur hypothécaire

Le montant des crédits de construction utilisés – selon la statistique des 71 banques – a augmenté de 13,1%, contre 6,1% l'année précédente, alors que les promesses de crédits de construction se sont accrues de 28,1%. Le taux d'augmentation le plus élevé, soit 49%, a été celui des promesses de crédits destinés à la construction de logements subventionnés. Pour les bâtiments d'habitation en général et les maisons individuelles, les taux sont restés à peu près au niveau de l'année précédente, s'inscrivant respectivement à 33% et à 28,8%; l'augmentation en valeur absolue a été toutefois nettement supérieure à celle des promesses de crédits destinés à la construction de logements subventionnés. Après un fort accroissement l'année précédente, les promesses de crédits pour la construction de bâtiments industriels et de grandes entreprises artisanales n'ont augmenté que de 14,9% en 1979.

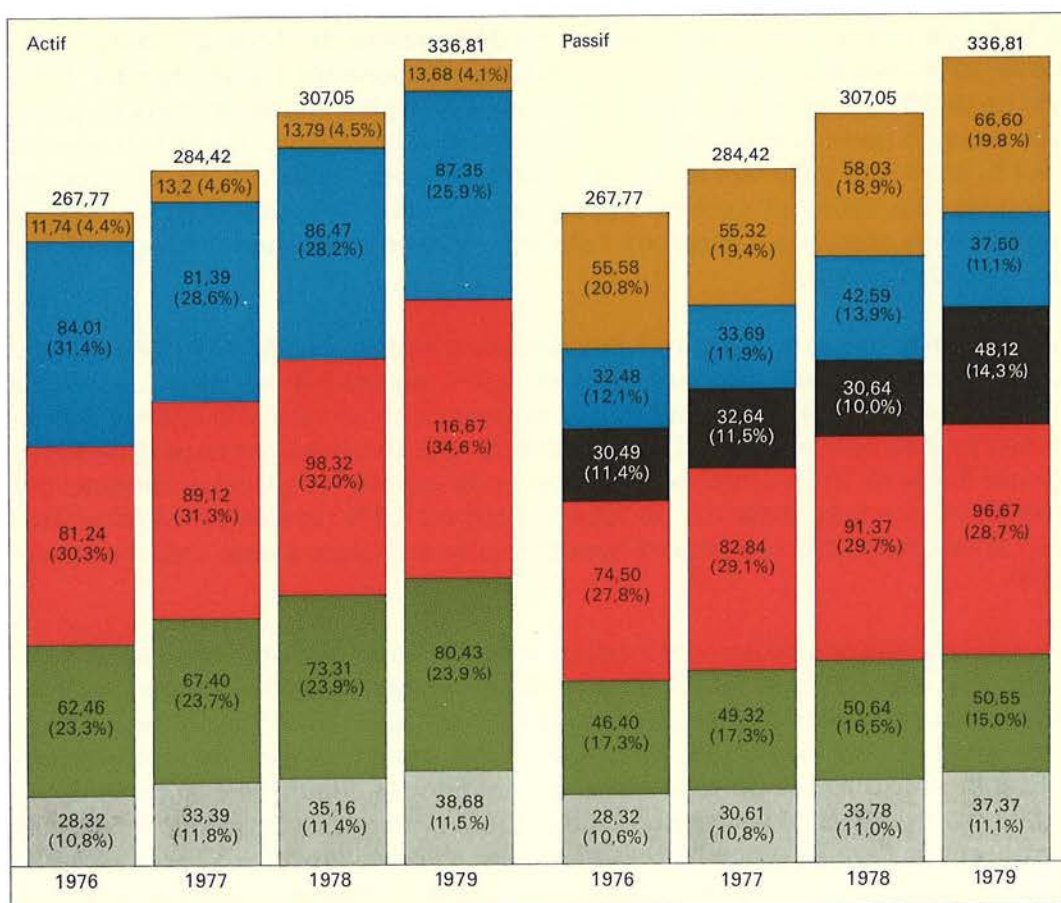
Augmentation vigoureuse des crédits de construction

Les crédits accordés à des personnes domiciliées à l'étranger, qui s'étaient accrus de 4,9 milliards de francs ou de 20,5% l'année précédente, ont augmenté de

Accroissement considérable des crédits à l'étranger

11,9 milliards, ou de 41% en 1979. Ainsi, ils se sont accrus presque autant que les crédits accordés à des personnes domiciliées en Suisse. Les prêts octroyés à des collectivités de droit public ont atteint un volume particulièrement important. Les opérations avec l'étranger ont été avant tout le fait des grandes banques. A la fin de 1979, la part des débiteurs étrangers au total de leurs crédits s'élevait à 36,2%, contre 32,1% un an auparavant.

Bilan de 71 banques



- Caisse, comptes de virements et comptes de chèques postaux
- Avoirs en banque, effets de change et papiers monétaires
- Comptes courants débiteurs, avances et prêts à terme fixe ainsi que crédits à des collectivités de droit public
- Placements hypothécaires
- Autres actifs

- Engagements en banque
- Créanciers à vue
- Créanciers à terme
- Dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts
- Obligations et bons de caisse, emprunts obligataires et emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage
- Autres passifs

Valeurs absolues en milliards de francs et parts au total du bilan exprimées en pour-cent

Au passif de leurs bilans, les 71 banques ont enregistré une augmentation des fonds de tiers de 9,6%, contre 7,7% en 1978. Les engagements en banque se sont élevés de 14,8% et les fonds de la clientèle, de 8,2% seulement. L'afflux net de ces fonds s'est inscrit à 16,4 milliards de francs, contre 16,6 milliards l'année précédente. En raison de la hausse des taux d'intérêt, les comptes créanciers à terme ont augmenté considérablement au second semestre; cette évolution a touché aussi bien les dépôts en francs de la clientèle suisse que les dépôts en monnaies étrangères de non-résidents. L'accroissement des carnets d'épargne, des livrets et carnets de dépôts, ainsi que des obligations de caisse a été inférieur globalement à celui de l'année précédente car, dans ce domaine, les taux d'intérêt ne sont adaptés qu'avec retard à l'évolution générale. Les dépôts de la clientèle suisse dans les grandes banques, qui avaient progressé de 12,8% l'année précédente, se sont accrus de 8,1% seulement. Dans les banques régionales et caisses d'épargne, de même que dans les banques cantonales, l'accroissement a été du même ordre qu'en 1978; les dépôts de la clientèle suisse y ont augmenté respectivement de 2,5% et de 6,6%.

Passif du bilan

Accroissement vigoureux des engagements en banque, ralentissement de l'augmentation des fonds de la clientèle

Les opérations fiduciaires – qui ne figurent pas au bilan – se sont accrues considérablement. Après une diminution de 4,6% l'année précédente, le montant des opérations fiduciaires, qui sont libellées surtout en monnaies étrangères, a augmenté de 43,3%.

Expansion très forte des opérations fiduciaires

Compte tenu des opérations fiduciaires, l'excédent des avoirs à l'étranger sur les engagements envers l'étranger a progressé de 50,5% en 1979, pour se chiffrer à 44,7 milliards de francs. La statistique porte sur 226 banques entretenant des relations d'affaires avec l'étranger. Les avoirs que les banques détiennent pour leur propre compte, y compris les swaps effectués avec la Banque nationale, ont augmenté de 18,4%, s'inscrivant ainsi à 99,8 milliards de francs. Quant à leurs engagements, ils se sont accrus de 10,7%, pour atteindre 69,5 milliards de francs. L'excédent des avoirs a augmenté de 40,9% et s'est chiffré à 30,3 milliards de francs.

Accroissement marqué des avoirs nets à l'étranger

5. Marché des capitaux

Le marché suisse des capitaux a fait preuve d'une grande aisance au début de l'année 1979. Malgré la réduction du taux d'intérêt nominal à 2¾% pour les emprunts des collectivités publiques, et à 3¼% pour ceux de l'industrie, les souscriptions ont dépassé largement les montants offerts durant le mois de janvier. La durée des emprunts a donc été prolongée et les prix d'émission, relevés. Le placement de «notes» du Trésor américain (Carter Bonds) pour un montant d'environ 2 milliards de francs, dont la libération est intervenue le 26 janvier, est

Début d'année marqué par l'abondance des liquidités

resté presque sans effet sur le marché financier. La suppression de l'interdiction de placer des fonds étrangers en papiers-valeurs suisses a provoqué une hausse du cours des actions, ainsi qu'une forte augmentation du volume des transactions boursières.

Echec d'émissions à la suite du revirement de la tendance

A la mi-mars, il a fallu modifier en faveur des souscripteurs les conditions des nouveaux emprunts. Malgré une hausse de $\frac{1}{4}\%$ des taux offerts, et un raccourcissement parfois important des durées, presque tous les emprunts émis pendant les mois de mars et d'avril ont connu l'échec. Le montant de certains d'entre eux a été réduit après la clôture des souscriptions.

Retour au calme au deuxième trimestre

Deux éléments ont contribué à apaiser le marché: d'une part, les banques ont décidé de suspendre l'émission d'emprunts étrangers en francs suisses; d'autre part, la Confédération a renoncé à émettre un emprunt de conversion de 360 millions de francs. La Banque nationale s'est efforcée de stabiliser le marché par des achats d'obligations.

Définition d'une structure des taux d'intérêt

Dans le cadre des contacts périodiques que la Banque nationale entretient avec des spécialistes du marché des capitaux, il a été convenu d'appliquer aux émissions des débiteurs les mieux cotés, des usines électriques de premier ordre, et des sociétés industrielles, des taux de $3\frac{1}{2}\%$, $3\frac{3}{4}\%$ et 4% respectivement. Grâce à la définition de cette structure des taux d'intérêt, et aux achats de l'institut d'émission sur le marché des obligations, qui se sont élevés à près de 400 millions de francs durant les seuls mois de mai et de juin, le rendement des obligations n'a que très faiblement haussé jusqu'à la mi-juin, où il se chiffrait à $3,25\%$.

Instabilité du marché secondaire

Le marché secondaire est demeuré néanmoins instable. La rémunération supérieure des emprunts étrangers, la stabilité des cours de change, et la crainte accrue de l'inflation ont incité les investisseurs à modifier leur politique de placement, et provoqué ainsi une hausse des taux d'intérêt.

Echec de l'emprunt $3\frac{1}{4}\%$ de la Confédération

Dans ce contexte, de nouveaux emprunts ont connu l'échec vers la fin du deuxième trimestre. La Confédération, qui avait renoncé à un emprunt de conversion à la mi-avril, a offert en souscription, à la mi-juin, des bons de caisse à $3\frac{1}{4}\%$; le montant de 200 millions de francs n'a toutefois pas été couvert. Le rendement des obligations de la Confédération est monté, jusqu'à la mi-juillet, à $3,50\%$ environ.

Evolution irrégulière du marché des capitaux au second semestre

Au cours du second semestre, il a fallu abandonner la structure des taux d'intérêt définie en avril. Du milieu de l'année aux premières semaines du troisième trimestre, les cours des obligations sont demeurés stables, mais à un niveau relativement bas. Sur le marché primaire, toutes les émissions ont été placées avec succès jusqu'à la mi-octobre. Le taux de l'intérêt s'est maintenu aux alentours de $3\frac{3}{4}\%$ pour les emprunts émis par des débiteurs de premier ordre pour des durées

variant entre 8 et 10 ans. Au mois d'octobre, les banques ont émis des emprunts à 4% dont la durée atteignait jusqu'à 14 ans.

A la mi-octobre, les cours hors bourse des obligations ont commencé de s'effriter et de tomber au-dessous du prix d'émission. Peu après, un emprunt 3¾% de 75 millions de francs, émis pour une durée de 10 ans par la ville de Zurich, a subi un net échec, les souscriptions n'ayant atteint que 58 millions de francs. Dès lors, une adaptation du niveau de l'intérêt s'avérait inévitable.

Taux en hausse
et échec d'émissions

L'emprunt de 250 millions de francs, que la Confédération a offert en souscription au début du mois de novembre, a dû être réduit à 200 millions en raison du manque d'intérêt des investisseurs. Il a été partagé en deux tranches, l'une de 120 millions et l'autre de 80 millions de francs. La première tranche, d'une durée de 9 ans, était assortie d'un coupon de 3¾%, alors que la seconde portait un intérêt de 4% pour une durée de 13 à 15 ans. Après la clôture des souscriptions, les cours hors bourse se sont inscrits à 98,25% pour les titres à 3¾%, et à 99,75% pour ceux à 4%. Les conditions auxquelles devaient être proposées les nouvelles émissions étaient ainsi données.

Emprunt
de la Confédération
en 2 tranches

Les échecs de l'automne 1979 ont incité les syndicats d'émission à faire preuve de plus de souplesse dans la fixation des conditions. L'adaptation aux fluctuations du marché a été rapide et s'est effectuée, en cas de besoin, durant le délai de souscription. A titre d'exemple, le prix d'émission de l'emprunt lancé par Swissair au cours de la première moitié de novembre a été réduit de 100% à 99% alors même que la souscription était ouverte. Pour d'autres emprunts, les durées ont été abaissées jusqu'à 7 ans. Néanmoins, certains emprunts obligataires n'ont pas été entièrement couverts.

Conditions d'émission
fixées avec
plus de souplesse

Le prélèvement net opéré en 1979 sur le marché financier s'est élevé à 3,95 milliards de francs, et a augmenté de 0,88 milliard par rapport à l'année précédente; la progression n'est intervenue qu'à partir du mois de mai, lorsque le reurement dans l'évolution des taux d'intérêt s'est amorcé.

Augmentation
du prélèvement net
sur le marché
des capitaux

En 1979, la Banque nationale n'a pas été amenée à limiter le volume des émissions annoncées, si ce n'est au troisième trimestre. Les émissions annoncées pour ce trimestre ont atteint en effet une ampleur particulière par rapport tant au trimestre précédent qu'à la période correspondante de 1978. La Direction générale de la Banque nationale a estimé que le volume total des émissions ne devait pas dépasser 2 milliards de francs. Par conséquent, la commission chargée du contrôle des émissions a réduit les montants annoncés de 550 millions de francs au total. Cette intervention a permis d'éviter un recours trop important au marché des capitaux. Sur l'ensemble de l'année, 198 emprunts s'élevant à 10,2 milliards de francs ont été autorisés.

Activités
de la commission
des émissions

Tableau des émissions

Montants en millions de francs

Emetteurs	Nombre 1979	Valeur d'émission	Conver- sions	Recours au marché	Rembour- sements	Recours net au marché	
						1979	1978
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération	5	850,8	550,0	300,8	645,0	- 344,2	-
Cantons	22	873,8	542,0	331,8	564,5	- 232,7	- 121,9
Communes	19	670,2	341,0	329,2	519,0	- 189,9	- 164,7
Usines électriques	36	1 801,6	1 242,0	559,6	461,2	98,4	343,2
Industrie	11	843,6	375,1	468,5	252,6	215,9	- 28,1
Commerce	4	61,3	25,0	36,3	-	36,3	- 3,3
Banques	55	2 950,9	1 076,8	1 874,9	367,4	1 507,5	246,8
Centrales de lettres de gage	8	948,7	758,0	190,7	-	190,7	197,3
Holdings	10	505,9	148,0	357,9	288,0	69,9	291,0
Divers	7	187,6	5,1	182,5	357,6	- 175,1	- 23,0
Total	185	9 694,4	5 062,2	4 632,2	3 455,2	1 177,0	737,3
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	60	5 205,6	438,0	4 767,6	3 244,1	1 523,5	1 386,4
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	2	4,4	-	4,4	-	4,4	10,4
Industrie	18	239,5	-	239,5	3,5	236,0	86,6
Commerce	-	-	-	-	-	-	6,6
Banques	34	747,2	-	747,2	-	747,2	774,2
Holdings	9	183,7	-	183,7	40,7	143,0	1,1
Sociétés d'assurances	2	103,0	-	103,0	-	103,0	84,3
Divers	33	71,4	-	71,4	50,8	20,6	5,9
Total	98	1 349,2	-	1 349,2	95,0	1 254,2	944,1
Total général	343	16 249,2	5 500,2	10 749,0	6 794,3	3 954,7	3 067,8

Augmentation
du portefeuille
de titres en raison
d'opérations de
soutien des cours

Les achats effectués en vue de soutenir les cours ont fait passer le portefeuille de titres de la Banque nationale de 348 millions de francs au début de janvier à 963 millions à la fin de décembre. Ce chiffre représente le montant le plus élevé jamais atteint.

6. Exportations de capitaux soumises à autorisation

Les exportations de capitaux soumises à autorisation ont été durablement influencées par le changement d'orientation de la politique monétaire décidé à l'automne de 1978. En raison du bas niveau des taux d'intérêt suisses par rapport à ceux de l'étranger, et de la stabilité attendue du franc, l'endettement en francs suisses s'est avéré intéressant pour les entreprises et les Etats étrangers.

Montant record
des exportations
de capitaux

Ainsi, le volume brut des exportations de capitaux autorisées s'est accru de 25,1% par rapport à l'année précédente, et a atteint le montant record de 27,4

milliards de francs. Pendant les trois premiers mois de l'année, les exportations de capitaux se sont chiffrées à 10,2 milliards de francs, contre 5,6 milliards au premier trimestre de 1978. Cette évolution était due surtout à d'importantes opérations avec l'Australie et le Canada, portant sur un total de 2,2 milliards de francs, ainsi qu'à une forte demande émanant de débiteurs japonais.

Vers la fin du premier trimestre, les taux d'intérêt se sont orientés à la hausse, entraînant une certaine réserve de la part des investisseurs, qui ont pris davantage de positions à court terme. Cette attitude a été renforcée par la stabilité persistante du franc suisse, qui a rendu encore plus attrayants les placements en monnaies étrangères mieux rémunérés, et par le renforcement des anticipations inflationnistes provoqué par la hausse des prix pétroliers. Les banques ont alors décidé, le 22 mars, de suspendre jusqu'à la mi-avril l'émission d'emprunts pour le compte de débiteurs étrangers.

Arrêt des émissions
décidé
par les banques ...

Les exportations de capitaux soumises à autorisation ont ainsi diminué fortement au deuxième trimestre, n'atteignant que 4,7 milliards de francs; ce niveau était même inférieur à celui du trimestre correspondant de l'année précédente, au cours duquel les exportations de capitaux s'étaient chiffrées à 5 milliards de francs.

... et recul des
exportations
de capitaux au
deuxième trimestre

Les hausses généralisées de l'intérêt se sont accompagnées d'une adaptation des conditions appliquées aux émissions de débiteurs étrangers. Parallèlement au raccourcissement des durées, une importance plus grande a été accordée à la qualité des emprunteurs. Les investisseurs ont manifesté une préférence pour les obligations à 10 ans, et pour les «notes» à 5 ans.

Durées
raccourcies

Aux troisième et quatrième trimestres, l'écart entre les taux d'intérêt suisses et étrangers s'est réduit, rendant moins attrayant l'endettement en francs suisses. En outre, il est devenu toujours plus difficile de placer un emprunt avec succès, les conditions ne pouvant être adaptées assez rapidement à l'évolution du marché. En conséquence, les banques et les débiteurs ont renoncé à une large part des émissions initialement prévues pour les mois de novembre et de décembre.

Retenue dans
l'émission d'emprunts
étrangers

A la suite de l'arrêt des émissions décidé par les banques au printemps, la Banque nationale a édicté certaines directives relatives aux emprunts étrangers. Elle a demandé aux banques de ne pas offrir en souscription plus de deux emprunts à la fois, et de ne pas ouvrir plus d'une période d'émission par jour. De surcroît, elle a fixé à 100 millions de francs l'ordre de grandeur maximum d'un emprunt. Ces dispositions ont permis d'éviter que ne se répète l'accumulation indésirable d'émissions, qui s'était produite au premier trimestre.

Echelonnement
des émissions

La diminution de la liquidité au second trimestre, et la stabilité du marché des changes, ont conduit l'institut d'émission à suspendre la conversion obligatoire

Suspension
de la conversion
obligatoire

avec effet au 8 juin. Jusque-là, la moitié du montant net des exportations de capitaux devait être convertie en dollars à la Banque nationale, l'autre moitié devant l'être sur le marché en une devise quelconque.

Placement de reconnaissances de dette en francs suisses auprès de banques centrales

La Banque nationale a autorisé la Banque mondiale à placer directement auprès d'instituts d'émission étrangers des reconnaissances de dette à moyen terme libellées en francs suisses. Cette opération, réalisée à la fin du mois d'août, a contribué à satisfaire aussi bien les besoins de financement de la Banque mondiale que la demande de francs suisses émanant de banques centrales.

Autorisation donnée au remboursement anticipé de «notes»

Par ailleurs, la Banque nationale a décidé, le 29 novembre, de lever l'interdiction qui frappait le remboursement anticipé de placements privés. Depuis lors, le remboursement par anticipation de «notes» est autorisé, mais au plus tôt 2 ans après l'émission et en aucun cas avant que la moitié de la durée totale ne soit écoulée. Cette adaptation permet au débiteur de recueillir des fonds selon des modalités moins rigides.

7. Evolution des taux d'intérêt

Mouvements divergents des taux d'intérêt

La structure des taux d'intérêt s'est modifiée pendant l'année 1979. Une hausse est intervenue au cours de l'année sur les marchés monétaire et financier, comme l'indique l'évolution du rendement des obligations de la Confédération et du taux des euro-francs. Par contre, les taux créanciers des banques ont baissé, de même que les intérêts servis sur les dépôts d'épargne et les livrets et carnets de dépôts.

Hausse du taux des euro-francs ...

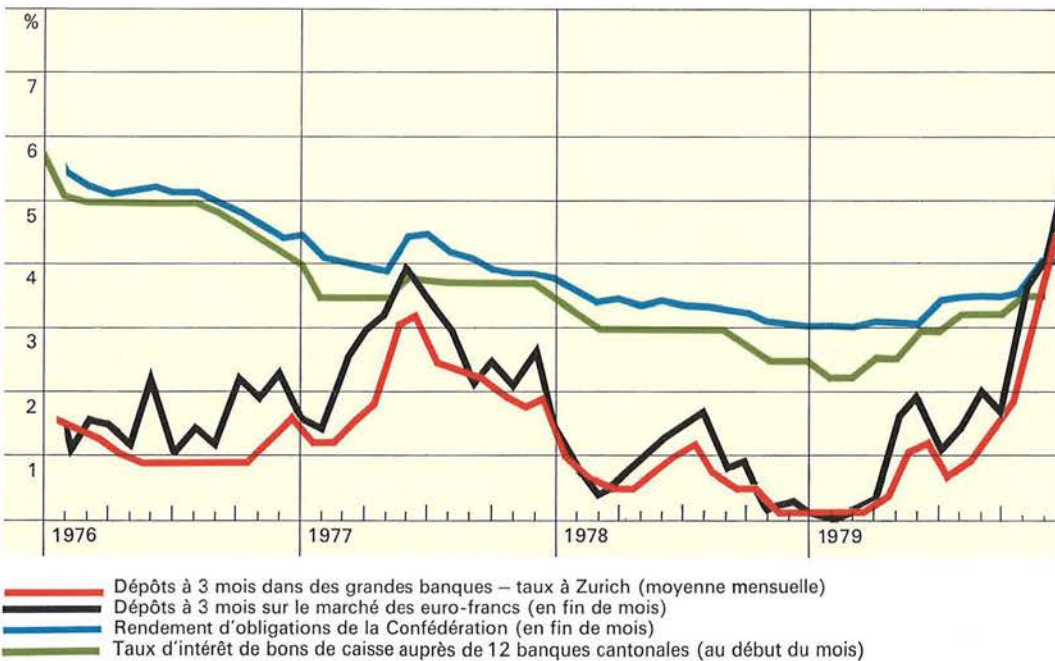
La tendance à la hausse des taux d'intérêt, observée vers la fin du premier trimestre, s'est poursuivie tout au long de l'année. L'augmentation des taux des dépôts à trois mois, tant sur l'euro-marché qu'auprès des grandes banques suisses, a été particulièrement prononcée. Les liquidités bancaires ayant été très abondantes au cours du premier trimestre, le taux des euro-francs a été à peu près nul. Au printemps, lorsque la Banque nationale a réduit la liquidité des banques en vendant des dollars, le taux des euro-francs s'est élevé graduellement, pour atteindre 2% dans la première quinzaine de juin. Il s'est replié temporairement à la suite d'achats de dollars que la Banque nationale a effectués à la fin du mois de juin pour ramener le calme sur le marché des changes. Cependant, le mouvement de hausse a repris au mois d'août, et le taux des euro-francs à trois mois a atteint 5,65% en moyenne au mois de décembre.

... et du taux des dépôts à terme en Suisse

Le taux des dépôts à trois mois auprès des grandes banques suisses a évolué parallèlement à celui des euro-francs. Au premier trimestre, il s'inscrivait à 1/8%

seulement; il a augmenté par la suite, passant à 1½% à la mi-juin. En juillet, il s'est passagèrement replié à ¾%, mais a repris son mouvement ascendant depuis la fin du mois d'août. En décembre, ce taux s'établissait à 4¾%.

Evolution des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et financier



La politique monétaire suivie par la Banque nationale n'a pas été la seule cause de l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché monétaire intérieur et sur celui de l'euro-franc. La hausse généralisée des taux d'intérêt dans les principaux pays industrialisés, jointe au fait que rien ne laissait prévoir une revalorisation importante du franc à brève échéance, a ranimé les exportations suisses de capitaux. Les sorties de fonds ont renforcé la pression à la hausse sur les taux d'intérêt des dépôts en francs suisses.

La politique monétaire et les exportations de capitaux expliquent la hausse des taux d'intérêt à court terme

Sur le marché des capitaux, l'augmentation des taux d'intérêt a débuté vers la fin du premier trimestre. Au début du mois de mars, le rendement moyen des obligations de la Confédération a atteint un niveau minimum de 3,06%, après une baisse qui durait depuis l'automne de 1974. A la fin du mois, il s'inscrivait déjà à 3,20%, niveau auquel il s'est maintenu jusqu'au début de juin. Il a ensuite oscillé autour de 3,50% jusqu'en octobre. Depuis la fin de ce mois, un mouvement de hausse ininterrompu a amené le rendement des obligations

Hausse des taux à moyen et long terme

fédérales au-dessus de 4% en décembre. En vue de modérer la tendance à la hausse, la Banque nationale a effectué au cours de l'année des achats de titres, qui ont totalisé environ 600 millions de francs.

A la fin du mois de janvier 1979, les taux des obligations de caisse des grandes banques ont été abaissés de $\frac{1}{4}\%$; les titres d'une durée de 3 et 4 ans portaient un

Taux d'intérêt les plus fréquents

	octobre 1979 en %	octobre 1978 en %
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	5	5
Banques régionales	4 $\frac{3}{4}$ –5 $\frac{1}{4}$	5 –5 $\frac{1}{2}$
Crédits gagés		
Banques cantonales	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –4 $\frac{3}{4}$
Grandes banques	4 $\frac{1}{2}$ –4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –4 $\frac{3}{4}$
Banques régionales	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –5
Crédits de construction		
Banques cantonales	3 $\frac{3}{4}$ –4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{3}{4}$
Grandes banques	4 –4 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –4 $\frac{3}{4}$
Banques régionales	3 $\frac{3}{4}$ –4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{4}$ –5
Hypothèques en premier rang (bâtiments d'habitation)		
Anciennes hypothèques		
Banques cantonales	4 –4 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –5
Grandes banques	4 –4 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –4 $\frac{3}{4}$
Banques régionales	4 –4 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –5
Caisses d'épargne	4 –4 $\frac{1}{4}$	4 $\frac{1}{2}$ –4 $\frac{3}{4}$
Nouvelles hypothèques		
Banques cantonales	4	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{1}{2}$
Grandes banques	4	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{1}{2}$
Banques régionales	4	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{1}{2}$
Caisses d'épargne	4	4 $\frac{1}{4}$ –4 $\frac{1}{2}$

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission de $\frac{1}{8}\%$ à $\frac{1}{4}\%$ par trimestre ou par semestre.

intérêt de 2%, ceux de 5 et 6 ans étaient rémunérés à 2¼% et ceux de 7 et 8 ans, à 2½%. Suivant l'évolution générale du marché, les taux des obligations de caisse ont été relevés à quatre reprises depuis le printemps, soit les 26 mars, 21 mai, 2 août et 29 octobre. Ils se sont établis finalement à 3¼% pour les titres de 3 et 4 ans, à 3½% pour ceux de 5 et 6 ans, et à 3¾% pour ceux de 7 et 8 ans. La Banque nationale s'est efforcée de ralentir le mouvement de hausse des taux des obligations de caisse, en menant des pourparlers avec les représentants des banques.

Taux d'intérêt – Situation en fin d'année

	1979 %	1978 %	1977 %
Taux officiel de l'escompte	2	1	1½
Taux officiel des avances sur nantissement	3	2	2½
Taux d'escompte privé	3½	3	3¾
Dépôts à terme			
3– 5 mois	4¾	½	1½
6–11 mois	4¾	¼	1¾
12 mois	4¾	½	2
Dépôts d'épargne dans les banques cantonales	2,00	2,38	3,02
Obligations de caisse des grandes banques			
3 et 4 ans	3¼	2¼	3¼
5 et 6 ans	3½	2½	3½
7 et 8 ans	3¾	2¾	3¾
Emprunts ¹			
Confédération	3¾	–	–
Cantons, communes	3¾	3	3¾–4
Banques	4¼	3	4
Usines électriques	4½	3¼	4
Industrie	4	3½–3¾	4¼
Rendement moyen des emprunts fédéraux	4,04	3,02	3,75

¹ Taux d'intérêt des derniers emprunts placés au cours du 4^e trimestre.

Relèvement
des taux officiels
de l'escompte
et des avances
sur nantissement

Pour tenir compte de l'évolution des conditions sur les marchés suisses de l'argent et des capitaux, ainsi que des hausses de l'intérêt intervenues à l'étranger, la Banque nationale a relevé, le 5 novembre, de 1% à 2% le taux de l'escompte et de 2% à 3% celui des avances sur nantissement. Avec effet au 8 novembre, les taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires ont également été augmentés, et portés de 1¼% à 1¾% pour les stocks de denrées alimentaires et de fourrages, et de 1¼% à 2% pour les autres stocks obligatoires. Le 12 novembre, les banques ont relevé le taux d'escompte privé de 3% à 3½%.

8. Marché des changes et évolution des cours

Evolution
généralement modérée
du cours du franc ...

Le cours moyen du franc, pondéré en fonction des exportations de la Suisse vers quinze importants partenaires commerciaux, a baissé d'environ 15% du début du mois d'octobre 1978 à la mi-avril 1979. Il est revenu ainsi à un niveau qui pouvait être considéré comme acceptable pour l'économie. Pendant l'été,

Evolution du cours du franc en 1979



Valeur extérieure du franc, pondérée en fonction des exportations vers 15 importants partenaires commerciaux de la Suisse

Indice: moyenne annuelle 1974 = 100 (cours du mercredi)

le cours ne s'est guère modifié. De la fin du mois d'août au début du mois d'octobre, le franc suisse est monté passagèrement de 4%, à la suite d'un accès de faiblesse du dollar. Grâce à l'action concertée des principales banques centrales, les problèmes de change ont été rapidement résolus. A la fin de l'année, le cours du franc s'inscrivait au même niveau qu'à la fin du mois de juillet 1978, et était inférieur de 3% au cours moyen enregistré un an auparavant.

Evolution du cours du franc par rapport aux monnaies de 15 importants partenaires commerciaux de la Suisse, de 1978 à 1979¹

	Variation en pour-cent
République fédérale d'Allemagne	- 3,3
France	- 1,2
Italie	1,2
Etats-Unis	4,9
Royaume-Uni	- 5,2
Autriche	- 5,0
Suède	-
Japon	28,7
Pays-Bas	- 1,3
Espagne	- 1,7
Belgique	- 0,5
Danemark	7,4
Norvège	2,5
Canada	3,9
Portugal	12,3

¹ Moyenne du mois de décembre.

Toutes les monnaies n'ont pas évolué de manière identique. Face au franc suisse, le mark allemand s'est maintenu durant l'année aux environs de fr. 0,90. Le dollar, qui avait atteint à la fin de septembre 1978 son niveau le plus bas, soit fr. 1,46, est remonté à fr. 1,74 en mai 1979, pour se replier cependant par la suite et s'inscrire à fr. 1,58 à la fin de l'année.

... mais fluctuations différenciées face aux diverses monnaies

La Banque nationale suisse est intervenue à diverses reprises pendant l'année en vue de corriger l'évolution des cours de change. Durant les deux premiers trimestres, elle a modéré la dépréciation du franc en vendant des dollars. Vers le milieu de l'année, le cours du franc a commencé à monter à la suite de l'affaiblissement du dollar, et la Banque nationale est intervenue en étroite concertation avec d'autres banques centrales. A la fin du mois de décembre, le cours réel du franc – corrigé de l'écart entre les taux d'inflation nationaux – était inférieur de 5% à son niveau de la fin de l'année précédente, et correspondait à celui observé au mois de décembre 1977.

Réaction rapide des banques centrales lors de perturbations monétaires

En 1979, les réserves monétaires de la Banque nationale ont diminué de 4,6 milliards pour s'établir à 38,3 milliards de francs; si l'on exclut les swaps dollars

Diminution des réserves monétaires

contre francs conclus avec les banques, le recul atteint 10,3 milliards de francs. L'encaisse-or est restée quantitativement inchangée et figure toujours au bilan à la valeur comptable de 11,9 milliards de francs. La diminution des réserves de devises s'est chiffrée globalement à 2,6 milliards de francs, et à 8,3 milliards abstraction faite des swaps. Les bons du Trésor américain en francs suisses (bons Roosa), qui figuraient parmi les réserves monétaires pour un montant de 2 milliards de francs au 31 décembre 1978, ont été intégralement remboursés pendant l'année. La diminution des réserves monétaires est due essentiellement aux ventes nettes de devises, et aux cessions de dollars effectuées dans le cadre de la conversion obligatoire des exportations de capitaux soumises à autorisation.

D. Mesures monétaires et conjoncturelles

I. Arrêté fédéral des 8 octobre 1971, 28 juin 1974, 7 octobre 1977 et 15 juin 1978 sur la sauvegarde de la monnaie

L'arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la sauvegarde de la monnaie repose sur les articles 31 quinquies (article conjoncturel) et 39 (article sur l'institut d'émission) de la Constitution fédérale. Il a été appliqué jusqu'au 1^{er} août 1979, date de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale.

1. Ordonnance des 5 juillet 1972 et 16 avril 1973 portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger

Les personnes ou sociétés domiciliées en Suisse, qui ne sont pas soumises à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et qui désirent obtenir des crédits de personnes ou de sociétés domiciliées à l'étranger, doivent requérir une autorisation.

Etat au
1^{er} janvier 1979

Les franchises suivantes sont prévues: la contre-valeur de 1 million de francs par cas, si le crédit est libellé en monnaie étrangère et s'il est utilisé exclusivement à l'étranger sans être converti en francs suisses; 50 000 francs par emprunteur pour tous les autres crédits.

Les crédits qui sont liés directement à une transaction en marchandises ou à une prestation de services, assortie de délais de paiement ou de paiements préalables conformes aux conditions usuelles, ne sont pas soumis à autorisation.

L'ordonnance est abrogée avec effet au 31 mai.

31 mai

2. Ordonnance des 5 juillet 1972, 11 octobre 1972, 17 mars 1975 et 22 février 1978 concernant les positions en monnaies étrangères des banques

L'ensemble des engagements en monnaies étrangères des banques doit être couvert chaque jour, à la clôture, par des avoirs en monnaies étrangères.

Etat au
1^{er} janvier 1979

L'ordonnance est abrogée avec effet au 31 mai.

31 mai

3. *Ordonnance des 20 novembre 1974, 22 janvier 1975 et 22 février 1978 instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers*

Sont réputés fonds étrangers, les avoirs en banque détenus par des étrangers et libellés en francs suisses, y compris les avoirs que les banques sont chargées de placer à titre fiduciaire. Les mesures fondées sur cette ordonnance sont les suivantes:

a. Interdiction de rémunérer:

Les fonds étrangers ne sont pas rémunérés. Une exception est prévue pour les fonds étrangers placés en comptes et livrets d'épargne, de dépôts et de placement au 31 octobre 1974, pour les fonds qui ont afflué sous cette forme, jusqu'à concurrence de 20 000 francs, ainsi que pour les intérêts échus. La banque ne peut recourir à la franchise de 20 000 francs qu'une seule fois en faveur du même créancier et des membres de sa famille qui sont mineurs. Les avoirs en francs suisses détenus par des autorités monétaires étrangères sont soumis également à l'interdiction de rémunérer.

b. Prélèvement de la commission (intérêt négatif):

Les banques sont tenues de prélever une commission de 10% par trimestre sur les avoirs étrangers qui excèdent la limite exonérée.

La limite exonérée de la commission correspond au solde des avoirs au 31 octobre 1974, majoré de 100 000 francs. Si le solde au 31 octobre 1974 était supérieur à 1 million de francs, la limite exonérée de la commission correspond à ce solde diminué de 20%, mais à 1 million de francs au moins, majoré de 100 000 francs. Elle ne peut excéder 5 millions de francs, auxquels s'ajoute la franchise de 100 000 francs. La limite exonérée ne peut en aucun cas être inférieure à 100 000 francs, et à 250 000 francs s'il s'agit d'avoirs de banques étrangères.

Le produit de la vente ou du remboursement de papiers-valeurs suisses est exonéré du prélèvement de la commission, lorsqu'il est bonifié sur le compte «Ventes de papiers-valeurs suisses» prévu dans le cadre de l'interdiction de placer des fonds étrangers.

Chacun des comptes en francs suisses qu'une banque tient pour un client étranger doit avoir une affectation distincte; il est interdit de tenir ou d'ouvrir plusieurs comptes pour le même client afin d'utiliser plusieurs fois la franchise.

c. Limitation des ventes à terme de francs suisses à des étrangers:

Les ventes à terme de francs suisses à des étrangers, sous la forme de contrats n'excédant pas 10 jours, sont limitées à 20 % de leur état à la date de référence du 31 octobre 1974. Pour les contrats à un terme supérieur à 10 jours, la limite est de 40% de l'état au 31 octobre 1974.

Le produit de la vente ou du remboursement de papiers-valeurs détenus par un étranger est exonéré de la commission uniquement lorsqu'il est obtenu directement en francs suisses, qu'il est bonifié sur un compte «Ventes de titres» et qu'il ne dépasse pas le montant pour lequel le client a donné un ordre d'achat au comptant non limité, simultanément à l'ordre de vente (ordre lié).

29 janvier

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 1979, de la loi révisée sur la Banque nationale, cette ordonnance est remplacée par deux ordonnances du 11 juillet 1979 portant l'une sur les fonds étrangers et l'autre sur les avoirs étrangers en banque et les opérations de change à terme conclues avec des étrangers. Ainsi, ces restrictions monétaires sont reconduites sans modification notable (voir page 60).

1^{er} août

4. Ordonnance du 22 janvier 1975 concernant la stérilisation du produit en francs suisses des interventions sur le marché des devises

Lorsque la Banque nationale achète des devises pour des motifs relevant de la politique de change, elle peut créditer le vendeur de la contre-valeur en francs suisses sur un compte bloqué non rémunéré.

Etat au
1^{er} janvier 1979

L'ordonnance, à laquelle la Banque nationale n'a jamais recouru, est abrogée avec effet au 31 mai.

31 mai

5. Ordonnance du 27 février 1978 régissant l'importation des billets de banque étrangers

Il est interdit d'importer des billets de banque étrangers pour une contre-valeur supérieure à 20 000 francs par personne et par trimestre. Pour ne pas entraver le tourisme, le trafic des marchandises et des paiements, la Banque nationale peut autoriser l'importation de montants supérieurs.

Etat au
1^{er} janvier 1979

L'ordonnance est abrogée avec effet au 24 janvier.

24 janvier

6. Ordonnance du 27 février 1978 concernant le placement de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses

Etat au
1^{er} janvier 1979

Il est interdit aux personnes et aux sociétés domiciliées en Suisse de conclure des actes juridiques et de servir d'intermédiaires dans de tels actes, lorsque ceux-ci ont pour but l'acquisition par des étrangers de papiers-valeurs suisses.

Un client étranger peut acquérir des papiers-valeurs suisses, par l'intermédiaire d'une banque, jusqu'à concurrence du montant pour lequel la banque a vendu d'autres papiers-valeurs suisses figurant, chez elle, dans le dépôt ouvert du client, ou jusqu'à concurrence du montant pour lequel de tels titres sont arrivés à échéance. Le produit de la vente ou du remboursement de titres doit être bonifié sur un compte spécial «Ventes de papiers-valeurs suisses» et les achats de titres suisses, pour le client, doivent être portés au débit de ce compte. Le compte ne peut avoir un solde débiteur.

24 janvier

L'ordonnance est abrogée avec effet au 24 janvier.

7. Ordonnance du 27 février 1978 autorisant la Banque nationale suisse à effectuer des opérations de change à long terme

Etat au
1^{er} janvier 1979

La Banque nationale suisse est autorisée à conclure des opérations de change d'une durée de 24 mois au plus.

1^{er} août

L'ordonnance porte effet jusqu'au 1^{er} août 1979, date de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale. Elle est remplacée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les fonds étrangers qui, fondée sur la loi fédérale sur la Banque nationale, autorise cette dernière à effectuer des opérations de change à long terme.

**II. Arrêté fédéral du 19 décembre 1975 sur la politique
du marché de l'argent et du crédit
Arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la politique
monétaire**

L'arrêté fédéral sur la politique monétaire repose sur les articles 31 quinquies et 39 de la Constitution fédérale. Il porte effet jusqu'au 1^{er} août 1979, date de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale.

1. Avoirs minimaux sur les engagements en Suisse

Depuis le 26 novembre 1974, les engagements des banques en Suisse ne sont plus soumis au prélèvement d'avoirs minimaux.

Etat au
1^{er} janvier 1979

Aucune modification n'a été apportée en 1979.

2. Avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger

Depuis le 1^{er} mars 1977, les engagements des banques envers l'étranger ne sont plus soumis au prélèvement d'avoirs minimaux.

Etat au
1^{er} janvier 1979

Aucune modification n'a été apportée en 1979.

3. Contrôle des émissions

L'émission publique d'obligations suisses, d'actions et de bons de jouissance suisses, ainsi que d'autres papiers-valeurs suisses analogues, est soumise à autorisation.

Etat au
1^{er} janvier 1979

Toutes les émissions annoncées pour les premier, deuxième et quatrième trimestres de 1979 ont été autorisées. Pour le troisième trimestre, la Direction générale a fixé un plafond de 2 milliards de francs; la commission des émissions a dû réduire les montants annoncés de 550 millions de francs au total.

III. Loi fédérale sur la Banque nationale suisse Modification du 15 décembre 1978

Avec effet au 1^{er} août 1979, le Conseil fédéral met en vigueur la loi révisée sur la Banque nationale suisse (LBN), qui repose sur les articles 31 quinquies et 39 de la Constitution fédérale. Les principales dispositions introduites dans la LBN sont les suivantes:

1^{er} août 1979

1. Coordination des décisions prises par le Conseil fédéral et la Banque nationale en matière de politique conjoncturelle (art. 2, 2^e al.):

La LBN contient désormais la disposition suivante:

Lorsqu'il s'agit de prendre d'importantes décisions en matière de politique conjoncturelle et monétaire, le Conseil fédéral et la Banque nationale s'informent de leurs intentions et se concertent préalablement.

2. Extension du champ d'activités de la Banque nationale (art. 14):

Les opérations que peut effectuer la Banque nationale sont étendues comme il suit:

- L'échéance maximale des valeurs escomptées est portée de trois à six mois.
- Les obligations qu'elle peut acheter et vendre englobent également celles de toutes les banques suisses (auparavant: obligations émises par les banques cantonales et les centrales d'émission de lettres de gage uniquement) et celles des communes suisses, pour autant que ces titres soient facilement négociables.
- La Banque nationale peut émettre et racheter, pour son propre compte, des bons productifs d'intérêt à deux ans d'échéance au plus, en tant que l'exige la politique d'intervention monétaire.
- Elle peut acheter et vendre des effets de change et des chèques sur l'étranger à six mois d'échéance au plus (auparavant trois mois), des obligations facilement négociables d'organisations internationales et de banques étrangères, à douze mois d'échéance au plus (auparavant: titres émis par des banques étrangères uniquement). Les autres avoirs sur l'étranger qu'elle est autorisée à acheter et à vendre peuvent être à douze mois d'échéance au plus (auparavant trois mois).

3. Réserves minimales (art. 16a à 16f):

La loi révisée sur la Banque nationale reprend, à quelques détails près, la réglementation concernant les réserves minimales, qui figurait dans l'arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la politique monétaire:

- En vue d'adapter la masse monétaire aux exigences que pose une évolution équilibrée de la conjoncture, la Banque nationale peut obliger les banques à constituer chez elle des réserves minimales.

- Les réserves minimales se calculent sur l'état et sur l'accroissement des postes suivants du passif du bilan des banques (dépôts en banque); elles ne peuvent excéder les taux mentionnés ci-après:

	en % de l'état	de l'accrois- sement
Engagements en banque à vue et à terme en tant que l'établissement créancier n'est pas tenu de verser lui-même des réserves minimales à la Banque nationale	12	40
Créanciers à vue	12	40
Créanciers à terme	9	30
Dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts	2	5
Bons de caisse d'une durée inférieure à cinq ans	2	5

- Les réserves minimales calculées sur les dépôts en banque de créanciers domiciliés à l'étranger peuvent être portées jusqu'à concurrence du double des taux maximaux indiqués ci-dessus.
- Les réserves minimales peuvent être prélevées soit sur l'état et sur l'accroissement, soit uniquement sur l'état ou sur l'accroissement.
- La Banque nationale fixe les dates de référence à partir desquelles l'accroissement des dépôts est calculé. Aucune date de référence ne peut être antérieure de plus de trois mois à la date à laquelle le prélèvement des réserves minimales est décidé.
- Si des circonstances particulières le justifient, la Banque nationale peut, au lieu d'ordonner le versement des réserves minimales dues, percevoir un intérêt qui n'excédera pas de plus de 6% le taux officiel des avances sur nantissement.

4. Contrôle des émissions (art. 16g et 16h):

La réglementation concernant le contrôle des émissions, qui reposait sur l'arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la politique monétaire, est reprise dans la LBN avec quelques modifications d'ordre rédactionnel:

- Pour éviter un recours excessif au marché suisse de l'argent et des capitaux, le Conseil fédéral peut soumettre à autorisation l'émission publique, pour le compte de résidents, de rescriptions et de reconnaissances de dette de tous ordres, en particulier d'obligations d'emprunt et de bons de caisse, ainsi que d'actions, de bons de jouissance et d'autres papiers-valeurs analogues.
- La Banque nationale fixe le montant global des émissions autorisées au cours d'une période donnée.
- Une commission de 9 à 11 membres, nommée par le Conseil fédéral, statue sur chaque demande dans les limites du montant global fixé.

5. Fonds en provenance de l'étranger (art. 16j):

L'arrêté fédéral du 15 juin 1978 sur la sauvegarde de la monnaie est remplacé par une énumération exhaustive, dans la LBN, des mesures exceptionnelles qui peuvent être prises pour lutter contre l'afflux de fonds étrangers.

Lorsque l'évolution équilibrée de la conjoncture est ou risque d'être perturbée par un afflux excessif de fonds en provenance de l'étranger, le Conseil fédéral peut:

1. restreindre ou interdire la rémunération des avoirs en francs suisses que des non-résidents détiennent dans des banques suisses, et ordonner que des commissions soient perçues sur ces avoirs et versées à la Confédération; ces mesures peuvent être appliquées par analogie aux comptes de chèques postaux détenus par des non-résidents;
2. limiter les opérations de change à terme avec des non-résidents;
3. restreindre ou interdire l'acquisition de titres suisses par des non-résidents;
4. soumettre les personnes domiciliées en Suisse à l'obligation de requérir une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger;
5. prescrire aux banques suisses d'équilibrer leurs positions en monnaies étrangères;
6. restreindre l'importation de billets de banque étrangers;
7. autoriser la Banque nationale à conclure des opérations de change à terme à 24 mois au plus.

La Banque nationale est chargée de l'application des mesures. Elle arrête les dispositions d'exécution.

6. Obligation de renseigner et contrôle (art. 16k):

Les personnes et les sociétés soumises aux prescriptions concernant les réserves minimales, le contrôle des émissions et les fonds en provenance de l'étranger, sont tenues de fournir à la Banque nationale et aux autres services compétents toutes les déclarations et tous les renseignements nécessaires à l'exécution, de mettre à leur disposition les documents y relatifs, et de permettre à ces organes d'en faire vérifier l'exactitude sur place. Lors de la révision des banques, les organes de révision prévus par la loi sur les banques s'assureront du respect des prescriptions édictées.

7. Couverture des billets de banque (art. 19):

Les prescriptions concernant la couverture des billets de banque sont adaptées à l'extension du champ d'activités de la Banque nationale. D'autre part, la couverture-or minimale des billets de banque en circulation – maintenue à 40% – ne doit plus obligatoirement être conservée en Suisse.

8. Compétences de la Direction générale (art. 52):

Les compétences dont disposait la Direction générale, sur la base d'une législation distincte, en matière de réserves minimales, de contrôle des émissions et de lutte contre l'afflux de fonds étrangers, sont introduites dans la LBN:

La Direction générale est l'autorité exécutive supérieure de la Banque. Il lui incombe, sous réserve des articles 43 et 49 et conformément aux règlements, d'assumer les tâches et d'atteindre les objectifs de la Banque. Elle fixe en particulier le taux officiel de l'escompte, le taux des avances sur nantissement, les réserves minimales, le montant global des émissions autorisées, et établit les dispositions d'exécution relatives aux mesures destinées à contenir l'afflux de fonds étrangers.

Pour l'application des dispositions prévues dans la loi révisée sur la Banque nationale, le Conseil fédéral a édicté trois ordonnances qui sont aussi entrées en vigueur le 1^{er} août 1979.

1. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les réserves minimales des banques

L'ordonnance définit certaines notions et régit l'obligation faite aux banques de fournir les déclarations nécessaires au prélèvement éventuel de réserves minimales par la Banque nationale.

Etat au
1^{er} août 1979

Lorsque des réserves minimales doivent être constituées, la Banque nationale l'ordonne par voie de décision.

En 1979, aucune réserve minimale n'a été prélevée sur les engagements en Suisse et envers l'étranger.

2. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur le contrôle des émissions

Etat au
1^{er} août 1979

L'ordonnance reprend les dispositions antérieures relatives au contrôle des émissions. Les émissions de bons par la Banque nationale et de rescriptions par la Confédération ne sont pas soumises à autorisation.

3. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les fonds étrangers *Ordonnance de la Banque nationale suisse du 11 juillet 1979 concernant les avoirs étrangers en banque et les opérations de change à terme conclues avec des étrangers*

Etat au
1^{er} août 1979

L'ordonnance du Conseil fédéral, qui repose sur l'article 16i LBN, reprend les trois mesures suivantes, fondées précédemment sur l'arrêté sur la sauvegarde de la monnaie:

- interdiction de rémunérer les avoirs étrangers en banque et prélèvement d'une commission sur l'accroissement de ces avoirs;
- limitation des opérations de change à terme conclues avec des étrangers;
- autorisation donnée à la Banque nationale de conclure des opérations de change à long terme.

Le champ d'application de la nouvelle ordonnance est plus étendu que celui de l'ordonnance du 20 novembre 1974 instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers; en effet, la nouvelle ordonnance s'applique également aux sociétés financières à caractère bancaire qui ne font pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt. En outre, pour les livrets, carnets ou comptes d'épargne, de dépôts ou de placement, le montant non soumis à l'interdiction de rémunérer correspond maintenant à la limite exonérée de la commission. Enfin, la nouvelle ordonnance contient un article réglementant de façon explicite le cas des opérations qui servent à l'éluder.

Modifications:

18 septembre

Le volume autorisé des ventes à terme de francs suisses à des étrangers, sous la forme de contrats à plus de 10 jours, est porté de 40% à 50% de l'état à la date de référence du 31 octobre 1974.

1^{er} novembre

La commission prélevée sur l'accroissement des avoirs étrangers, qui dépasse la limite exonérée, est réduite, avec effet au 1^{er} novembre, à 2,5% par trimestre et par compte.

Le prélèvement de la commission sur l'accroissement des avoirs étrangers est suspendu avec effet au 1^{er} décembre. L'interdiction de rémunérer est maintenue.

1^{er} décembre

IV. Mesures relatives aux exportations de capitaux et au marché des changes

Ces mesures reposent sur les articles 7 et 8 de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, des 8 novembre 1934 et 11 mars 1971.

1. Exportations de capitaux soumises à autorisation

Vu l'interdiction de placer des fonds étrangers, la réglementation prévoit que la part des créanciers étrangers aux montants d'argent frais prélevés par des débiteurs étrangers, sous la forme d'emprunts, de «notes» et de crédits, ne peut dépasser 50% (système des quotes-parts).

Etat au
1^{er} janvier 1979

La moitié du produit en francs suisses des exportations de capitaux doit être convertie en dollars à la Banque nationale, le reste devant l'être sur le marché en une monnaie étrangère quelconque.

Des durées fermes doivent être prévues pour tous les nouveaux placements de reconnaissances de dette à moyen terme («notes»).

Modifications:

Le système des quotes-parts est supprimé en même temps que l'interdiction de placer des fonds étrangers est abrogée.

24 janvier

La conversion obligatoire est suspendue. Les débiteurs ne sont donc plus tenus de convertir en dollars ou en une autre monnaie étrangère le produit en francs suisses de leurs recueils de fonds.

8 juin

La disposition interdisant le remboursement anticipé de «notes» est supprimée. Selon la nouvelle réglementation, un remboursement anticipé de «notes» ne peut être effectué qu'après 2 ans au moins, mais en aucun cas avant que la moitié de la durée totale ne soit écoulée. Un remboursement échelonné peut être convenu, sans tenir compte des délais susmentionnés, pour autant que le contrat le prévoit d'emblée (avec indication des montants remboursés et de la date des remboursements).

29 novembre

2. Déclarations concernant les positions de change (positions cambistes des banques)

Etat au
1^{er} janvier 1979

Les banques doivent déclarer chaque mois à la Banque nationale les positions en monnaies étrangères, au comptant et à terme, dont elles supportent les risques. Les banques qui font des opérations importantes d'arbitrage international doivent indiquer chaque semaine leurs positions dans certaines monnaies.

L'obligation de déclarer n'a pas été modifiée.

3. Déclarations relatives au mouvement d'affaires dans le commerce des devises

Etat au
1^{er} janvier 1979

Les banques doivent communiquer quotidiennement leur mouvement d'affaires dans le commerce des devises, s'il atteint 15 millions de francs.

3 août

Ces déclarations ne sont plus demandées jusqu'à nouvel ordre.

V. Conventions

1. Convention du 18 avril 1975 conclue entre la Banque nationale suisse et les banques en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation

Etat au
1^{er} janvier 1979

Les banques sont disposées à favoriser, avant tout par l'escompte d'effets de change à six mois d'échéance au plus, les crédits à court terme destinés à financer les ventes à l'étranger d'entreprises appartenant à l'industrie d'exportation.

Elles s'engagent à escompter les effets libellés en francs suisses à un taux ne dépassant pas de plus de 1½% le taux appliqué par la Banque nationale. La différence est ramenée à 1% lorsque les effets présentés aux banques portent deux signatures notoirement solvables et indépendantes l'une de l'autre.

Pour sa part, la Banque nationale s'engage à réescompter ces effets ou à les prendre en nantissement, pendant les trois derniers mois, en dehors des limites et à un taux qui sera de 1% inférieur au taux officiel de l'escompte, mais de ½% au minimum.

Une réglementation particulière régit les exportations destinées au Brésil. En raison du dépôt à l'importation appliqué dans ce pays, les effets de change peuvent être renouvelés une fois pour une période de six mois.

Modifications:

La convention est prolongée de six mois, soit jusqu'au 31 octobre.

Avril

La convention est prolongée de six mois encore, soit jusqu'au 30 avril 1980. Le taux d'intérêt appliqué par les banques est relevé de ½%. Les effets sont escomptés à un taux ne dépassant pas de plus de 2% – ou de plus de 1½% pour les effets portant deux signatures notoirement solvables et indépendantes l'une de l'autre – le taux appliqué par la Banque nationale. Le taux auquel la Banque nationale s'engage à réescompter ces effets ou à les prendre en nantissement sera de 1% au moins inférieur au taux officiel de l'escompte, mais de ½% au minimum.

15 octobre

2. *Convention du 1^{er} juin 1975 entre la Banque nationale suisse et les banques qui pratiquent le financement à long terme des exportations*

La Banque nationale est disposée à réescompter des effets de change d'un montant minimum de 10 millions de francs et d'une durée de trois ans au moins, qui sont destinés au financement d'exportations. Pour leur part, les grandes banques financent ces exportations à des taux d'intérêt fixes pour des durées allant de 5 à 10 ans; elles renoncent à appliquer des taux d'intérêt minimaux à ces crédits.

Etat au
1^{er} janvier 1979

La convention est prolongée de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} juin 1981. Aucune modification n'y est apportée.

25 juin

3. *Convention du 8 novembre 1978 instituant une garantie flexible des cours de change pour les paiements à l'industrie suisse d'exportation*

La convention doit permettre aux exportateurs de biens et de services de garantir la valeur en francs suisses des paiements commerciaux qu'ils comptent recevoir en dollars des Etats-Unis et en marks allemands, même en cas d'incertitude sur l'importance effective des recettes futures. Pour les paiements qu'il attend en monnaie étrangère, l'exportateur conclut simultanément deux contrats de change, au même cours et pour la même durée. Ainsi, la vente à terme de devises conclue avec une banque est couverte par l'acquisition, à la Banque nationale, d'un droit d'achat de devises (DAD). Les DAD, dont la durée est comprise entre 3 mois et 2 ans, peuvent être acquis, moyennant paiement d'une prime, à concurrence de 40% au maximum des contrats à terme de base. Les banques se chargent gratuitement des travaux administratifs liés aux DAD.

Etat au
1^{er} janvier 1979

La convention porte effet jusqu'au 30 novembre 1980.

Modifications:

16 avril A compter du 16 avril, huit nouvelles monnaies sont incluses dans le système des DAD, à savoir la livre sterling, le yen japonais, le franc français, la lire italienne, le florin hollandais, le franc belge, la couronne suédoise et le schilling autrichien.

1^{er} juillet A compter du 1^{er} juillet, les exportateurs domiciliés dans la Principauté de Liechtenstein peuvent également acquérir des DAD. Les gains et les pertes liés à l'utilisation du système des DAD par les exportateurs liechtensteinois vont au gouvernement de la Principauté.

4. Gentlemen's agreement du 20 mars 1975 entre les banques suisses et la Banque nationale suisse concernant les déclarations relatives aux transactions sur devises

Etat au
1^{er} janvier 1979

Les banques s'engagent à notifier à la Banque nationale les opérations sur devises, au comptant et à terme, dont le montant atteint ou dépasse 5 millions de dollars. La Banque nationale est autorisée à intervenir dans leurs opérations sur devises, et à en reprendre les montants à son compte, lorsqu'elle estime que l'intérêt du marché est en jeu.

30 juin La convention n'est pas prorogée et arrive à son terme à la fin du mois de juin.

5. Gentlemen's agreement du 24 mars 1975 entre les sociétés exerçant une activité internationale et la Banque nationale suisse concernant les déclarations relatives aux transactions sur devises

Etat au
1^{er} janvier 1979

Le contenu de cet accord est identique à celui du gentlemen's agreement avec les banques.

30 juin L'accord n'est pas prorogé et arrive à son terme à la fin du mois de juin.

6. *Gentlemen's agreement du 15 juin 1976 entre la Banque nationale suisse et les banques suisses concernant les mesures monétaires*

Les banques établies en Suisse, qui ont des succursales ou des filiales à l'étranger, leur enjoignent de renoncer à toute transaction ayant manifestement un caractère de spéculation contre le franc. Elles renoncent à effectuer, depuis la Suisse, des dépôts en euro-francs ou des placements directs en francs pour le compte et au nom de succursales ou de filiales à l'étranger.

Etat au
1^{er} janvier 1979

L'accord est prorogé d'un an, jusqu'au 15 juin 1980.

30 mai

7. *Convention du 2 juin 1977 relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire*

La convention précise la diligence dont les banques doivent faire preuve lors de l'acceptation de fonds (identification de l'ayant droit et vérification de l'origine des fonds). En outre, les banques s'engagent à ne prêter aucune assistance active au transfert de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger, et à ne fournir aucune aide active aux clients qui cherchent à tromper des autorités suisses ou étrangères.

Etat au
1^{er} janvier 1979

Les organes de révision prévus par la loi sur les banques sont chargés de vérifier, par sondages, l'observation de ces dispositions, et d'annoncer à une commission arbitrale, ainsi qu'à la Commission fédérale des banques, les infractions qu'ils constatent ou qu'ils peuvent légitimement soupçonner.

Aucune modification n'a été apportée à la convention et aux commentaires publiés le 9 décembre 1977 par la Banque nationale suisse et l'Association suisse des banquiers.

VI. Participation de la Banque nationale à des mesures internationales d'aide monétaire

1. Crédits directs

Le montant des crédits versés au Portugal s'inscrivait à 90,7 millions de dollars à la fin de 1978. Une part de 60,7 millions de dollars était munie d'une garantie-or et le reste, soit 30 millions, était garanti par la Confédération.

Au cours de l'année, le Portugal a remboursé 60,7 millions de dollars. A la fin de 1979, il restait un crédit de 30 millions de dollars, muni d'une garantie totale de la Confédération.

En 1976, la Suisse avait participé à la «facilité pétrolière» du FMI pour un montant de 250 millions de DTS. A la fin de 1979, 177,1 millions de DTS n'étaient pas encore remboursés. Sur cette somme, 103,2 millions étaient munis d'une garantie de la Confédération.

Un crédit accordé dans le cadre des Accords généraux d'emprunt conclus entre le Groupe des Dix et le FMI se chiffrait à 79,08 millions de DTS à la fin de 1978. Ce crédit, qui était couvert pour un tiers par une garantie de la Confédération, a été entièrement remboursé en avril.

La Banque nationale suisse s'est engagée à participer, à concurrence de 650 millions de DTS, au mécanisme de financement supplémentaire du FMI («facilité Witteveen»). En 1979, un montant de 30 millions de DTS a été utilisé.

Dans le cadre de l'OCDE, un crédit de 30 millions de dollars a été accordé à la Turquie en 1979. Une garantie de la Confédération couvre la totalité de ce montant.

2. Participation à des mesures monétaires sous la forme de garanties de refinancement

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a octroyé au Portugal des crédits contre nantissement d'or. Avec d'autres instituts d'émission, la Banque nationale a donné une garantie de refinancement. Sa part se montait à 50 millions de dollars à la fin de 1978, et à 47,8 millions un an plus tard.

E. Opérations de la Banque nationale

1. Opérations propres

Or

L'encaisse-or forme, avec les avoirs en devises, les réserves monétaires. En vertu de l'article 19 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, les billets en circulation doivent être couverts par de l'or, à raison de 40% au moins. En 1979, la couverture-or, basée sur le prix officiel de l'or, s'est chiffrée à 56,50% en moyenne, comme l'indique le tableau de la page 105.

Fonction

La dernière modification de la parité-or du franc remonte au 9 mai 1971. Depuis cette date, 1 franc équivaut à 0,21759... gramme d'or fin. La parité sert de base au calcul du prix officiel de l'or, qui se monte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin. Depuis le 10 mai 1971, l'encaisse-or figure au bilan à ce prix officiel.

Evaluation

Au cours de l'année, l'encaisse-or n'a pas changé.

Montant

Mouvement de caisse

Le mouvement de caisse englobe les entrées et les sorties de billets émis par la Banque nationale et de pièces de monnaie. En revanche, seul le montant des pièces de monnaie figure sous la rubrique caisse, étant donné que celui des billets émis par la Banque nationale ne représente pas un actif.

Définition

Le mouvement de caisse s'est inscrit à 111,9 milliards de francs en 1979, contre 158,5 milliards l'année précédente. La diminution de 46,6 milliards de francs, ou de 29,4%, est due à l'introduction de nouveaux billets: la mise en circulation des billets de 1000 francs et de 50 francs, qui a débuté en 1978, a entraîné un mouvement de caisse portant sur des montants sensiblement plus importants que celle des billets de 20 francs et de 10 francs, qui a eu lieu en 1979.

Volume

Devises

Aux termes de l'article 14 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, celle-ci est autorisée à acheter et à vendre des avoirs sur l'étranger à douze mois d'échéance au plus.

Définition

Le montant des réserves de devises au 31 décembre 1979, qui atteint 26 390,4 millions de francs (cf. tableau page 68), ne comprend pas les opérations à terme francs contre marks allemands conclues avec des banques suisses.

Les avoirs en dollars, à l'exclusion des swaps conclus avec des banques suisses, figurent au bilan à un cours de fr. 1,599, contre fr. 1,677 à la fin de 1978. Il s'agit du cours moyen du dollar enregistré au mois de décembre à Zurich. Les avoirs li-

bellés en d'autres monnaies étrangères, et ceux exprimés en DTS, sont portés au bilan aux cours moyens du mois de décembre également.

A la fin de 1979, pour la première fois depuis 1965, aucun avoir en dollars n'était garanti contre les risques de change par des swaps passés avec la Banque de Réserve Fédérale de New York. Aussi bien les opérations en cours à la fin de 1978 que celles conclues en 1979 ont été entièrement dénouées durant l'année.

	1979 en millions de francs	1978	Variation
Composition et variation	1. Devises, à l'exclusion des swaps:		
	Dollars des Etats-Unis		
	– Titres publics et autres placements aux Etats-Unis		
	16 071,2	24 432,1	– 8 362,1
	– Placements auprès d'autorités monétaires étrangères et sur l'euro-marché		
	1 274,4	824,5	+ 449,9
	Créances libellées en droits de tirage spéciaux		
	432,9	663,2	– 230,3
	Autres monnaies		
	355,0	539,8	– 183,6
	<u>18 133,5</u>	<u>26 459,6</u>	<u>– 8 326,1</u>
2. Swaps dollars contre francs conclus avec des banques suisses			
8 256,9	2 522,2	+ 5 734,7	
3. Total selon bilan			
	<u>26 390,4</u>	<u>28 981,8</u>	<u>– 2 591,4</u>

Droits d'achat de devises

Droits d'achat
de devises

En vue d'offrir une garantie plus flexible des cours de change pour les paiements aux exportateurs suisses de biens et de services, la Banque nationale émet des droits d'achat de devises (DAD) depuis le 1^{er} décembre 1978, par l'intermédiaire des banques suisses (cf. pages 63 et 64).

Les DAD émis en 1979 ont totalisé 98,6 millions de francs. Les mouvements ci-dessous (en millions d'unités des monnaies concernées) ont été enregistrés:

	\$US	DM	£	FF	OES	Total (en francs*)
Etat au 31.12.78	2,4	8,4	—	—	—	11,6
DAD émis durant l'année	27,0	33,3	5,7	9,8	6,8	98,6
DAD échus durant l'année	20,4	32,1	3,2	6,4	1,1	76,2
dont: exercés	(15,6)	(28,1)	(1,6)	(6,3)	(1,1)	(58,9)
non exercés	(4,8)	(4,0)	(1,6)	(0,1)	—	(17,3)
Etat au 31.12.79	9,0	9,6	2,5	3,4	5,7	34,0

* Les conversions ont été effectuées aux cours moyens du mois de décembre 1979.

Les droits d'achat de devises, qui sont des engagements conditionnels, ne figurent pas au bilan.

Bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses

Les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses sont des reconnaissances de dette que le Département du Trésor américain a émises pour des durées s'étendant jusqu'à 18 mois et qu'il s'engage à reprendre en tout temps. Depuis 1962, la Banque nationale a acquis de tels titres à plusieurs reprises, lorsqu'elle a dénoué des swaps conclus avec les Etats-Unis.

Définition

Ces titres ont été entièrement remboursés, conformément à l'accord de remboursement échelonné conclu au mois d'octobre 1976.

Remboursement
intégral

Escompte

Aux termes de l'article 14 de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, celle-ci est autorisée à escompter des valeurs dont l'échéance ne dépasse pas six mois, telles qu'effets de change répondant à une définition précise, créances assimilables à des effets de change, obligations suisses et créances inscrites au livre de la dette de la Confédération. Des limites d'escompte sont attribuées aux clients qui recourent régulièrement à cette forme de crédit. Des conditions particulières sont prévues pour les effets de stocks obligatoires. Sur la base de conventions conclues avec les banques (cf. chapitre D), les effets de change destinés au financement d'exportations ont fait l'objet de dispositions temporaires spéciales (taux spécial d'escompte, admission des effets en dehors des limites d'escompte). Avec les avances sur nantissement, les crédits d'escompte sont un des instruments classiques dont l'institut d'émission dispose pour assurer la régulation des liquidités bancaires.

Définition

En 1979, 5614 effets ont été escomptés, contre 4292 l'année précédente; de 1978 à 1979, leur montant a passé de 6 milliards à 8,8 milliards de francs. L'es-

Modification
de l'état

compte d'effets prévu par la convention en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation (cf. chapitre D) s'est élevé à 61,7 millions, contre 70,9 millions en 1978. En outre, la Banque nationale a escompté des bons du Trésor de la Confédération pour 2 millions de francs, contre 1,5 milliard l'année précédente, et des obligations pour 50,5 millions, contre 37,9 millions.

Le recours moyen au crédit d'escompte a atteint 428,5 millions de francs (395,2 millions en 1978). Sur cette somme, 419 millions revenaient aux effets de change (356,2 millions). Le recours à cette forme de crédit est sujet à de fortes fluctuations saisonnières et se concentre sur les principales échéances du marché monétaire, comme le montre le tableau de la page 34 relatif à l'aide financière accordée lors des échéances.

	Au 31 décembre 1979 en millions de francs	Au 31 décembre 1978 en millions de francs	
Composition du portefeuille	Effets de change destinés au finance- ment d'exportations	27,7	0,6
	Autres effets commerciaux	64,4	12,0
	Effets de stocks obligatoires	1 440,1	202,0
	Total des effets sur la Suisse	1 532,2	214,6
	Bons du Trésor de la Confédération	—	—
	Créances comptables à court terme	10,0	—
	Obligations escomptées	38,3	21,5
		<u>1 580,5</u>	<u>236,1</u>

Avances sur nantissement

Définition

L'article 14 de la loi fédérale sur la Banque nationale autorise cette dernière à accorder des avances, moyennant un intérêt, contre remise en nantissement d'obligations suisses, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération et d'effets escomptables. Comme les crédits d'escompte, les avances sur nantissement permettent de faire face aux resserrements temporaires de liquidités.

Modification de l'état

Les avances sur nantissement accordées ont totalisé 5,5 milliards de francs en 1979 (1,8 milliard en 1978). Le recours moyen aux avances sur nantissement s'est chiffré à 107,2 millions de francs (35 millions). A la fin de 1979, ces avances atteignaient 886,4 millions (49,6 millions).

Portefeuille de titres

En vertu de l'article 14, chiffre 2, de la loi fédérale sur la Banque nationale, celle-ci est autorisée à procéder à l'achat et à la vente de bons du Trésor et d'obligations de la Confédération, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération, d'obligations de cantons et de banques cantonales, de lettres de gage émises par les centrales suisses de lettres de gage, ainsi que d'obligations facilement négociables d'autres banques suisses et de communes. En règle générale, la Banque nationale use de ce moyen pour empêcher de trop fortes fluctuations des cours, en particulier des obligations de la Confédération.

Définition

En 1979, les achats se sont chiffrés à 633,7 millions et les ventes, à 18,3 millions de francs. Ainsi, le montant des titres appartenant à la Banque nationale a augmenté de 615,4 millions pour passer à 963,4 millions de francs. La moyenne annuelle s'est inscrite à 684,6 millions de francs, contre 333,5 millions en 1978.

Modification de l'état

Correspondants en Suisse

Des banques assument le mandat de correspondant dans de nombreuses localités où la Banque nationale n'est pas représentée par un siège, par une succursale ou par une agence. Elles sont chargées d'effectuer sans frais, pour le compte de la Banque nationale, les opérations suivantes:

Définition

- l'encaissement de remises,
- la réception de versements en faveur de clients de la Banque nationale,
- les paiements à des tiers,
- le paiement de chèques tirés sur elles par la Banque nationale.

L'activité principale des correspondants consiste à assurer le déroulement des opérations de paiement de la Confédération, des CFF et des PTT.

En outre, les correspondants se chargent d'alimenter en numéraire les guichets des CFF et des PTT ou de reprendre leurs excédents. Le réseau de correspondants permet de réduire les envois de fonds et de faciliter les opérations de paiement. Les correspondants versent un intérêt sur les avoirs dont la Banque nationale dispose chez eux.

Le nombre de correspondants a passé de 555 en 1978 à 559 en 1979. Le nombre des places bancables, c'est-à-dire des localités dans lesquelles les correspondants sont domiciliés, a passé de 415 à 418, tandis que celui des places auxiliaires, c'est-à-dire des localités dans lesquelles les correspondants acceptent également de procéder sans frais à l'encaissement des remises, a reculé de 159 à 158.

Nombre de correspondants, de places bancables et de places auxiliaires

Les correspondants ont crédité la Banque nationale de 21,1 milliards de francs et l'ont débitée de 21 milliards. En 1979, le mouvement total des comptes de correspondants s'est réduit de 0,1 milliard pour passer à 42,1 milliards de francs. En moyenne annuelle, les avoirs de la Banque nationale se sont chiffrés à 71,8 millions de francs. Ils atteignaient 288,6 millions à la fin de 1979, contre 185,7 millions un an auparavant.

Encaissement

Les chèques et les effets reçus à l'encaissement – qui sont cédés par des offices fédéraux principalement – ont atteint le volume suivant:

	1979 Nombre en milliers	Montant en millions	1978 Nombre en milliers	Montant en millions
Chèques et effets commerciaux	110,6	4 041,8	68,3	3 829,7
Chèques de voyage	750,1	61,4	797,7	62,8
Eurochèques	40,9	9,4	33,7	7,6
Total	<u>901,6</u>	<u>4 112,6</u>	<u>899,7</u>	<u>3 900,1</u>

Comptes de chèques postaux

La grande masse des paiements est effectuée par l'intermédiaire du service des chèques postaux. Les comptes de chèques postaux sont alimentés, en règle générale, par les paiements en espèces effectués aux guichets. Au terme d'une série souvent longue de paiements sous forme de virements, une part des avoirs afflue sur les comptes de chèques postaux des banques. Ces dernières effectuent alors des transferts sur leurs comptes de virements à la Banque nationale.

Chaque jour, la Banque nationale opère une compensation entre les avoirs en comptes de chèques postaux dont elle n'a pas besoin pour ses paiements courants et les avoirs en comptes de virements que l'entreprise des PTT entretient chez elle.

Durant l'exercice, les comptes de chèques postaux de la Banque nationale ont enregistré, pour le compte de tiers, les mouvements suivants (ordres de virement et ordres de paiement):

Année	Ordres passés au débit de la Banque nationale		Ordres passés au crédit de la Banque nationale		Total en millions de francs
	Nombre	en millions de francs	Nombre	en millions de francs	
1978	957 334	20 106	34 193	62 345	82 451
1979	1 575 863	25 612	35 411	70 469	96 081
Variation:	+ 64,6%	+ 27,4%	+ 3,6%	+ 13,0%	+ 16,5%

Billets en circulation

Les billets en circulation se sont accrus de 1,3 milliard de francs, ou de 5,6%, pour s'élever à 23,8 milliards. Ils ont atteint leur montant maximal, soit 24,3 milliards de francs, le 22 décembre, et leur montant minimal, soit 20,1 milliards, le 19 février. Ainsi, ils ont varié à l'intérieur d'une marge de 4,2 milliards de francs. En moyenne annuelle, la somme des billets en circulation s'est inscrite à 21,1 milliards de francs. A la fin de l'année, le nombre moyen de billets par habitant s'élevait à 30 et leur montant, à 3 800 francs environ.

Billets en circulation

Durant l'exercice, les deux derniers billets de la nouvelle série, dont l'émission a débuté en automne 1976, ont été mis en circulation. Il s'agit des billets de 20 francs et de 10 francs, à l'effigie d'Horace-Bénédict de Saussure et de Leonhard Euler. Du 4 avril et du 5 novembre, dates à partir desquelles les nouveaux billets ont été émis, jusqu'à la fin de l'année, 75,7% des anciennes coupures de 20 francs et 41,9% des anciens billets de 10 francs ont été échangés. Le rappel officiel des billets de l'ancienne série sera effectué dans le courant de l'année 1980; le délai d'échange de vingt ans commencera alors à courir.

Nouveaux billets

En 1979, la Banque nationale a émis 85,5 millions de billets représentant une valeur nominale de 5,7 milliards de francs. Le nombre des nouveaux billets de 20 francs a atteint 31,5 millions et celui des nouvelles coupures de 10 francs, 18,2 millions; la valeur nominale de ces nouveaux billets s'est élevée respectivement à 630 millions et à 182 millions de francs.

La Banque nationale a retiré pour les détruire 66,8 millions de billets détériorés et les a remplacés par des coupures neuves. La valeur nominale de ces billets s'est chiffrée à 3,7 milliards de francs.

Billets détruits

Couverture
des billets

Au 31 décembre 1979, les billets en circulation étaient couverts par les actifs suivants:

	En millions de francs	
Or		11 903,9
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises	26 390,4	
Escompte	1 580,5	
Avances sur nantissement	886,4	
Titres	5,3	28 862,6
Couverture totale des billets		40 766,5

L'ensemble des actifs pouvant servir de couverture représentaient 171,57% des billets en circulation à la fin de l'année. La couverture-or s'est chiffrée à 59,26% au maximum le 19 février, et à 49,03% au minimum le 22 décembre.

A la fin de l'année, les billets en circulation se répartissaient comme il suit:

Répartition
des billets
en circulation

	Billets de francs 1000	500	100	50	20	10	5	Total
	en millions de francs							
1978	9 303,1	4 696,7	6 398,0	982,5	710,0	399,8	9,0	22 499,1
1979	10 024,2	4 777,3	6 737,0	1 021,2	763,0	429,2	9,0	23 760,9
	en pour-cent							
1978	41,35	20,87	28,44	4,37	3,15	1,78	0,04	
1979	42,19	20,10	28,35	4,30	3,21	1,81	0,04	

En moyenne annuelle, la répartition était la suivante:

	Billets de francs 1000	500	100	50	20	10	5	Total
	en millions de francs							
1978	7 531,5	4 172,4	5 893,0	875,8	686,8	379,1	9,0	19 547,6
1979	8 615,1	4 310,1	6 091,6	942,8	713,2	387,9	9,0	21 069,7
	en pour-cent							
1978	38,53	21,34	30,15	4,48	3,51	1,94	0,05	
1979	40,89	20,46	28,91	4,47	3,39	1,84	0,04	

Espèces métalliques

Tâches de la
Banque nationale

Le service de la monnaie est du ressort de la Confédération. La Banque nationale participe à l'approvisionnement de l'économie en espèces métalliques dans le cadre des tâches que le législateur lui a confiées. Elle seconde les caisses de la

Confédération dans la distribution, l'échange et le retrait des pièces de monnaie. D'entente avec la Banque nationale, le Département fédéral des finances établit le programme de frappe.

En 1979, la Banque nationale a reçu de la Caisse d'Etat fédérale 77,6 millions de pièces de monnaie, dont la valeur nominale était de 59,8 millions de francs. Elle les a acheminées vers ses sièges, succursales et agences, afin de faciliter les opérations de paiement. Le montant repris par la Banque nationale correspondait à 39% environ des espèces métalliques sorties de la Caisse d'Etat.

Distribution
des pièces par la
Banque nationale

Comptes de virements

Une des tâches que la loi assigne à la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Les comptes de virements à la Banque nationale, le service des chèques postaux et le clearing bancaire forment les trois principaux systèmes qui assurent, en Suisse, le déroulement des opérations de paiement sans numéraire. Ces trois systèmes se recouvrent partiellement et se complètent. Les écritures relatives aux opérations de clearing bancaire sont passées par les comptes de virements.

Définition

Les comptes de virements sont des engagements à vue non rémunérés. Ils se subdivisent en deux catégories: les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, d'une part, et les comptes de virements de banques étrangères, d'instituts d'émission et d'autres organismes étrangers, d'autre part.

Au 31 décembre 1979, le nombre des comptes de virements à la Banque nationale s'élevait à 1387, contre 1400 en 1978. Sur l'ensemble de ces comptes, 103 avaient des titulaires étrangers, contre 101 en 1978.

Nombre de comptes

	Mouvement en milliards de francs		Nombre de transactions en milliers	
	1979	1978	1979	1978
Virements ordinaires	771,5	648,4	797	542
Virements effectués dans le cadre du clearing bancaire . .	<u>6 640,7</u>	<u>5 903,9</u>	<u>17 075</u>	<u>15 126</u>
Total des virements	<u>7 412,2</u>	<u>6 552,3</u>	<u>17 872</u>	<u>15 668</u>

Le clearing bancaire est une organisation de virements des établissements bancaires domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. La Banque nationale exerce la fonction de centrale pour les établissements n'appartenant ni au groupe des grandes banques, ni à celui des banques cantonales. Ces établissements étaient au nombre de 242 à la fin de l'exercice, contre 233 en

Prestations du
clearing bancaire

1978. Le mouvement enregistré sur les comptes de clearing bancaire s'est reparti comme il suit:

	Nombre de transferts	
	1979	1978
Clearing manuel	3 044 968	2 884 592
Lecture optique	3 556 453	3 445 194
Echange de supports de données (y compris paiements de salaires)	1 107 682	690 716
Chèques	12 320	—
Système de recouvrement direct	35 316	22 423
Transferts au système des chèques postaux	1 511 880 ¹	924 917 ¹
Total	9 268 619	7 967 842

¹ Seul le débit est compté sous la rubrique «Virements effectués dans le cadre du clearing bancaire» (cf. ci-dessus).

La Banque nationale favorise la collaboration au sein du système bancaire en participant à des commissions d'experts (commission pour le trafic des paiements entre autres) et en coopérant au niveau des organes d'exécution. En outre, ses services fonctionnent comme relais entre les divers systèmes de paiements.

Comptes de la Confédération

Selon l'article 15 de la loi sur la Banque nationale, celle-ci est tenue d'accepter des versements et d'effectuer des paiements pour le compte de la Confédération, jusqu'à concurrence de l'avoir dont la Confédération dispose chez elle.

Les comptes de la Confédération ont été crédités et débités des montants suivants:

	Crédit		Débit	
	1979	1978	1979	1978
	en millions de francs		en millions de francs	
Administration des finances	57 359	60 235	58 517	59 427
Entreprise des PTT	85 264	81 381	85 264	81 381
Chemins de fer fédéraux . .	3 739	3 703	3 739	3 703
Autres administrations . . .	475	612	545	496
Total	146 837	145 931	148 065	145 007

Selon l'article 14, chiffre 6, de la loi sur la Banque nationale, cette dernière peut bonifier un intérêt sur les avoirs de la Confédération. Les questions liées aux

placements des capitaux de la Confédération ont fait l'objet d'un nouvel accord, conclu en 1978, entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale.

La Banque nationale rémunère les avoirs de la Confédération qui font l'objet de placements fermes. Selon la situation, elle peut les placer sur le marché, pour le compte de la Confédération.

A la fin de l'année, ces placements totalisaient 1 900 millions de francs. De ce montant, 1 341 millions de francs étaient placés auprès de banques.

Réserves minimales

Les réserves minimales sont des avoirs que les banques doivent entretenir à la Banque nationale, dans les proportions exigées par celle-ci, sur des comptes non rémunérés et bloqués. Ces avoirs, qui peuvent être calculés sur l'état et sur l'accroissement des engagements des banques, servent à résorber des liquidités du système bancaire. L'obligation de maintenir des fonds à l'institut d'émission limite les possibilités des banques en matière d'octroi de crédits. Les réserves minimales ne sont pas des liquidités au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, car ces établissements ne peuvent en disposer.

Définition

La Banque nationale n'a pas prélevé de réserves minimales en 1979.

Rescriptions de stérilisation

Les rescriptions de stérilisation figurent au nombre des instruments de la politique d'open market. Il s'agit de reconnaissances de dette de la Confédération, que la Banque nationale place dans les banques en vue de résorber des liquidités, et sur lesquelles elle verse un intérêt. La contre-valeur de ces titres est portée sur un compte spécial, dont la Confédération ne peut disposer. Pour la Banque nationale, ce compte a le caractère d'un engagement à terme. Les rescriptions sont émises pour des durées comprises entre 3 et 24 mois.

Définition

Elles peuvent être mises en pension à la Banque nationale – pour les échéances trimestrielles – aux conditions auxquelles elles ont été émises, ou être escomptées si leur échéance n'excède pas six mois. Au bilan de la Banque nationale, la mobilisation de rescriptions entraîne une réduction temporaire des engagements à terme et un accroissement correspondant des comptes de virements.

Le tableau de la page 34 donne un aperçu de la mobilisation de rescriptions de stérilisation lors des échéances.

	en millions de francs
Modification de l'état	
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1978	2 893,2
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	+ 510,5
	<u>3 403,7</u>
Remboursement effectué le 21 janvier	- 100,0
Remboursement partiel effectué le 7 février	- 11,2
Remboursement partiel effectué le 1 ^{er} avril	- 6,0
Remboursement effectué le 17 avril	- 50,0
Remboursement effectué le 20 avril	- 100,0
Remboursement effectué le 5 juin	- 263,5
Remboursement effectué le 1 ^{er} juillet	- 105,7
Remboursement effectué le 6 août	- 378,0
Remboursement effectué le 7 août	- 196,8
Remboursement effectué le 17 août	- 50,0
Remboursement effectué le 15 septembre	- 100,0
Remboursement effectué le 1 ^{er} octobre	- 26,9
Remboursement effectué le 17 décembre	- 4,0
	<u>2 011,6</u>
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	- 1 381,5
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1979	630,1

En vertu de l'article 14, chiffre 2 bis, de la loi sur la Banque nationale, celle-ci peut émettre et racheter, pour son propre compte, des bons productifs d'intérêt à deux ans d'échéance au plus. Ces bons doivent remplacer les rescriptions de stérilisation. En 1979, la Banque nationale n'a pas recouru à cette possibilité.

2. Services rendus

a) Services rendus à la Confédération

Emission d'emprunts
de la Confédération

Lors de l'émission d'emprunts de la Confédération, la Banque nationale exerce toutes les tâches qui incombent au chef de file d'un syndicat d'émission.

En 1979, les emprunts ci-dessous ont été émis pour le compte de la Confédération:

2¼ % Emprunt fédéral 1979-91 de	fr. 250 000 000.—
3¼ % Emprunt fédéral 1979-86 de	fr. 200 000 000.—
3¼ % Emprunt fédéral 1979-91 de	fr. 200 000 000.—
3¼ % Emprunt fédéral 1979-88 de	fr. 120 000 000.—
4 % Emprunt fédéral 1979-94 de	fr. 80 000 000.—

En 1979, la Banque nationale a été chargée d'émettre pour la première fois des créances comptables à court terme sur la Confédération suisse (cf. page 36). Il s'agit de créances qui sont offertes en souscription publique selon un système d'appel d'offres, et constituées avec la libération des montants attribués. Les noms des créanciers sont portés sur un registre du marché monétaire tenu par la Banque nationale. Cette inscription est attestée par un document revêtant un caractère de moyen de preuve et non celui de papier-valeur.

Emissions de créances
comptables
à court terme
sur la Confédération

Les émissions suivantes ont été effectuées:

	Série 1.01	Série 1.02	Série 1.03
Date d'émission	25. 7. 1979	25. 10. 1979	22. 11. 1979
Date de remboursement	25. 10. 1979	24. 1. 1980	21. 2. 1980
Prix d'émission en %	99,763	99,375	99,078
Rendement annuel (en %)	0,95	2,54	3,76
Montant (en millions de francs)	211	405,5	199

Au 31 décembre 1979, les créances comptables à court terme figurant au registre totalisaient 604,5 millions de francs.

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque nationale est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette activité au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Livre de la dette
de la Confédération

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1978:

1311 créances d'un montant total de	fr. 1 409 995 000.—
Augmentation au cours de l'année 1979	
souscriptions de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts	fr. 35 375 000.—
transformation d'obligations en créances inscrites	fr. 6 100 000.—
	<u>fr. 41 475 000.—</u>
	fr. 1 451 470 000.—

Diminution en 1979	
remboursements	<u>fr. 196 732 000.—</u>

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1979:

1126 créances, d'un montant de	<u>fr. 1 254 738 000.—</u>
En 1979, 9 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant de	fr. 37 900 000.—
Les intérêts bonifiés sur les créances inscrites (1367 bordaux) se sont élevés à	fr. 44 854 055,75

Depuis le 1^{er} novembre 1974, la conversion d'obligations en créances inscrites au livre de la dette est possible en tout temps.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque nationale est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

Domicile de paiement pour les titres et pour les coupons

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque nationale a payé en 1979, pour le compte de la Confédération, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

	Nombre	Francs
Titres remboursables	17 561	45 566 000.—
Coupons	684 207	182 049 170.—
Certificats d'encaissement de la SEGA	4 314	161 640 377,50

Paiements à l'étranger

D'ordre de la Confédération et de ses régies, la Banque nationale a effectué 24 328 paiements à l'étranger (1978: 23 798) par chèques bancaires et télex, représentant un montant de 2 092 millions de francs (2 312 millions de francs). En outre, elle a assumé les paiements destinés aux programmes de développement et d'aide humanitaire ainsi qu'aux représentations diplomatiques et consulaires suisses.

Encaissement de chèques sur l'étranger

La Banque nationale a procédé, pour le compte de la Confédération et de ses régies, à l'encaissement de chèques sur l'étranger. En l'occurrence, il s'agissait principalement de chèques de voyage et d'eurochèques remis par les CFF. Ainsi, la Banque nationale a traité 750 085 (1978: 797 658) chèques de voyage et 40 926 (33 673) eurochèques. Ces opérations ont porté respectivement sur 61,4 millions (1978: 62,8 millions) et 9,4 millions de francs (7,6 millions).

b) Autres services rendus

Office de dépôt de la SEGA

La Banque met ses services à la disposition de la Société suisse pour le virement de titres S.A., ou SEGA, en fonctionnant comme office de dépôt de cette société à Berne, à Genève et à Lausanne. Les offices de dépôt de la SEGA rassemblent les titres que leur envoient les banques affiliées et les transfèrent.

Les offices de dépôt ont assuré la garde des titres suivants:

	Actions Nombre	Obligations Valeur nominale en francs
Etat au 31 décembre 1978	9 230 849	781 339 600.—
Entrées en 1979	5 122 787	1 104 284 650.—
	<u>14 353 636</u>	<u>1 885 624 250.—</u>
Sorties en 1979	3 312 262	1 135 314 250.—
Etat au 31 décembre 1979	11 041 374	750 310 000.—

Les services rendus par la Banque nationale dans le cadre du clearing bancaire sont commentés à la page 75.

Clearing bancaire

3. Administration et résultats

Relations d'affaires avec le canton du Jura

A la suite de la création du canton du Jura, la Comité de banque a modifié, avec effet au 23 février 1979, le rayon local du siège de Berne et celui de la succursale de Neuchâtel. Le canton du Jura qui, à l'exception du district des Franches-Montagnes, appartenait au rayon du siège de Berne a été rattaché entièrement à celui de la succursale de Neuchâtel.

Bâtiments de la Banque

Au 31 décembre 1979, les bâtiments de la Banque figuraient au bilan pour le même montant que l'année précédente, soit fr. 1 500 000.—. Leur valeur d'assurance s'établissait à fr. 227 065 900.—.

Aux sièges de Zurich et de Berne ainsi qu'aux succursales d'Aarau et de Neuchâtel, des travaux de construction, de transformation et de rénovation s'inscrivant dans le cadre de la planification à long terme étaient en cours.

D'autre part, la rénovation des immeubles abritant la succursale de Lucerne et l'agence de Winterthour est à l'étude.

Les travaux visent avant tout à améliorer la sécurité et à créer des conditions modernes de travail. En outre, ils contribuent à maintenir la valeur intrinsèque des immeubles.

Fonds propres

Capital social Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— et libéré à 50%, n'a pas été modifié en 1979.

Le Comité de banque a approuvé le transfert de 2 634 actions.

Répartition Selon le registre des actionnaires, le capital social était réparti au 31 décembre 1979 entre:

4169 actionnaires particuliers possédant chacun	de 1 à 10 actions
480 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
24 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
17 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<u>4690</u> actionnaires particuliers possédant	<u>41 441</u> actions
26 cantons et demi-cantons possédant	38 747 actions
28 banques cantonales possédant	16 909 actions
55 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 903 actions
<u>4799</u> actionnaires possédant	<u>100 000</u> actions

Le 58,56% du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et le 41,44%, à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve Selon la décision de l'Assemblée générale du 27 avril 1978, le fonds de réserve s'élevait à fr. 45 000 000.—.

Comme en 1978, aucune attribution n'est effectuée au fonds de réserve. L'excédent des recettes réalisé en 1979 est utilisé pour amortir la perte reportée de l'exercice précédent.

Provisions

Bâtiments de la Banque	Montant de la provision au 31 décembre 1978	fr. 40 250 000.—
	Prélèvement	fr. 40 250 000.—
	Montant de la provision au 31 décembre 1979	<u>—.—</u>

Egalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	Montant de la provision au 31 décembre 1978	fr. 90 000 000.—
	Prélèvement destiné au paiement d'un dividende et au versement d'une indemnité aux cantons	fr. 6 515 826,40
	Montant de la provision au 31 décembre 1979	<u>fr. 83 484 173,60</u>

Compte de profits et pertes
Bilan

Compte de profits et pertes

arrêté au 31 décembre

Dépenses

	1979	1978
Charges d'exploitation		
Autorités de la Banque	fr. 643 202,60	fr. 492 153,20
Personnel	fr. 32 625 167,75	fr. 31 163 726,55
Locaux	fr. 8 614 479,55	fr. 24 937 121,71
Equipements	fr. 13 829 058,72	fr. 2 312 201,39
Frais généraux et frais de bureau	fr. 1 592 068,45	fr. 1 569 792,91
Information et communication	fr. 1 143 680,03	fr. 1 035 057,48
Imprimés et publications	fr. 627 502,75	fr. 557 970,25
Circulation des billets	fr. 13 452 050,59	fr. 8 412 292,10
Divers	fr. 6 842 313,12	fr. 4 693 931,90
Charges financières		
Intérêts sur comptes de dépôt	fr. 1 430 772,20	fr. 1 532 292,55
Intérêts à l'administration fédérale	fr. 13 060 304.—	fr. 17 168 437,45
Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr. 23 957 616,20	fr. 43 312 741,15
Autres charges liées aux opérations de stérilisation	fr. 29 577 513,87	fr. —.—
Amortissements sur		
— les titres en portefeuille	fr. 109 364 332.—	fr. —.—
— les bâtiments	fr. 40 314 500.—	fr. 26 000 000.—
— les devises	fr. 248 328 471,71	fr. 4 434 782 416,50
Amortissement de la perte sur les réserves de devises portée au bilan au 31.12.78	fr. 1 482 510 193,48	fr. —.—
	<u>fr. 2 027 913 227,02</u>	<u>fr. 4 597 970 135,14</u>

Recettes

	1979	1978
Recettes d'exploitation		
Commissions	fr. 3 660 795,91	fr. 2 801 961,68
Bâtiments de la Banque	fr. 927 211.—	fr. 691 055,20
Divers	fr. 497 444,87	fr. 613 599,94
Recettes financières		
Or et devises	fr. 1 957 316 314,60	fr. 1 257 673 846,41
Escompte	fr. 4 306 917,99	fr. 5 464 214,70
Avances sur nantissement	fr. 1 529 072,70	fr. 615 625,20
Portefeuille de titres	fr. 19 281 960,45	fr. 52 213 427,50
Comptes correspondants en Suisse	fr. 143 509,50	fr. 204 411,25
Dissolution de la provision interne pour risques monétaires et risques de change	fr. —.—	fr. 648 239 107,30
Prélèvement sur la provision		
— pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération	fr. —.—	fr. 10 000 000.—
— pour bâtiments de la Banque	fr. 40 250 000.—	fr. 26 000 000.—
Perte due aux amortissements sur devises	fr. —.—	fr. 2 593 452 885,96
	<u>fr. 2 027 913 227,02</u>	<u>fr. 4 597 970 135,14</u>

Bilan arrêté au 31 décembre

Actif	1979	1978
Caisse		
or	fr. 11 903 909 020,65	
pièces de monnaie	fr. 48 698 554,07	
Devises	fr. 11 952 607 574,72	fr. 11 937 406 361,43
Bons du Trésor étrangers en francs suisses	fr. 26 390 449 608,11	fr. 28 981 793 128,49
Portefeuille suisse		
effets sur la Suisse	fr. —	fr. 2 028 500 000.—
obligations escomptées	fr. 1 532 260 480,64	
créances comptables à court terme escomptées	fr. 38 255 845,55	
bons du Trésor de la Confédération	fr. 10 000 000.—	
fr. —	fr. 1 580 516 326,19	fr. 236 071 465,20
Avances sur nantissement	fr. 886 382 022,22	fr. 49 610 593,37
Titres		
pouvant servir de couverture	fr. 5 329 800.—	
autres	fr. 958 112 101.—	
fr. —	fr. 963 441 901.—	fr. 348 018 301.—
Correspondants en Suisse	fr. 288 633 576,56	fr. 185 703 736,17
Effets à l'encaissement	fr. 13 712 733,85	fr. 9 859 083,56
Chèques postaux	fr. 4 847 851,98	fr. 4 580 429,24
Coupons	fr. 3 406,55	fr. 5 814,25
Bâtiments de la Banque	fr. 1 500 000.—	fr. 1 500 000.—
Mobilier	fr. 1.—	fr. 1.—
Autres postes de l'actif	fr. 26 474 125,95	fr. 19 464 336,70
Capital social non versé	fr. 25 000 000.—	fr. 25 000 000.—
Perte sur les réserves de devises au 31.12.1978, solde (couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or)	fr. 1 110 942 692,48	fr. 2 593 452 885,96
	<u>fr. 43 244 511 820,61</u>	<u>fr. 46 420 966 136,37</u>

Passif

	1979	1978
Billets en circulation	fr. 23 760 874 360.—	fr. 22 499 077 545.—
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	fr. 13 207 106 712,49	fr. 15 583 879 260,94
Comptes de virements de banques étrangères	fr. 2 252 811 618,15	fr. 990 628 591,79
Confédération	fr. 2 209 357 213,36	fr. 3 437 715 056,24
Dépôts	fr. 56 784 276,84	fr. 45 353 891,16
Chèques en circulation	fr. 9 482 569,86	fr. 5 190 432,79
Réserves minimales des banques sur les engagements en Suisse fr. —.—		
les engagements envers l'étranger fr. —.—	fr. —.—	fr. —.—
Engagements à terme rescriptions de stérilisation	fr. 630 100 000.—	fr. 2 893 200 000.—
Autres postes du passif	fr. 879 510 896,31	fr. 680 671 358,45
Capital social	fr. 50 000 000.—	fr. 50 000 000.—
Fonds de réserve	fr. 45 000 000.—	fr. 45 000 000.—
Provision pour risques non assurés	fr. 60 000 000.—	fr. 60 000 000.—
Provision pour bâtiments de la Banque	fr. —.—	fr. 40 250 000.—
Provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	fr. 83 484 173,60	fr. 90 000 000.—
	<u>fr. 43 244 511 820,61</u>	<u>fr. 46 420 966 136,37</u>

Commentaire du compte de profits et pertes

Le calme revenu sur le marché des changes a influé sur le compte de profits et pertes. La perte de 2,6 milliards de francs, portée au bilan à la fin de l'exercice précédent, a pu être ramenée à 1,1 milliard de francs grâce à un excédent de recettes de 1,5 milliard en chiffre rond. Comme en 1978, aucune attribution aux provisions destinées à couvrir des risques d'exploitation, et aucun amortissement n'a été effectué avant la clôture du compte de profits et pertes.

Les charges imputables aux locaux et les amortissements sur les bâtiments se sont chiffrés à 48,9 millions de francs, soit à un niveau proche de celui de l'année précédente. Les travaux de construction entrepris à Aarau et à Berne, et les rénovations effectuées à Zurich notamment, ont exigé des investissements financiers importants.

Les dépenses d'équipement se sont inscrites à 13,8 millions de francs. Ce montant comprend les frais d'installation d'un centre de triage des billets de banque usagés.

L'émission des nouveaux billets formant la VI^e série a entraîné un accroissement de 5,0 millions de francs des charges imputables à la circulation des billets, qui englobent aussi les frais de développement, de papier et d'impression. Ces charges ont atteint 13,5 millions de francs.

Les intérêts bonifiés par la Banque ont diminué de 23,5 millions de francs en raison du remboursement de rescriptions de stérilisation et d'un recul des avoirs de l'administration fédérale.

Les frais liés aux opérations de stérilisation, soit 29,6 millions de francs, s'expliquent par le fait que le Département du Trésor américain a déposé à la Banque nationale le produit de son émission de «notes» en francs suisses (cf. page 10).

Les amortissements effectués sur les titres acquis dans le cadre d'interventions ont exigé un montant de 111,5 millions de francs. Un gain de 2,1 millions de francs réalisé à l'occasion du remboursement de titres amortis antérieurement a pu être porté en déduction de ces charges.

Le poste «amortissements sur devises», qui se monte à 248,3 millions de francs, représente principalement l'amortissement des avoirs en dollars et en autres devises. Les dollars ont été comptabilisés à un cours de fr. 1,5990, contre fr. 1,6770 au 31 décembre 1978, et les autres monnaies étrangères, à leur cours moyen du mois de décembre. Une compensation entre les gains et les pertes réalisés en cours d'année sur les mouvements de devises a été effectuée avant la clôture.

Le produit des opérations sur or et devises a augmenté de 699,6 millions pour atteindre 1 957,3 millions de francs. La progression s'explique par la hausse des taux d'intérêt et par un niveau moyen des réserves de devises plus élevé que l'année précédente.

Les intérêts des bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses ont diminué, ces bons ayant été remboursés intégralement au cours de l'année.

Le montant de 19,3 millions de francs, qui figure sous la rubrique «portefeuille de titres» représente les intérêts échus.

La provision pour bâtiments de la Banque qui figurait au bilan de 1978 pour 40,25 millions de francs a été transférée entièrement au compte de profits et pertes.

Les intérêts sur les placements en devises et les autres produits ont dépassé de 1 482,5 millions de francs le total des dépenses, amortissements compris. Cet excédent a servi à amortir partiellement la perte sur les réserves de devises portée au bilan à la fin de 1978.

Aucune attribution au fonds de réserve ne sera effectuée aussi longtemps que la perte sur les réserves de devises portée au bilan au 31 décembre 1978 n'aura pas été entièrement amortie. Le montant nécessaire au versement d'un dividende aux actionnaires et des parts attribuées aux cantons sera prélevé sur la provision constituée à cet effet l'année précédente.

Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de contrôle a procédé au cours de l'année écoulée à différents sondages et pointages des comptes de toutes les succursales et les agences propres de la Banque. De plus, elle a contrôlé récemment la comptabilité générale et vérifié l'existence des éléments de l'actif aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission a vérifié, conformément à l'article 51 de la loi sur la Banque nationale, que le compte de profits et pertes pour 1979 et le bilan au 31 décembre 1979, tels qu'ils vous sont soumis, concordent avec les soldes des comptes ouverts au grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges et des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Le bilan au 31 décembre 1979 se monte à fr. 43 244 511 820,61. L'excédent des recettes de fr. 1 482 510 193,48, que fait ressortir le compte de profits et pertes pour 1979, a servi à amortir partiellement la perte sur les réserves de devises portée au bilan à la fin de 1978. La perte reportée a ainsi pu être ramenée à fr. 1 110 942 692,48 au 31 décembre 1979. Elle est couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or.

Comme l'année précédente, il est prévu de prélever sur la provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons, créée à cet effet en 1978, le montant nécessaire au paiement du dividende et au versement à la Caisse d'Etat fédérale.

La Commission peut ainsi accepter les propositions que le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale. Elle vous propose donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. d'approuver le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1979;
2. d'approuver le prélèvement d'un montant de fr. 6 515 826,40 sur la provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons, afin de le répartir comme il suit:

paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 6 515 826,40</u>

Berne, le 22 février 1980

La Commission de contrôle

Iten
Grenier
Staub

Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, dans sa séance du 7 mars 1980, le rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 26 mars 1980, le rapport annuel et les comptes annuels, conformément à l'article 63, alinéa 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. En outre, la Commission de contrôle a déposé, le 22 février 1980, le rapport prévu à l'article 51, alinéa 2, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1979.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Un montant de fr. 6 515 826,40 est prélevé sur la provision pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons, afin d'être réparti comme il suit:

paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<u>fr. 6 515 826,40</u>

Berne, le 27 mars 1980

Au nom du Conseil de banque

Le président du Conseil de banque
Wyss

Un membre de la Direction générale
Leutwiler

F. Autorités et personnel de la Banque

1. Changements dans les autorités de la Banque

Conseil de banque

Plusieurs membres se sont retirés du Conseil de banque, ayant atteint la limite d'âge de 70 ans ou la limite de 16 ans nouvellement fixée à la durée d'un mandat; il s'agit de Messieurs

J. E. Haefely, D^r ès sc. pol., Binningen (membre depuis 1972)

E. Hatt, D^r ès sc. écon., Zurich (membre depuis 1956)

K. Obrecht, D^r en droit, Küttigkofen (membre depuis 1955)

E. Scherz, Gstaad (membre depuis 1967)

F. W. Schulthess, Zurich (membre depuis 1963)

G. Sulzer, Winterthour (membre depuis 1963)

R. Vischer, D^r en droit, Bâle (membre depuis 1963)

La Banque nationale leur exprime ses très sincères remerciements pour les services qu'ils lui ont rendus.

Pour leur succéder, le Conseil fédéral et l'Assemblée générale des actionnaires ont nommé membres du Conseil de banque Messieurs

F. Halm, président du conseil d'administration de la SIG Société Industrielle Suisse, président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Arlesheim

E. L. Keller, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Edouard Keller S.A., président de la Délégation du commerce, Erlenbach

W. Messmer, conseiller national, président de la Société suisse des entrepreneurs, Sulgen

H. Sommer, directeur général d'Ebauches S.A., membre de la direction du groupe ASUAG, Bellach

H. Strasser, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Arlesheim

P. A. Tresch, président central de la Société Suisse des Hôteliers, Amsteg

Comité de banque

En quittant le Conseil de banque, Monsieur K. Obrecht, D^r en droit, s'est également retiré du Comité de banque, auquel il appartenait depuis 1955. Six mois à peine après son départ, Monsieur Obrecht est décédé des suites d'une grave maladie. Nous garderons de lui un souvenir reconnaissant pour les services éminents qu'il a rendus à l'institut d'émission.

Le Conseil de banque a nommé membres du Comité de banque Messieurs

C. Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvèrnier

R. Müller, D^r ès sc. écon., conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne

(Un siège était vacant depuis le mois d'août 1978, après le décès de Brenno Galli, ancien président du Conseil de banque.)

Comités locaux

Les Comités locaux d'Aarau, de Bâle et de Lucerne ont enregistré le départ de Messieurs

K. Oehler, Aarau, président du Comité local d'Aarau depuis 1967 (membre depuis 1955)

H. Hatt, Bâle, président du Comité local de Bâle depuis 1967 (membre depuis 1959)

A. Gugler, D^r en droit, Lucerne, membre du Comité local de Lucerne depuis 1976

La Banque nationale les remercie du soutien qu'ils lui ont apporté par leur activité au sein de ces Comités.

Le Conseil de banque et le Comité de banque ont procédé aux nominations suivantes:

Au Comité local d'Aarau ont été nommés Messieurs

P. H. Kern, Aarau, jusque-là vice-président, à la présidence,

L. Mäder, D^r ès sc. nat., Baden, jusque-là membre, à la vice-présidence, et

R. Thalmann, président du conseil d'administration de la société anonyme Elektro-Apparatebau Olten, Wil près Starrkirch, en qualité de membre.

Au Comité local de Bâle ont été nommés Messieurs

H. Gürtler-Meyer, D^r en droit, Seltisberg, jusque-là vice-président, à la présidence,

G. E. Grisard, D^r ès sc. écon., Riehen, jusque-là membre, à la vice-présidence, et

H. Steinemann, D^r ès sc. nat., administrateur-délégué de Patria Société générale d'assurances et de Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie, Bâle, en qualité de membre.

Au Comité local de Lucerne a été nommé Monsieur

J. Bucher, D^r en droit, directeur des Forces Motrices de la Suisse centrale, Lucerne, en qualité de membre.

2. Changements au sein de la Direction

A la fin du mois de février,

Monsieur M. Thomann, D^r ès sc. écon., directeur adjoint et chef du service d'études,

a quitté le service de la Banque.

Au cours de l'année, le Comité de banque a procédé aux nominations suivantes:

En qualité de directeur:

Monsieur H. Stahel, chef des opérations sur les marchés des changes et de l'argent, jusque-là directeur adjoint;

En qualité de directeur adjoint:

Monsieur H.-P. Dosch, comptable en chef, jusque-là sous-directeur.

A l'article 53 de la loi sur la Banque nationale, l'appellation «directeur de division» a été remplacée par celle de «directeur nommé auprès des sièges». Les anciens directeurs de division, à savoir MM. J. Ammann, D^r ès sc. pol., et W. Bretscher, au siège de Berne, et M. H. R. Läng, D^r ès sc. pol., au siège de Zurich, portent dorénavant le titre de «directeur».

Avec effet au 1^{er} juillet 1979, la Banque nationale a conclu un contrat de consultant avec Monsieur E. Kilgus, D^r ès sc. écon., professeur ordinaire d'économie d'entreprise et directeur de l'Institut d'économie bancaire de l'Université de Zurich. Monsieur Kilgus conseille l'institut d'émission pour les questions touchant à l'organisation, à la planification et à la coordination des services.

3. Gestion du personnel et changements dans l'effectif

Dans le domaine de la gestion du personnel, l'année 1979 a été marquée par la mise à jour de quelques règlements internes importants.

La nouvelle *ordonnance de service*, entièrement revue, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1979. Elle a été adaptée aux formes actuelles des relations humaines dans l'entreprise. Une disposition-cadre a notamment été introduite, qui règle le droit à l'information, le droit de consultation et la participation à certaines décisions. Parmi les autres modifications, il convient de souligner celles concernant la durée de l'engagement provisoire, les heures de travail supplémentaires, la réduction du droit aux vacances en cas de longue maladie, les cas d'accident et de service militaire, le droit de réclamation, les dispositions disciplinaires et la résiliation du contrat de travail. Dans tous ces domaines, la révision s'est efforcée de faire une synthèse réaliste entre le principe d'une gestion du personnel tenant compte des prestations fournies et celui de l'ouverture sur le plan social.

La révision de l'*ordonnance relative aux traitements*, entrée en vigueur le 1^{er} août 1979, a apporté une innovation essentielle: la suppression de la division de l'échelle des traitements en trois catégories (personnel commercial, autre personnel de bureau et personnel technique), qui était jugée à la fois inappropriée et dépassée. Il n'existe donc plus qu'une échelle unique des salaires. Par ailleurs, on a redéfini les critères sur la base desquels les collaborateurs qui ne sont pas autorisés à signer sont incorporés dans l'un ou l'autre degré de traitement. Pour les trois échelons inférieurs, les éléments déterminants sont la formation et les connaissances acquises. Au fur et à mesure qu'augmente l'expérience professionnelle, les qualifications personnelles de chaque collaborateur voient leur rôle s'accroître, conformément aux principes d'un système de rémunération adapté aux prestations fournies.

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, il convient de mentionner la révision des statuts de la *Caisse de pensions*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980. Elle comporte une amélioration notable de certaines prestations, en particulier des rentes de veuves et des futures pensions en cas d'invalidité. Le niveau satisfaisant des réserves mathématiques a permis en outre d'abaisser légèrement les cotisations ordinaires des sociétaires, qui ont passé de 6½% à 6% du traitement assuré. Des modifications analogues ont été apportées à l'assurance complémentaire du Fonds de prévoyance.

La construction du *Centre de vacances et de formation* situé à Hasliberg a progressé rapidement en 1979, de sorte que son achèvement peut être envisagé pour le mois de mai 1980.

La réalisation pratique des *principes d'une politique moderne de gestion du personnel*, élaborés en étroite collaboration avec l'Institut d'économie bancaire de l'Université de Zurich, a fait également des progrès sensibles. Aux «principes de la politique du personnel» et au «système de qualification» déjà développés antérieurement est venu s'ajouter en 1979 un projet détaillé de formation du personnel. D'autres études viendront encore s'intégrer dans ce cadre général; elles concernent notamment la planification du personnel, les plans de carrière et de relève, la politique salariale et sociale, les relations avec les collaborateurs, et l'administration du personnel.

En 1979, *l'effectif du personnel* a évolué de la façon suivante:

A la suite de 57 engagements, 35 départs et 8 mises à la retraite, le nombre des collaborateurs de la Banque s'est élevé de 14 unités au cours de l'année pour atteindre 501 personnes. Sur ce total, 10% sont au bénéfice d'un diplôme universitaire, 54% jouissent de connaissances bancaires ou commerciales, 13% ont une formation technique, et 23% ont été formés à la Banque.

Les collaborateurs à temps partiel, au nombre de 10 (12 en 1978), et les 11 apprentis et stagiaires (10 en 1978) ne sont pas compris dans l'effectif du personnel.

Les dépenses pour le *personnel actif* ont atteint 32,6 millions de francs en 1979, dépassant de 4,5% leur niveau de l'année précédente. Le montant des traitements de base, des allocations de renchérissement et des allocations pour enfants s'est élevé à 27,4 millions de francs. Les prestations sociales de la Banque, qui comprennent les versements à la Caisse de pensions, au Fonds de prévoyance et à l'AVS/AI, se sont chiffrées à 4,2 millions de francs. Les allocations de renchérissement versées aux bénéficiaires de rentes ont nécessité un prélèvement de 1,6 million de francs sur le Fonds de prévoyance.

La Direction générale adresse à ses collaboratrices et à ses collaborateurs ses sentiments de reconnaissance pour les services dévoués qu'ils ont rendus à la Banque durant l'année.

4. Remerciements aux autorités et aux milieux économiques

Arrivés au terme de ce rapport sur l'exercice 1979, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Conseil fédéral, et notamment au chef du Département des finances, Monsieur G.-A. Chevallaz, pour l'appui précieux dont l'institut d'émission a constamment bénéficié dans l'accomplissement de ses tâches. Nous remercions également les autorités, les milieux bancaires, nos correspondants, ainsi que les nombreuses associations et entreprises qui, grâce aux informations qu'ils nous ont fournies et à l'esprit de collaboration dont ils ont été animés, nous ont aidés à remplir notre mission.

Au nom de la Direction générale

Le président
Leutwiler

Le secrétaire général
Frings

G. Tableaux

1. Situations périodiques

Actif

1979	Encaisse-or	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantissement	Titres		Correspondants en Suisse	Autres postes de l'actif	Perte sur les réserves de devises au 31.12.1978 (couverte par les réserves latentes sur l'encaisse-or)	
				Valeurs escomptées	Bons du Trésor de la Confédération		pouvant servir de couverture	autres				
<i>En 1000 francs</i>												
Jan.	5	11 903 907	29 453 722	1 981 000	235 776	—	10 399	2 422	345 596	70 485	74 152	2 593 453
	15	11 903 907	29 373 422	1 933 500	236 399	—	2 115	2 422	345 596	34 359	79 069	2 593 453
	23	11 903 907	29 469 834	1 886 000	237 086	—	1 581	2 422	345 596	41 759	81 946	2 593 453
	31	11 903 907	29 539 059	1 794 500	229 294	—	2 135	2 422	345 596	85 031	94 501	2 593 453
Févr.	7	11 903 907	29 262 551	1 747 000	228 126	—	1 760	2 422	345 596	25 327	111 056	2 593 453
	15	11 903 907	29 446 923	1 699 500	227 184	—	2 025	2 417	345 815	16 416	103 595	2 593 453
	23	11 903 907	29 473 335	1 652 000	224 964	—	1 850	2 408	346 535	23 170	105 269	2 593 453
	28	11 903 907	29 636 563	1 604 500	223 850	—	1 755	2 408	352 039	50 833	101 603	2 593 453
Mars	7	11 903 907	28 441 675	1 557 000	224 733	—	2 906	2 408	413 387	17 285	115 186	2 593 453
	15	11 903 907	27 787 553	889 000	224 577	—	1 039	1 663	426 734	11 475	110 087	2 593 453
	23	11 903 907	27 575 207	349 002	222 820	—	2 626	1 663	435 329	28 673	114 123	2 593 453
	30	11 903 907	27 948 521	10 829	211 354	—	114 089	1 663	440 789	75 799	116 275	2 593 453
Avril	6	11 903 907	24 760 635	—	212 983	—	34 633	1 663	445 074	18 496	118 405	2 593 453
	12	11 903 907	23 424 382	—	212 822	—	4 787	1 663	452 307	27 421	120 356	2 593 453
	23	11 903 907	22 526 175	—	212 875	—	1 276	1 663	455 891	48 086	129 964	2 593 453
	30	11 903 907	24 065 196	—	215 615	—	413 781	3 913	469 828	159 518	135 349	2 593 453
Mai	7	11 903 907	22 384 715	—	207 706	—	69 353	6 285	514 770	52 350	144 553	2 593 453
	15	11 903 907	22 161 279	—	220 336	—	6 657	13 482	585 150	31 686	148 984	2 593 453
	23	11 903 907	22 254 596	—	220 481	—	89 500	17 901	608 640	60 456	150 423	2 593 453
	31	11 903 907	24 260 749	—	632 618	—	115 116	20 910	651 992	174 017	162 747	2 593 453
Juin	7	11 903 907	22 446 989	—	267 376	—	95 744	20 910	714 187	46 690	170 359	2 593 453
	15	11 903 907	21 399 515	—	264 264	—	4 970	21 135	781 493	45 183	183 386	2 593 453
	22	11 903 907	23 076 786	—	265 013	—	11 064	21 135	801 766	40 820	191 830	2 593 453
	29	11 903 907	25 890 899	—	1 176 925	—	210 830	21 135	840 787	165 179	199 077	2 593 453
Juillet	6	11 903 907	24 705 920	—	269 220	—	23 533	21 135	845 594	73 216	193 747	2 593 453
	13	11 903 907	22 660 078	—	265 547	—	8 189	21 117	847 489	40 041	204 232	2 593 453
	23	11 903 907	22 181 067	—	261 335	—	6 856	21 117	852 831	41 863	207 541	2 593 453
	31	11 903 907	23 143 050	—	1 132 917	—	221 794	21 153	857 271	107 511	216 319	2 593 453
Août	10	11 903 907	21 824 024	—	251 730	—	7 208	21 153	859 821	22 311	225 562	2 593 453
	20	11 903 907	21 784 300	—	247 640	—	5 048	21 153	874 372	26 107	258 856	2 593 453
	31	11 903 907	22 366 010	—	1 244 870	—	138 720	21 130	892 933	133 847	228 935	2 593 453
Sept.	10	11 903 907	21 390 947	—	243 302	—	141 282	21 005	894 870	35 827	227 410	2 593 453
	20	11 903 907	21 920 496	—	250 614	—	18 728	19 520	896 879	34 975	241 354	2 593 453
	28	11 903 907	24 832 017	—	1 122 437	2 000	253 939	19 504	898 162	138 899	235 906	2 593 453
Oct.	10	11 903 907	21 679 054	—	242 133	—	8 587	19 474	898 889	57 711	248 961	2 593 453
	19	11 903 907	21 422 125	—	243 790	—	418 035	18 610	903 918	68 106	259 123	2 593 453
	31	11 903 907	22 348 307	—	1 347 098	—	557 436	18 610	923 162	225 843	259 191	2 593 453
Nov.	9	11 903 907	21 353 427	—	288 646	—	23 853	18 115	931 237	39 571	256 269	2 593 453
	20	11 903 907	21 088 735	—	288 501	—	108 030	13 825	940 581	58 166	287 771	2 593 453
	30	11 903 907	23 230 334	—	1 602 733	—	428 591	7 214	948 320	190 737	253 178	2 593 453
Déc.	10	11 903 907	23 277 628	—	334 156	—	58 329	5 330	949 705	64 457	253 251	2 593 453
	20	11 903 907	25 377 982	—	370 444	—	92 375	5 330	953 102	87 873	279 922	2 593 453
	29	11 903 909	26 390 450	—	1 580 516	—	886 382	5 330	958 112	288 633	95 237	1 110 943

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue		Réserves minimales des banques sur		Engagements à terme		Autres postes du passif	Total du bilan
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Autres engagements à vue</i>	<i>les engagements en Suisse</i>	<i>les engagements envers l'étranger</i>	<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Bons émis par la Banque</i>		
<i>En 1000 francs</i>									
70 000	21 619 411	16 331 332	4 444 252	—	—	3 403 700	—	802 217	46 670 912
70 000	20 744 301	18 349 842	3 035 975	—	—	3 403 700	—	900 424	46 504 242
70 000	20 489 895	19 007 950	2 745 171	—	—	3 303 700	—	946 868	46 563 584
70 000	20 798 418	15 450 052	5 999 193	—	—	3 303 700	—	968 535	46 589 898
70 000	20 557 793	15 160 978	6 028 478	—	—	3 303 800	—	1 100 149	46 221 198
70 000	20 129 937	16 040 339	5 646 042	—	—	3 292 500	—	1 162 417	46 341 235
70 000	20 578 312	14 967 159	6 263 227	—	—	3 292 500	—	1 155 693	46 326 891
70 000	20 864 083	14 629 377	6 364 790	—	—	3 292 500	—	1 250 161	46 470 911
70 000	20 724 007	13 716 580	6 118 890	—	—	3 292 500	—	1 349 963	45 271 940
70 000	20 269 861	13 425 164	5 539 344	—	—	3 292 500	—	1 352 619	43 949 488
70 000	20 720 276	12 217 274	5 609 555	—	—	3 292 500	—	1 317 198	43 226 803
70 000	21 094 484	12 551 168	5 603 463	—	—	2 686 000	—	1 411 564	43 416 679
70 000	20 976 274	9 226 624	5 067 564	—	—	3 286 500	—	1 462 287	40 089 249
70 000	20 726 832	8 843 252	4 357 538	—	—	3 286 500	—	1 456 976	38 741 098
70 000	20 461 785	8 198 866	4 537 369	—	—	3 136 500	—	1 468 770	37 873 290
70 000	21 163 489	8 443 106	5 560 424	—	—	3 136 500	—	1 587 041	39 960 560
70 000	20 932 486	7 259 530	4 853 500	—	—	3 136 500	—	1 625 076	37 877 092
70 000	20 466 506	8 048 732	4 290 481	—	—	3 136 500	—	1 652 715	37 664 934
70 000	20 837 371	7 551 057	4 593 059	—	—	3 136 500	—	1 711 370	37 899 357
70 000	21 091 155	8 846 332	5 534 095	—	—	3 124 500	—	1 849 427	40 515 509
70 000	20 969 084	7 889 669	4 541 917	—	—	2 873 000	—	1 915 945	38 259 615
70 000	20 598 580	7 739 883	3 948 332	—	—	2 873 000	—	1 967 511	37 197 306
70 000	20 872 234	8 837 011	4 256 103	—	—	2 873 000	—	1 997 426	38 905 774
70 000	21 550 659	12 942 961	4 890 776	—	—	1 507 500	—	2 040 296	43 002 192
70 000	21 188 130	9 683 733	4 819 917	—	—	2 767 300	—	2 100 645	40 629 725
70 000	20 843 269	8 313 739	4 402 208	—	—	2 767 300	—	2 147 537	38 544 053
70 000	20 776 944	7 876 809	4 419 868	—	—	2 767 300	—	2 159 049	38 069 970
70 000	21 013 024	9 045 537	5 110 687	—	—	2 767 300	—	2 190 827	40 197 375
70 000	20 716 925	7 460 545	4 952 949	—	—	2 192 500	—	2 316 250	37 709 169
70 000	20 466 993	7 838 094	4 866 033	—	—	2 142 500	—	2 331 216	37 714 836
70 000	21 087 730	8 555 953	5 317 196	—	—	2 142 500	—	2 350 426	39 523 805
70 000	20 909 724	7 692 422	4 243 143	—	—	2 142 500	—	2 394 214	37 452 003
70 000	20 580 575	8 684 965	3 971 138	—	—	2 042 500	—	2 530 748	37 879 926
70 000	21 483 881	12 579 320	4 111 807	—	—	1 096 000	—	2 659 216	42 000 224
70 000	21 034 702	7 471 227	4 232 685	—	—	2 015 600	—	2 827 955	37 652 169
70 000	20 747 296	8 352 456	3 766 256	—	—	2 015 600	—	2 879 459	37 831 067
70 000	21 452 846	9 586 144	4 123 364	—	—	2 015 600	—	2 929 053	40 177 007
70 000	21 306 759	6 914 607	4 034 563	—	—	2 015 600	—	3 066 949	37 408 478
70 000	21 072 387	7 062 015	3 920 025	—	—	2 015 600	—	3 142 942	37 282 969
70 000	22 152 567	9 085 969	4 650 503	—	—	2 015 600	—	3 183 828	41 158 467
70 000	22 390 853	7 558 798	4 106 929	—	—	2 015 600	—	3 298 036	39 440 216
70 000	23 775 882	8 207 138	4 261 298	—	—	2 011 600	—	3 338 470	41 664 388
70 000	23 760 874	13 207 107	4 528 436	—	—	630 100	—	1 022 995	43 219 512

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941

2.1. Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5
1973	11 892,7	12 519,9	4 613,0	—	862,7	200,0	35,0	1 097,7	—	557,7	—	281,8	—
1974	11 892,7	11 570,6	5 403,0	—	2 166,8	484,0	43,5	2 694,3	—	699,9	92,5	166,9	—
1975	11 892,7	14 705,8	5 403,0	—	1 706,5	227,0	5,4	1 938,9	—	200,2	3,7	136,3	—
1976	11 903,9	20 426,5	5 222,0	—	912,5	375,0	13,3	1 300,8	—	157,0	63,8	160,3	—
1977	11 903,9	20 514,2	3 949,0	—	1 207,4	267,0	44,7	1 519,1	—	197,5	559,1	171,6	—
1978	11 903,9	28 981,8	2 028,5	—	214,6	—	21,5	236,1	—	49,6	348,0	185,7	—
1979	11 903,9	26 390,4	—	—	1 532,2	10,0	38,3	1 580,5	—	886,4	963,4	288,6	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Ré- serves mini- males des banques	Engagements à terme <i>Rescrip- tions de stérilisa- tion</i>	Comptes spéciaux	Dépôts obliga- toires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paie- ments et de clearing</i>	<i>Avoirs de banques étrangères⁴</i>									
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>													
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	—	3 880,6	1941	
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	—	4 226,4	1942	
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	—	4 597,2	1943	
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	—	4 868,6	1944	
3 835,2	124,55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	—	5 266,5	1945	
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	—	5 499,8	1946	
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	—	5 932,1	1947	
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	—	6 400,6	1948	
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	—	6 721,9	1949	
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	—	6 658,6	1950	
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	—	6 675,9	1951	
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	—	6 796,8	1952	
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	—	6 996,8	1953	
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	—	7 327,2	1954	
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	—	7 738,2	1955	
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	—	8 340,1	1956	
5 931,2	124,49	1 831,1	471,1	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	—	8 574,6	1957	
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	—	9 098,9	1958	
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	—	9 141,5	1959	
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	—	10 266,2	1960	
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	—	12 206,6	1961	
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	—	12 994,7	1962	
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	—	13 910,2	1963	
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	3,4	14 787,6	1964	
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	19,9	15 287,6	1965	
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	2,3	15 922,3	1966	
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	—	16 519,0	1967	
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	—	19 339,7	1968	
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	—	20 482,5	1969	
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0 ⁵	—	23 095,3	1970	
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁶	313,1	—	—	28 014,6	1971	
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁷	72,7	2,5 ⁸	—	31 362,9	1972	
18 296,2	65,00	8 234,9	458,2	37,4	7,8	296,7	9 036,1 ⁹	—	2 872,0 ⁷	121,4	108,2 ¹⁰	—	32 297,8	1973	
19 435,8	61,19	9 505,0	714,5	30,3	—	114,8	10 367,1 ⁹	—	347,8 ⁷	246,9	986,3 ⁸	—	33 260,6	1974	
19 127,8	62,17	11 478,5	1 623,8	30,0	—	150,0	13 296,0 ⁹	—	165,3 ⁷	379,8	—	—	34 991,0	1975	
19 730,9	60,33	12 643,7	3 817,5	37,5	—	146,2	16 648,7 ⁹	—	246,2 ⁷	954,8	—	—	39 324,0	1976	
20 396,8	58,36	13 622,8	2 513,8	41,6	—	149,3	16 330,2 ⁹	—	—	772,2	—	—	38 921,0	1977	
22 499,1	52,91	15 583,9	3 437,7	45,4	—	990,6	20 062,8 ⁹	—	—	2 893,2	—	—	46 421,0	1978	
23 760,9	50,10	13 207,1	2 209,4	56,8	—	2 252,8	17 735,6 ⁹	—	—	630,1	—	—	43 244,5	1979	

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Compte spécial PTT.

⁶ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les réserves minimales extraordinaires.

⁷ Réserves minimales des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972 et celui du 19 décembre 1975.

⁸ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

⁹ Y compris les chèques en circulation.

¹⁰ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit et compte de stérilisation de l'administration fédérale.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.2. Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>											
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	—	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	—	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5
1973	11 892,5	10 515,1	166,0	24,7	4,6	195,3	—	67,0	—	55,1	17,4
1974	11 892,7	8 624,2	730,8	48,7	16,3	795,8	—	132,2	65,6	71,0	—
1975	11 892,7	10 005,3	574,2	61,1	5,3	640,6	—	85,8	13,9	50,1	—
1976	11 897,7	13 371,8	299,3	63,3	1,5	364,1	—	81,8	34,3	57,3	—
1977	11 903,9	13 785,3	523,6	72,8	6,4	602,8	—	93,6	420,3	69,2	—
1978	11 903,9	21 697,2	356,2	32,2	6,8	395,2	—	35,0	333,5	66,3	—
1979	11 903,9	24 628,7	419,0	0,3	9,2	428,5	—	107,2	684,6	71,8	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Engagements à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Avoirs de banques étrangères ⁴				
En millions de francs	%	En millions de francs								
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130,18	734,0	147,3	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁵	1950
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁶	1960
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁷	3 198,4	1 035,0 ⁸	397,8	1961
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970
12 663,8	93,61	7 452,3 ⁹	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ¹⁰	1972
15 784,2	75,34	5 651,9	982,0	27,5	11,7	371,5	7 045,9 ¹¹	—	600,1 ¹²	1973
17 022,7	69,86	5 524,2	504,6	31,1	0,5	199,0	6 263,0 ¹¹	—	870,9 ¹²	1974
17 608,5	67,54	6 342,9	841,1	30,9	—	162,9	7 384,5 ¹¹	—	1 222,7 ¹⁰	1975
17 778,4	66,92	6 971,5	2 772,5	40,9	—	272,7	10 062,8 ¹¹	—	1 426,3 ¹⁰	1976
18 590,5	64,03	7 057,8	2 549,7	39,5	—	179,8	9 834,0 ¹¹	—	1 160,4	1977
19 547,6	60,90	9 771,4	2 780,7	54,2	—	389,3	13 001,1 ¹¹	—	3 263,0	1978
21 069,7	56,50	10 484,9	2 443,9	59,6	—	2 226,3	15 221,4 ¹¹	—	2 656,9	1979

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Moyenne de janvier à juillet.

⁶ Moyenne d'octobre à décembre.

⁷ Moyenne de fin juin à décembre.

⁸ Moyenne de fin mars à décembre.

⁹ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

¹⁰ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit).

¹¹ Y compris les chèques en circulation.

¹² Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit), ainsi que sur le compte de stérilisation de l'administration fédérale.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.3. Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte					Avances sur nantissement	Trans-actions en titres appartenant à la Banque	
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations	Total	Effets de la Caisse de prêts fédérale			
			Montant	Moyenne des jours à courir						
	En millions de francs			Jours	En millions de francs					
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8
1973	91 638,5	281 381,8	3 497,5	8 ⁴	784,0	42,4	4 323,9	—	2 719,2	—
1974	101 551,2	350 100,6	11 669,5	11 ⁴	1 824,5	102,5	13 596,5	—	5 496,2	205,6
1975	101 469,0	419 062,0	9 773,2	10 ⁴	2 822,0	14,1	12 609,3	—	4 145,5	145,6
1976	144 653,5	606 296,0	2 429,5	52 ⁴	3 039,0	16,6	5 485,1	—	3 282,2	228,0
1977	133 136,8	559 594,6	10 673,0	53 ⁴	3 492,0	55,4	14 220,4	—	4 306,2	1 589,5
1978	158 541,8	444 425,8	6 026,3	56 ⁴	1 547,0	37,9	7 611,2	—	1 802,9	576,5
1979	111 864,7	751 883,0	8 767,9	63 ⁴	12,0	50,5	8 830,4	—	5 463,1	652,0

¹ De 1941 à 1976, l'or est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés durant le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en Suisse	à l'étranger ⁵										
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,5	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 783,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971
32 147,7	5 570,9	3 017,1	6 232 088,9	40 273,5	125 953,4	3 294,3	3 224,6	1 570,3	8 528 068,7	14 717,4	1972
35 797,0	3 038,6	3 256,0	7 673 381,2	44 479,4	141 619,8	6 280,1	3 438,8	1 627,8	10 238 582,9	—	1973
40 005,0	—	3 174,2	8 431 563,2	50 395,9	154 129,7	3 397,5	—	2 149,9	11 351 217,7	—	1974
39 669,4	—	3 172,2	5 911 103,1	52 782,9	185 318,8	4 066,5	—	2 859,0	8 546 032,0	—	1975
40 801,7	—	3 468,8	6 230 018,0	56 896,0	221 544,6	2 611,5	—	2 974,0	9 415 808,4	—	1976
40 772,8	—	3 809,3	7 598 573,0	72 622,2	259 227,3	1 811,8	—	3 007,4	11 031 647,5	—	1977
42 134,2	—	3 829,7	6 552 283,9	82 451,4	290 937,9	1 839,8	—	2 830,8	9 942 085,5	—	1978
42 073,4	—	4 041,8	7 412 263,4	96 081,0	294 901,5	2 337,2	—	3 079,8	11 269 748,8	—	1979

⁵ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1941 (suite)

2.4. Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers ⁵	Bénéfice brut	Prélèvements sur provisions
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts fédérale							
<i>En 1000 francs</i>													
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	12 025	—
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	14 034	—
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	11 850	—
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	13 149	—
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	14 233	—
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	21 214	—
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	16 555	—
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	15 152	—
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	13 282	—
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	15 450	—
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	14 503	—
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	15 395	—
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	16 812	—
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	16 571	—
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	23 231	—
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	26 179	—
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	24 396	—
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	21 467	—
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	20 764	—
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	25 395	—
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	30 814	—
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ⁶	135	648	1 141	32 232	—
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ⁶	147	601	1 088	38 187	—
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ⁶	200	635	1 533	42 602	—
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ⁶	189	671	1 468	55 322	—
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ⁶	237	893	1 350	68 947	—
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ⁶	258	938	1 068	68 079	—
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	72 571	—
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	82 803	—
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	107 739	—
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	93 344	—
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	127 919	—
1973	139 479	5 458	4 914	242	297	—	2 782	950	342	2 069	828	151 908	—
1974	128 389	28 600	26 276	1 379	942	—	6 121	2 020	889	2 387	421	168 827	—
1975	81 000	30 737	27 668	2 992	75	—	3 831	8 951	594	2 704	539	128 356	—
1976	170 242	8 627	8 119	462	43	—	1 965	1 480	291	2 957	586	186 148	—
1977	—	10 252	9 190	929	129	—	2 108	7 818	307	2 535	750	23 770	209 567
1978	1 257 674	5 464	5 216	172	76	—	616	52 213	204	2 802	1 305	2 593 453 ⁷	684 239
1979	1 957 316	4 307	4 109	3	195	—	1 529	19 282	143	3 661	1 425	1 987 663	40 250

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ Jusqu'en 1949, y compris les intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris les droits de garde et la location de coffres-forts.

⁵ Depuis 1978, y compris le revenu des immeubles de la Banque.

⁶ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁷ Perte liée aux amortissements sur devises.

Frais d'adminis- tration ⁸	Impôts et droits, y compris attribu- tion à la provision	Frais et provision pour opéra- tions d'open- market	Frais et provision pour la con- fection de billets de banque	Provision et frais de stérili- sation, d'intérêts à l'admini- stration fédérale	Amortissements, pertes et réserves		Verse- ments extraordi- naires aux institutions de pré- voyance de la Banque	Béné- fice net	Attri- bution au fonds de réserve	Divi- dende	Verse- ments à la Caisse d'Etat fédérale	Année
					<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur titres et devises</i>						
3 908	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 371	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 507	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 404	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 966	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 435	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 738	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 206	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 374	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 502	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 585	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 683	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
8 182 ⁹	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
8 009	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 732 ⁹	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 372 ⁹	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 334 ⁹	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
10 122 ⁹	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
9 210	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
9 145	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 716	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 658	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 905	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 519 ⁹	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
13 190	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 995	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
16 176 ⁹	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
18 323 ⁹	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 857 ⁹	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 890 ⁹	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
27 468 ⁹	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
33 039 ⁹	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972
32 376 ⁹	—	20 000	31 559	37 658	19 799	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1973
54 914 ⁹	2 915	—	33 743	30 949	35 790	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1974
36 336	—	—	6 821	40 379	35 304	—	2 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1975
39 296	4 010	—	7 962	96 257	29 606	—	1 500	7 516	1 000	1 500	5 016	1976
39 475	399	—	10 754	70 102	18 991	—	—	7 516	1 000	1 500	5 016	1977
41 081	1 000	—	8 412	60 481	52 214	4 434 782 ¹¹	—	—	—	1 500	5 016	1978
44 353	1 462	—	13 452	66 595	61 848	1 840 203 ¹²	—	—	—	1 500	5 016	1979

⁸ Y compris intérêts aux déposants.

⁹ Y compris l'attribution à la provision pour risques non assurés.

¹⁰ Amortissements sur titres seulement.

¹¹ Amortissements sur devises seulement.

¹² Dont amortissement de la perte sur devises portée au bilan au 31.12.1978: 1 482 510.

3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis 1936

Date de la modification		Taux de l'escompte		Taux des avances sur nantissement	
		%	Durée jours	%	Durée jours
1936	9 septembre	2	78	3	78
	26 novembre	1½	7 475	2½	7 475
1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652
1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
1964	3 juillet ³	2½	732	3½	732
1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369
1967	10 juillet ⁴	3	798	3¾	798
1969	15 septembre ⁵	3¾	1 225	4¾	1 225
1973	22 janvier ⁵	4½	364	5¼	364
1974	21 janvier ⁶	5½	406	6	484
1975	3 mars ⁷	5	78	—	—
	20 mai ⁷	4½	97	5½	97
	25 août ⁷	4	35	5	35
	29 septembre ⁷	3½	30	4½	30
	29 octobre ⁷	3	76	4	76
1976	13 janvier ⁸	2½	147	3½	147
	8 juin ⁸	2	402	3	402
1977	15 juillet ⁹	1½	227	2½	227
1978	27 février ⁹	1	616	2	616
1979	5 novembre ⁹	2	57 ¹⁰	3	57 ¹⁰

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2% du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2½% du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2% du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2½% du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3¼% du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968; autres stocks obligatoires 3% du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½% du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969.

⁵ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3½% du 25 janvier au 29 février 1972, 3¾% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974; autres stocks obligatoires 4% du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3¾% du 25 janvier au 29 février 1972, 3% du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974.

⁶ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3¾% du 2 janvier au 15 avril 1974, 4% du 16 avril au 31 décembre 1974; autres stocks obligatoires 4% du 2 janvier au 15 avril 1974, 4½% du 16 avril au 31 décembre 1974.

⁷ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 4½% du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 3% du 25 août au 31 octobre 1975, 3¾% du 1^{er} novembre au 31 décembre 1975; autres stocks obligatoires 5% du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 4¾% du 25 août au 31 octobre 1975, 3½% du 1^{er} novembre au 31 décembre 1975.

⁸ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3% du 1^{er} au 31 janvier 1976, 2¾% du 1^{er} février au 14 mars 1976, 2½% du 15 mars au 9 juin 1976, 2¼% du 10 juin au 30 novembre 1976, 2% du 1^{er} décembre 1976 au 17 juillet 1977; autres stocks obligatoires 3¾% du 1^{er} au 31 janvier 1976, 3% du 1^{er} février au 14 mars 1976, 2¾% du 15 mars au 9 juin 1976, 2½% du 10 juin au 30 novembre 1976, 2¼% du 1^{er} décembre 1976 au 17 juillet 1977.

⁹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼% du 18 juillet 1977 au 26 février 1978, 1½% du 27 février au 19 mars 1978, 1¼% du 20 mars 1978 au 7 novembre 1979, 1% à partir du 8 novembre 1979; autres stocks obligatoires 2% du 18 juillet 1977 au 26 février 1978, 1¾% du 27 février au 19 mars 1978, 1½% du 20 mars au 24 septembre 1978, 1¼% du 25 septembre 1978 au 7 novembre 1979, 2% à partir du 8 novembre 1979.

¹⁰ Jusqu'au 31 décembre 1979.

H. Liste des membres des organes de surveillance et de direction (situation au 1^{er} janvier 1980)

Conseil de banque (période administrative 1979–1983)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

E. Wyss, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président

F. Schaller, D^r ès sc. écon. et ès sc. soc., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président

R. Bärlocher, D^r en droit, avocat, Saint-Gall

* L. Bühler, directeur de la Banque cantonale de Thurgovie, Weinfelden

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum

* F. Carruzzo, président de la Municipalité de Sion, Sion

* A. Edelmann, D^r en droit, directeur de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall

* M. E. Eisenring, D^r en droit, président d'honneur du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Rüschtikon

* R. Etter, président de l'Union suisse des arts et métiers, Aarwangen

A. Furer, D^r en droit et en sc. écon., D^r h.c., administrateur-délégué de Nestlé S.A., Chardonne

P. Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos S.A., fabrique de machines Moutier, Moutier

P. Gerber, ing. agr., conseiller aux Etats, administrateur de l'asile de Frienisberg, président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg

R. Givel, D^r ès sc. écon., directeur général de la Banque Vaudoise de Crédit, Lonay

* C. Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvemier

* F. Halm, président du conseil d'administration de la SIG Société Industrielle Suisse, président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Arlesheim

B. Hardmeier, D^r ès sc. écon., secrétaire de l'Union syndicale suisse, Stuckishaus

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

* E. L. Keller, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Edouard Keller S.A., président de la Délégation du commerce, Erlenbach

R. Lardelli, Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire

* K. Lareida, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton d'Argovie, Aarau

E. Leemann, D^r ès sc. écon., président de la direction de la Banque Centrale Coopérative Société Anonyme, Bâle

W. Martignoni, D^r ès sc. écon., conseiller national et conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Berne, Muri près Berne

W. Messmer, conseiller national, président de la Société suisse des entrepreneurs, Sulgen

* A. Muheim, D^r en droit, conseiller national, Lucerne

* F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Altdorf

R. Müller, D^r ès sc. écon., conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne

- * J. Pfau, directeur général des Ateliers des Charmilles S.A., Collonge-Bellerive
L. von Planta, D^r en droit et D^r h.c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle
R. Reichling, ing. agr. dipl. EPF, conseiller national, président de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, Stäfa
U. Sadis, ing. dipl. EPF, conseiller d'Etat, directeur du Département des travaux publics et du Département des finances du canton du Tessin, Lugano
- * H.R. Schwarzenbach, D^r en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., Horgen
H. Sommer, directeur général d'Ebauches S.A., membre de la direction du groupe ASUAG, Bellach
- * A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Giornico
H. Strasser, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Arlesheim
R. Suter, Zurich
P. A. Tresch, président central de la Société Suisse des Hôteliers, Amsteg
L. Uchtenhagen, D^r ès sc. écon., conseillère nationale, Zurich
A. Waeber, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel
- * Ph. de Weck, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses, Zollikon

Comité de banque (période administrative 1979–1983)

- E. Wyss, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président de par ses fonctions
- F. Schaller, D^r ès sc. écon. et ès sc. soc., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président de par ses fonctions
- W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Kastanienbaum
- A. Fürer, D^r en droit et en sc. écon., D^r h.c., administrateur-délégué de Nestlé S.A., Chardonne
- C. Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvornier
- L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive
- R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne
- R. Müller, D^r ès sc. écon., conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne
- L. von Planta, D^r en droit et D^r h.c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle
- A. Waeber, D^r ès sc. écon., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Comités locaux (période administrative 1979–1983)

Aarau

P.H. Kern, administrateur-délégué et président de la direction de la maison Kern & Cie, S.A., Aarau, président

L. Mäder, Dr ès sc. nat., administrateur-délégué des maisons Dr Walter Mäder, fabrique de laques et de colorants S.A., et Emil Reinle S.A. Baden, Baden, vice-président

R. Thalmann, président du conseil d'administration de la société anonyme Elektro-Apparatebau Olten, Wil près Starrkirch

Bâle

H. Gürtler-Meyer, Dr en droit, administrateur-délégué de la Brasserie Ziegelhof S.A., Seltisberg, président

G. E. Grisard, Dr ès sc. écon., président du conseil d'administration de la maison Hiag Holzindustrie AG, Riehen, vice-président

H. Steinemann, Dr ès sc. nat., administrateur-délégué de Patria Société générale d'assurances et de Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie, Bâle

Berne

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor S.A., Estavayer-le-Lac, président

M. Frölicher, Dr en droit et avocat, vice-président de la Chambre de commerce bernoise, Ursellen près Konolfingen, vice-président

M. Tschannen, ing. agr. dipl. EPF, président de la direction de la Fédération d'associations agricoles du Canton de Berne et des cantons limitrophes (VLG), Wohlen près Berne

Genève

Ch. Aubert, Dr en droit, ancien directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Petit-Lancy, président

B. d'Espine, directeur des Ateliers d'Aire S.A., Genève, vice-président

C. Zellweger, ing., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Nationale S.A., Chêne-Bougeries

Lausanne

A. Langer, Gland, président

R. Morandi, président du conseil d'administration de la maison Morandi frères, société anonyme, Payerne, vice-président

P.-N. Julien, directeur de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Muraz-sur-Sierre

Lucerne

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee, président

W. von Moos, ing., président de la direction de von Moos Aciers S.A., Lucerne, vice-président

J. Bucher, Dr en droit, directeur des Forces Motrices de la Suisse centrale, Lucerne

Lugano

D. Poggioli, D^r ès sc. comm., bureau fiduciaire, Lugano, président
P. Melera, directeur de la maison Saceba S.A., Castel S. Pietro, vice-président
D. Tenconi, administrateur-délégué de la maison Tensol S.A., Piotta

Neuchâtel

A. Grisel, directeur général de Nivarox S.A., La Chaux-de-Fonds, président
P. Kiefer, membre du conseil d'administration de Chocolat Suchard S.A., de Chocolat Tobler S.A. et de Suchard-Tobler S.A., Colombier, vice-président
E. Haas, président du comité de direction de La Neuchâteloise-Assurances, Saint-Blaise

Saint-Gall

R. Perret, D^r en droit, président du conseil d'administration et directeur de la fabrique de Conserve Roco Rorschach, Horn, président
Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen, vice-président
V. Widmer, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Union S.A., Saint-Gall

Zurich

E. Jaggi, D^r ès sc. techn., professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthur, président
L. Granziol, D^r ès sc. écon., Zoug, vice-président
W. Baumann, président du conseil d'administration de la maison Baumann S.A., fabrique de stores à rouleau, Horgen

Commission de contrôle (période administrative 1979/1980)

Membres

J. Iten, Zoug, président
G. Grenier, directeur de la Caisse d'Épargne de la République et Canton de Genève, Genève
W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Suppléants

P. Hostettler, directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois, Neuchâtel
S. Lutz, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, Hérिसau
M. Meier-Milt, directeur principal de la Banque Hypothécaire de Bâle-Campagne, Bottmingen

Direction générale F. Leutwiler, D^r ès sc.écon. et D^r h.c., Zurich
L. Schürmann, professeur, D^r en droit, Berne
P. Languetin, D^r h.c., Zurich

Secrétariat général (Zurich et Berne)

Secrétaire général A. Frings, D^r ès sc.écon., Zurich
Suppléant du secrétaire général Th. Scherer, D^r ès sc.écon., Berne

Départements

1^{er} département (Zurich)

Chef du département F. Leutwiler, D^r ès sc.écon. et D^r h.c., président de la Direction générale

Suppléant du chef du département P. Ehram, D^r en droit, directeur

Service juridique P. Ehram, D^r en droit, directeur
P.C. Gutzwiller, D^r en droit, juriste-conseil
P. Klauser, D^r en droit, sous-directeur

Service d'études K. Schiltknecht, D^r ès sc.écon., privat-docent, directeur adjoint
R. Kästli, D^r ès sc.pol., privat-docent, sous-directeur
G. Rich, D^r ès sc.écon., sous-directeur
A. Galli, D^r ès sc.pol., chef de division

Service de statistique M. Baltensperger, D^r ès sc.écon., directeur adjoint
A. Föllmi, D^r ès sc.pol., sous-directeur
J. Bonorand, D^r ès sc.pol., chef de division
K. Stämpfli, chef de division

Service du personnel H.R. Läng, D^r ès sc.pol., directeur
J. Bertschi, chef de division

Service de révision et de contrôle H. Baumgartner, directeur adjoint
R. Schibli, sous-directeur
R.-M. Chappuis, chef de division

Service d'informatique Ch. Vital, D^r ès sc.écon., chef de division

Bâtiments de la Banque (Zurich et succursales) G. Nideröst, chef de division

Conseiller en gestion E. Kilgus, professeur, D^r ès sc. écon., Küsnacht/ZH

2^e département (Berne)

Chef du département	L. Schürmann, professeur, D ^r en droit, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	M. de Rivaz, D ^r en droit, directeur
Comptabilité générale	H.-P. Dosch, directeur adjoint
Caisse du siège	H. Hulliger, sous-directeur
Billets et monnaies, bâtiments du siège, sécurité	J. Ammann, D ^r ès sc. pol., directeur
Caisse principale	R. Aebersold, directeur adjoint V. Zumwald, sous-directeur
Marché des capitaux et contrôle des émissions	W. Bretscher, directeur
Correspondance et portefeuille	R. Raschle, sous-directeur
Titres	M. Isenschmid, sous-directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	P. Languetin, D ^r h.c., membre de la Direction générale
Suppléant du chef du département	H. Meyer, D ^r ès sc. écon., directeur
	M. Corti, D ^r en droit, sous-directeur
Opérations sur les marchés des changes et de l'argent	H. Stahel, directeur
Devises	W. Bächtold, sous-directeur
Portefeuille	H.W. Preisig, sous-directeur
Autres opérations bancaires	H. Schmid, directeur adjoint
Comptabilité	W. Bolliger, sous-directeur
Virements et clearing bancaire	E. Guyer, sous-directeur
Correspondance	W. Obi, sous-directeur
Caisse	R. Würmli, sous-directeur
Titres	A. Kunz, sous-directeur

Succursales

<i>Aarau</i>	H. Herzog, directeur F. Merz, suppléant du directeur
<i>Bâle</i>	R. Winteler, directeur K. Schär, suppléant du directeur
<i>Genève</i>	S. Delémont, directeur J.-P. Borel, suppléant du directeur
<i>Lausanne</i>	W. Schreyer, directeur A. Weiss, suppléant du directeur
<i>Lucerne</i>	H. Theiler, Dr ès sc. écon., directeur J. Burri, suppléant du directeur
<i>Lugano</i>	C. Gaggini, directeur B. Rüttsch, suppléant du directeur
<i>Neuchâtel</i>	F. von Arx, directeur Ch. Girod, suppléant du directeur
<i>Saint-Gall</i>	W. Küng, directeur A. Geiger, suppléant du directeur

Agences propres

<i>Bienne</i> (rattachée au siège de Berne)	P. Bürgi, chef de l'agence
<i>La Chaux-de-Fonds</i> (rattachée à la succursale de Neuchâtel)	J. Jolidon, chef de l'agence
<i>Winterthur</i> (rattachée au siège de Zurich)	E. Willi, chef de l'agence

